

La présente fiche de données de sécurité a été rédigée selon l'annexe II du règlement (UE) N° 453/2010 de la commission du 20 mai 2010 modifiant l'annexe II du règlement (CE) N° 1907/2006 dit règlement REACH.

1. SECTION 1 : Identification du mélange et de la société/entreprise

1.1. Identificateur de Produit

E-Saveur ANANAS
16 mg/ml

1.2. Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées

Mélange liquide destiné à la recharge des cigarettes électroniques prévues à cet effet.
Toute autre utilisation est déconseillée.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Laboratoire E-Saveur
10 rue Enrico Fermi
77400 Saint Thibault Des Vignes
01 60 27 20 78
www.esaveur.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

2. SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification du mélange conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et selon la directive 1999/45/CE

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Dangers Physique :

Aucun risque spécifique.

Dangers pour la santé :

Toxicité aiguë 3

Dangers pour l'environnement :

Aucun risque spécifique.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CEE et ses amendements

Dangers Physique :

Aucun risque spécifique.

Dangers pour la santé :

Xn ; R21 Nocif par contact avec la peau.

Dangers pour l'environnement :

Aucun risque spécifique.

2.2. Eléments d'étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008



- **Pictogramme :**
- **Mention d'avertissement :** DANGER

- **Mention de danger :**

H 311 : Toxique par contact cutané

- **Mentions de mise en garde :**

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon

P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette

P102 : Tenir hors de portée des enfants

P405 : Garder sous clef

2.3. Autres dangers

Pas d'autres dangers identifiés.

3. SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

Substance	CAS / EINECS	Index	Pourcentage dans le mélange (poid/poid)	Classification selon Dir. 67/548/CE	Classification selon Reg. 1272/2008/CE
NICOTINE	54-11-5/ 200-193-3	614-001-00-4	[1% ;2%[	T+; R27 T; R25 N; R51-53	Acute Tox. 1(dermal) Acute Tox. 3 (oral) Aquatic Chronic 2 H310 H301 H411

4. SECTION 4 : Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Quelle que soit la nature de l'incident impliquant une personne physique et ce produit, contacter un centre antipoison (cf Section 1, n°ORFILA)

En cas de projection :

- Laver immédiatement et abondamment la peau à l'eau et au savon. Enlever les vêtements souillés.
- Rincer les yeux avec de l'eau claire pendant 15 minutes les paupières ouvertes. Si une gêne persiste, consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion :

- Rincer la bouche avec de l'eau.
- Ne pas faire vomir.

En cas d'inhalation :

- Eloigner le sujet de la zone polluée.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Une exposition répétée ou prolongée peut causer : vomissements, diarrhée, convulsions. A notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.

4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

5. SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens conseillés pour l'extinction : CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau (+ additifs) pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

5.2. Dangers particuliers résultant du mélange

Si ce produit est impliqué dans un incendie, il peut se dégager ce qui suit :
Monoxyde et dioxyde de carbone
Oxydes d'azote (NO_x)

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Porter un vêtement de protection totale.

6. SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des vêtements, des lunettes de protection et des gants lors de la manipulation des matériaux servant à éponger : torchons, éponges, etc.
Veiller à une aération suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter, dans la mesure du possible, toute dispersion dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir les liquides à l'aide de matières absorbantes (sable, kieselguhr, liant universel, sciure)
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément à la section 13.

6.4. Références à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter la section 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter la section 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter la section 13.

7. SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas manger, ni boire pendant le travail de manipulation.
EVITER LE CONTACT DU PRODUIT AVEC LA PEAU.
Ne pas fumer à proximité du produit, ne pas chauffer à la flamme nue, ni exposer les vapeurs à la flamme ou toute autre source d'ignition.
Manipuler dans une zone bien ventilée.
Se laver les mains après chaque manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un endroit sec et fermé, maintenu à l'abri des conditions extérieure naturelles, dument protégé contre les nuisibles.
Stocker hors de portée des enfants et à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
Ne pas réutiliser les récipients vides.

7.3. Utilisations finales particulières

Pas d'utilisation finale particulière autre que la recharge des cigarettes électroniques.

8. SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composant présentant des valeurs-seuil à surveiller :
Nicotine USP : VME=0,5 mg/m³

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuelle (EPI) :

Dans des conditions d'utilisation normales et raisonnables :

Protection respiratoire : Généralement pas nécessaire dans des locaux bien aérés (sauf mention spéciale).

Protection des yeux : Lunettes (type EN 166)

Protection des mains : Gants (type EN374-1)

Protection de la peau : Vêtements spéciaux (couvrant tout le corps à minima).

Ventilation : Assurer une ventilation adéquate. Si nécessaire, procéder à une aspiration des vapeurs au point d'émission.

9. SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique: LIQUIDE
- Couleur: INCOLORE
- Odeur: Caractéristique de l'arôme
- pH: Non disponible
- Point de fusion (°C): Non disponible
- Point d'ébullition (°C): Non disponible
- Point d'éclair (°C): >100 °C
- Taux d'évaporation: Non disponible
- Inflammabilité (solide, gaz): Non disponible
- Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité: Non disponible
- Pression de vapeur: Non disponible
- Densité de vapeur: Non disponible
- Densité: 1.087 - 1.127
- Solubilité: Non disponible
- Hydro solubilité : complètement miscible
- Log Pow (coefficient de partage n-octanol/eau): Non disponible
- Température d'auto-inflammabilité (°C): Non disponible
- Température de décomposition (°C): Non disponible
- Viscosité: Non disponible
- Propriétés explosives: Non disponible
- Propriétés comburantes: Non disponible
- Tension de vapeur en mm Hg à 20°C: Non disponible
- Tension de vapeur en KPa à 50°C: Non disponible

Valeurs pour la Nicotine USP :

- Aspect : Forme : clair, liquide
- Couleur : brun clair à foncé
- Odeur : donnée non disponible
- Seuil olfactif : donnée non disponible
- pH : 10,2 à 20°C et 8,1 g/l
- point de fusion/point de congélation : -79°C
- point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : 247°C à 993 hPa
- Point d'éclair : 101°C coupelle fermée
- Taux d'évaporation : donnée non disponible
- Inflammabilité : donnée non disponible
- Limites d'inflammabilité : donnée non disponible
- Pression de vapeur : 0,051 hPa à 25°C
- Densité de vapeur : 5,6 (air=1)
- Densité relative : 1,010 g/cm³ à 20°C
- Hydro solubilité : complètement miscible
- Coefficient de partage n-octanol/eau : log Kow 1,17
- Température d'auto-inflammabilité : donnée non disponible
- Température de décomposition : Donnée non disponible
- Viscosité : donnée non disponible

- Propriétés explosives : données non disponibles
- Propriétés comburantes : données non disponibles

9.2. Autres informations

Pas d'autre information pertinente.

10. SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Non disponible.

10.2. Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse lorsque manipulé et entreposé conformément aux dispositions.
Stable dans les conditions normales et raisonnables d'utilisation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Eviter les températures élevées et les sources d'ignition.
Pas de conditions particulières à éviter dans les limites normales et raisonnables d'utilisation et d'entreposage.

10.5. Matières incompatibles

Ne pas mettre au contact d'agents oxydants forts, d'agents réducteurs forts, de métaux élémentaires, d'acides ou de bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas en substances dangereuses dans des conditions normales et raisonnables d'utilisation et d'entreposage.

11. SECTION 11 : Informations toxicologiques

• Toxicité aigüe :

DL50 Dermale (mg/kg) > 5000 mg/kg (Inconnu: 0.00%)

DL50 Orale (mg/kg) > 5000 mg/kg (Inconnu: 0.00%)

DL50 par Inhalation (mg/l) : non déterminée

Composants	CAS EINECS / EINECS	Pourcentage dans le mélange (poid/poid)	DL50 Dermale (mg/kg)	DL50 Orale (mg/kg)	DL50 par Inhalation (mg/l)
NICOTINE	54-11-5/ 200-193-3	[1% ;2%[	50(lapin)	50(rat)	

- **Irritation cutanée** : Le contact direct avec la peau peut conduire à des irritations
- **Irritation oculaire**: le contact direct avec les yeux peut conduire à des irritations
- **Corrosivité** : pas de donnée disponible
- **Sensibilisation** : pas de donnée disponible
- **Mutagénicité sur les cellules germinales** : pas de donnée disponible
- **Cancérogénicité** : Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérogène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.
- **Toxicité pour la reproduction** : pas de donnée disponible
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique** : pas de donnée disponible
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée** : pas de donnée disponible
- **Danger par aspiration** : donnée non disponible

12. SECTION 12 : informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour les Daphnies: Non disponible
Toxicité pour les Crustacés: Non disponible
Toxicité pour les Poissons: Non disponible
Toxicité pour les Algues: Non disponible

Composants	CAS EINECS / EINECS	Pourcentage dans le mélange (poid/poid)	Algue (mg/l)	Crustacés (mg/l)	Daphnie (mg/l)	Poisson (mg/l)
NICOTINE	54-11-5/ 200-193-3	[1 % ;2%]			0.24 (48h, Oncorhynchus mykiss)	4 (96h Daphnia magna)

12.2. Persistance et dégradabilité :

Donnée non disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Log P (coeff. Partage octanol/eau): Non disponible
Facteur Bio Concentration: Non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

13. SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthode de traitement des déchets

Ne pas réutiliser les récipients vides.
Les vider à l'égard des normes en vigueur.
Confier les déchets et les résidus de nettoyage souillés par le mélange à un organisme habilité au traitement exigé par les normes en vigueur.

13.2 Informations supplémentaires

Conserver systématiquement la (les) étiquette(s) sur les emballages souillés.

14. SECTION 14 : Informations relatives au transport

- Numéro ONU : 3144
- Nom de l'expédition des nations unies : composé liquide de la nicotine N.S.A.
- Classe de danger pour le transport : 6.1
- Groupe d'emballage : II
- Dangers pour l'environnement : ne présente pas de danger pour l'environnement
Agent polluant marin : non
- Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : pas d'information supplémentaire disponible

15. SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementation/législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

La nicotine est classée comme substance vénéneuse en France.
L'ANSM a en outre défini que pour un taux de nicotine supérieur à 20mg/ml, les recharges de cigarette électroniques répondent à la réglementation du médicament.
La réglementation ne précise rien à ce jour pour des concentrations inférieures.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16. SECTION 16 : autres informations

La présente fiche de données de sécurité a été rédigée selon l'annexe II du règlement (UE) N° 453/2010 de la commission du 20 mai 2010 modifiant l'annexe II du règlement (CE) N° 1907/2006 dit règlement REACH, avec l'Aide mémoire technique ED 954 fourni par l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) et le Guide d'élaboration des fiches de données de sécurité Version 1.1 de décembre 2011 édité par l'ECHA.

Définition des mentions de danger et des conseils de prudence cités à la section 3 :

R25-Toxique en cas d'ingestion
R27-Très toxique par contact avec la peau
R51-Toxique pour les organismes aquatiques
R53-Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

H301- Toxique en cas d'ingestion
H310- Mortel par contact cutané

H411- Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Acronymes et abréviations :

CAS: Chemical Abstracts Service

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CLP: Classification, Labeling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of CHemicals

SVHC: Substance of Very High Concern

CO2: Dioxyde de Carbone

DL50: Dose létale 50

PBT: Persistant and Bioaccumulative Toxic

vPvB: Very Persistant, Very Bioaccumulative

ONU: Organisation des Nations Unies

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

IMDG : Code maritime International des Marchandises Dangereuses

IATA : International Air Transport Association

RID: Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses sur le continent européen

WGK : Wassergefahrdungsklasse

Notre responsabilité ne saurait être engagée en cas d'utilisation anormale du produit. Il appartient à l'utilisateur d'analyser les données fournies et de déterminer les conditions de manipulation du produit pour un usage en toute sécurité.

Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer à toute réglementation locale, nationale ou internationale applicable à son activité.

La présente fiche de données de sécurité a été rédigée selon l'annexe II du règlement (UE) N° 453/2010 de la commission du 20 mai 2010 modifiant l'annexe II du règlement (CE) N° 1907/2006 dit règlement REACH.

1. SECTION 1 : Identification du mélange et de la société/entreprise

1.1. Identificateur de Produit

E-Saveur COLA
16 mg/ml

1.2. Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées

Mélange liquide destiné à la recharge des cigarettes électroniques prévues à cet effet.
Toute autre utilisation est déconseillée.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Laboratoire E-Saveur
10 rue Enrico Fermi
77400 Saint Thibault Des Vignes
01 60 27 20 78
www.esaveur.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

2. SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification du mélange conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et selon la directive 1999/45/CE

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Dangers Physique :

Aucun risque spécifique.

Dangers pour la santé :

Toxicité aiguë 3

Dangers pour l'environnement :

Aucun risque spécifique.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CEE et ses amendements

Dangers Physique :

Aucun risque spécifique.

Dangers pour la santé :

Xn ; R21 Nocif par contact avec la peau.

Dangers pour l'environnement :

Aucun risque spécifique.

2.2. Eléments d'étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008



- **Pictogramme :**
- **Mention d'avertissement :** DANGER

- **Mention de danger :**

H 311 : Toxique par contact cutané

- **Mentions de mise en garde :**

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon

P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette

P102 : Tenir hors de portée des enfants

P405 : Garder sous clef

2.3. Autres dangers

Pas d'autres dangers identifiés.

3. SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

Substance	CAS / EINECS	Index	Pourcentage dans le mélange (poid/poid)	Classification selon Dir. 67/548/CE	Classification selon Reg. 1272/2008/CE
NICOTINE	54-11-5/ 200-193-3	614-001-00-4	[1% ;2%[	T+; R27 T; R25 N; R51-53	Acute Tox. 1(dermal) Acute Tox. 3 (oral) Aquatic Chronic 2 H310 H301 H411

4. SECTION 4 : Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Quelle que soit la nature de l'incident impliquant une personne physique et ce produit, contacter un centre antipoison (cf Section 1, n°ORFILA)

En cas de projection :

- Laver immédiatement et abondamment la peau à l'eau et au savon. Enlever les vêtements souillés.
- Rincer les yeux avec de l'eau claire pendant 15 minutes les paupières ouvertes. Si une gêne persiste, consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion :

- Rincer la bouche avec de l'eau.
- Ne pas faire vomir.

En cas d'inhalation :

- Eloigner le sujet de la zone polluée.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Une exposition répétée ou prolongée peut causer : vomissements, diarrhée, convulsions. A notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.

4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

5. SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens conseillés pour l'extinction : CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau (+ additifs) pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

5.2. Dangers particuliers résultant du mélange

Si ce produit est impliqué dans un incendie, il peut se dégager ce qui suit :
Monoxyde et dioxyde de carbone
Oxydes d'azote (NO_x)

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Porter un vêtement de protection totale.

6. SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des vêtements, des lunettes de protection et des gants lors de la manipulation des matériaux servant à éponger : torchons, éponges, etc.
Veiller à une aération suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter, dans la mesure du possible, toute dispersion dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir les liquides à l'aide de matières absorbantes (sable, kieselguhr, liant universel, sciure)
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément à la section 13.

6.4. Références à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter la section 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter la section 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter la section 13.

7. SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas manger, ni boire pendant le travail de manipulation.
EVITER LE CONTACT DU PRODUIT AVEC LA PEAU.
Ne pas fumer à proximité du produit, ne pas chauffer à la flamme nue, ni exposer les vapeurs à la flamme ou toute autre source d'ignition.
Manipuler dans une zone bien ventilée.
Se laver les mains après chaque manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un endroit sec et fermé, maintenu à l'abri des conditions extérieure naturelles, dument protégé contre les nuisibles.
Stocker hors de portée des enfants et à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
Ne pas réutiliser les récipients vides.

7.3. Utilisations finales particulières

Pas d'utilisation finale particulière autre que la recharge des cigarettes électroniques.

8. SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composant présentant des valeurs-seuil à surveiller :
Nicotine USP : VME=0,5 mg/m³

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuelle (EPI) :

Dans des conditions d'utilisation normales et raisonnables :

Protection respiratoire : Généralement pas nécessaire dans des locaux bien aérés (sauf mention spéciale).

Protection des yeux : Lunettes (type EN 166)

Protection des mains : Gants (type EN374-1)

Protection de la peau : Vêtements spéciaux (couvrant tout le corps à minima).

Ventilation : Assurer une ventilation adéquate. Si nécessaire, procéder à une aspiration des vapeurs au point d'émission.

9. SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique: LIQUIDE
- Couleur: INCOLORE
- Odeur: Caractéristique de l'arôme
- pH: Non disponible
- Point de fusion (°C): Non disponible
- Point d'ébullition (°C): Non disponible
- Point d'éclair (°C): >100 °C
- Taux d'évaporation: Non disponible
- Inflammabilité (solide, gaz): Non disponible
- Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité: Non disponible
- Pression de vapeur: Non disponible
- Densité de vapeur: Non disponible
- Densité: 1.087 - 1.127
- Solubilité: Non disponible
- Hydro solubilité : complètement miscible
- Log Pow (coefficient de partage n-octanol/eau): Non disponible
- Température d'auto-inflammabilité (°C): Non disponible
- Température de décomposition (°C): Non disponible
- Viscosité: Non disponible
- Propriétés explosives: Non disponible
- Propriétés comburantes: Non disponible
- Tension de vapeur en mm Hg à 20°C: Non disponible
- Tension de vapeur en KPa à 50°C: Non disponible

Valeurs pour la Nicotine USP :

- Aspect : Forme : clair, liquide
- Couleur : brun clair à foncé
- Odeur : donnée non disponible
- Seuil olfactif : donnée non disponible
- pH : 10,2 à 20°C et 8,1 g/l
- point de fusion/point de congélation : -79°C
- point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : 247°C à 993 hPa
- Point d'éclair : 101°C coupelle fermée
- Taux d'évaporation : donnée non disponible
- Inflammabilité : donnée non disponible
- Limites d'inflammabilité : donnée non disponible
- Pression de vapeur : 0,051 hPa à 25°C
- Densité de vapeur : 5,6 (air=1)
- Densité relative : 1,010 g/cm³ à 20°C
- Hydro solubilité : complètement miscible
- Coefficient de partage n-octanol/eau : log Kow 1,17
- Température d'auto-inflammabilité : donnée non disponible
- Température de décomposition : Donnée non disponible
- Viscosité : donnée non disponible

- Propriétés explosives : données non disponibles
- Propriétés comburantes : données non disponibles

9.2. Autres informations

Pas d'autre information pertinente.

10. SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Non disponible.

10.2. Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse lorsque manipulé et entreposé conformément aux dispositions.
Stable dans les conditions normales et raisonnables d'utilisation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Eviter les températures élevées et les sources d'ignition.
Pas de conditions particulières à éviter dans les limites normales et raisonnables d'utilisation et d'entreposage.

10.5. Matières incompatibles

Ne pas mettre au contact d'agents oxydants forts, d'agents réducteurs forts, de métaux élémentaires, d'acides ou de bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas en substances dangereuses dans des conditions normales et raisonnables d'utilisation et d'entreposage.

11. SECTION 11 : Informations toxicologiques

• Toxicité aigüe :

DL50 Dermale (mg/kg) > 5000 mg/kg (Inconnu: 0.00%)

DL50 Orale (mg/kg) > 5000 mg/kg (Inconnu: 0.00%)

DL50 par Inhalation (mg/l) : non déterminée

Composants	CAS EINECS / EINECS	Pourcentage dans le mélange (poid/poid)	DL50 Dermale (mg/kg)	DL50 Orale (mg/kg)	DL50 par Inhalation (mg/l)
NICOTINE	54-11-5/ 200-193-3	[1% ;2%[	50(lapin)	50(rat)	

- **Irritation cutanée** : Le contact direct avec la peau peut conduire à des irritations
- **Irritation oculaire** : le contact direct avec les yeux peut conduire à des irritations
- **Corrosivité** : pas de donnée disponible
- **Sensibilisation** : pas de donnée disponible
- **Mutagénicité sur les cellules germinales** : pas de donnée disponible
- **Cancérogénicité** : Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérogène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.
- **Toxicité pour la reproduction** : pas de donnée disponible
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique** : pas de donnée disponible
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée** : pas de donnée disponible
- **Danger par aspiration** : donnée non disponible

12. SECTION 12 : informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour les Daphnies: Non disponible
Toxicité pour les Crustacés: Non disponible
Toxicité pour les Poissons: Non disponible
Toxicité pour les Algues: Non disponible

Composants	CAS EINECS / EINECS	Pourcentage dans le mélange (poid/poid)	Algue (mg/l)	Crustacés (mg/l)	Daphnie (mg/l)	Poisson (mg/l)
NICOTINE	54-11-5/ 200-193-3	[1 % ;2%]			0.24 (48h, Oncorhynchus mykiss)	4 (96h Daphnia magna)

12.2. Persistance et dégradabilité :

Donnée non disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Log P (coeff. Partage octanol/eau): Non disponible
Facteur Bio Concentration: Non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

13. SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthode de traitement des déchets

Ne pas réutiliser les récipients vides.
Les vider à l'égard des normes en vigueur.
Confier les déchets et les résidus de nettoyage souillés par le mélange à un organisme habilité au traitement exigé par les normes en vigueur.

13.2 Informations supplémentaires

Conserver systématiquement la (les) étiquette(s) sur les emballages souillés.

14. SECTION 14 : Informations relatives au transport

- Numéro ONU : 3144
- Nom de l'expédition des nations unies : composé liquide de la nicotine N.S.A.
- Classe de danger pour le transport : 6.1
- Groupe d'emballage : II
- Dangers pour l'environnement : ne présente pas de danger pour l'environnement
Agent polluant marin : non
- Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : pas d'information supplémentaire disponible

15. SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementation/législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

La nicotine est classée comme substance vénéneuse en France.
L'ANSM a en outre défini que pour un taux de nicotine supérieur à 20mg/ml, les recharges de cigarette électroniques répondent à la réglementation du médicament.
La réglementation ne précise rien à ce jour pour des concentrations inférieures.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16. SECTION 16 : autres informations

La présente fiche de données de sécurité a été rédigée selon l'annexe II du règlement (UE) N° 453/2010 de la commission du 20 mai 2010 modifiant l'annexe II du règlement (CE) N° 1907/2006 dit règlement REACH, avec l'Aide mémoire technique ED 954 fourni par l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) et le Guide d'élaboration des fiches de données de sécurité Version 1.1 de décembre 2011 édité par l'ECHA.

Définition des mentions de danger et des conseils de prudence cités à la section 3 :

R25-Toxique en cas d'ingestion
R27-Très toxique par contact avec la peau
R51-Toxique pour les organismes aquatiques
R53-Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

H301- Toxique en cas d'ingestion
H310- Mortel par contact cutané

H411- Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Acronymes et abréviations :

CAS: Chemical Abstracts Service

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CLP: Classification, Labeling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of CHemicals

SVHC: Substance of Very High Concern

CO2: Dioxyde de Carbone

DL50: Dose létale 50

PBT: Persistant and Bioaccumulative Toxic

vPvB: Very Persistant, Very Bioaccumulative

ONU: Organisation des Nations Unies

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

IMDG : Code maritime International des Marchandises Dangereuses

IATA : International Air Transport Association

RID: Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses sur le continent européen

WGK : Wassergefahrdungsklasse

Notre responsabilité ne saurait être engagée en cas d'utilisation anormale du produit. Il appartient à l'utilisateur d'analyser les données fournies et de déterminer les conditions de manipulation du produit pour un usage en toute sécurité.

Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer à toute réglementation locale, nationale ou internationale applicable à son activité.

La présente fiche de données de sécurité a été rédigée selon l'annexe II du règlement (UE) N° 453/2010 de la commission du 20 mai 2010 modifiant l'annexe II du règlement (CE) N° 1907/2006 dit règlement REACH.

1. SECTION 1 : Identification du mélange et de la société/entreprise

1.1. Identificateur de Produit

E-Saveur ENERGY DRINK
16 mg/ml

1.2. Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées

Mélange liquide destiné à la recharge des cigarettes électroniques prévues à cet effet.
Toute autre utilisation est déconseillée.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Laboratoire E-Saveur
10 rue Enrico Fermi
77400 Saint Thibault Des Vignes
01 60 27 20 78
www.esaveur.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

2. SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification du mélange conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et selon la directive 1999/45/CE

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Dangers Physique :

Aucun risque spécifique.

Dangers pour la santé :

Toxicité aiguë 3

Dangers pour l'environnement :

Aucun risque spécifique.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CEE et ses amendements

Dangers Physique :

Aucun risque spécifique.

Dangers pour la santé :

Xn ; R21 Nocif par contact avec la peau.

Dangers pour l'environnement :

Aucun risque spécifique.

2.2. Eléments d'étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008



- **Pictogramme :**
- **Mention d'avertissement :** DANGER

- **Mention de danger :**

H 311 : Toxique par contact cutané

- **Mentions de mise en garde :**

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon

P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette

P102 : Tenir hors de portée des enfants

P405 : Garder sous clef

2.3. Autres dangers

Pas d'autres dangers identifiés.

3. SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

Substance	CAS / EINECS	Index	Pourcentage dans le mélange (poid/poid)	Classification selon Dir. 67/548/CE	Classification selon Reg. 1272/2008/CE
NICOTINE	54-11-5/ 200-193-3	614-001-00-4	[1% ;2%[	T+; R27 T; R25 N; R51-53	Acute Tox. 1(dermal) Acute Tox. 3 (oral) Aquatic Chronic 2 H310 H301 H411

4. SECTION 4 : Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Quelle que soit la nature de l'incident impliquant une personne physique et ce produit, contacter un centre antipoison (cf Section 1, n°ORFILA)

En cas de projection :

- Laver immédiatement et abondamment la peau à l'eau et au savon. Enlever les vêtements souillés.
- Rincer les yeux avec de l'eau claire pendant 15 minutes les paupières ouvertes. Si une gêne persiste, consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion :

- Rincer la bouche avec de l'eau.
- Ne pas faire vomir.

En cas d'inhalation :

- Eloigner le sujet de la zone polluée.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Une exposition répétée ou prolongée peut causer : vomissements, diarrhée, convulsions. A notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.

4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

5. SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens conseillés pour l'extinction : CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau (+ additifs) pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

5.2. Dangers particuliers résultant du mélange

Si ce produit est impliqué dans un incendie, il peut se dégager ce qui suit :
Monoxyde et dioxyde de carbone
Oxydes d'azote (NO_x)

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Porter un vêtement de protection totale.

6. SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des vêtements, des lunettes de protection et des gants lors de la manipulation des matériaux servant à éponger : torchons, éponges, etc.
Veiller à une aération suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter, dans la mesure du possible, toute dispersion dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir les liquides à l'aide de matières absorbantes (sable, kieselguhr, liant universel, sciure)
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément à la section 13.

6.4. Références à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter la section 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter la section 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter la section 13.

7. SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas manger, ni boire pendant le travail de manipulation.
EVITER LE CONTACT DU PRODUIT AVEC LA PEAU.
Ne pas fumer à proximité du produit, ne pas chauffer à la flamme nue, ni exposer les vapeurs à la flamme ou toute autre source d'ignition.
Manipuler dans une zone bien ventilée.
Se laver les mains après chaque manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un endroit sec et fermé, maintenu à l'abri des conditions extérieure naturelles, dument protégé contre les nuisibles.
Stocker hors de portée des enfants et à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
Ne pas réutiliser les récipients vides.

7.3. Utilisations finales particulières

Pas d'utilisation finale particulière autre que la recharge des cigarettes électroniques.

8. SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composant présentant des valeurs-seuil à surveiller :
Nicotine USP : VME=0,5 mg/m³

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuelle (EPI) :

Dans des conditions d'utilisation normales et raisonnables :

Protection respiratoire : Généralement pas nécessaire dans des locaux bien aérés (sauf mention spéciale).

Protection des yeux : Lunettes (type EN 166)

Protection des mains : Gants (type EN374-1)

Protection de la peau : Vêtements spéciaux (couvrant tout le corps à minima).

Ventilation : Assurer une ventilation adéquate. Si nécessaire, procéder à une aspiration des vapeurs au point d'émission.

9. SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique: LIQUIDE
- Couleur: INCOLORE
- Odeur: Caractéristique de l'arôme
- pH: Non disponible
- Point de fusion (°C): Non disponible
- Point d'ébullition (°C): Non disponible
- Point d'éclair (°C): >100 °C
- Taux d'évaporation: Non disponible
- Inflammabilité (solide, gaz): Non disponible
- Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité: Non disponible
- Pression de vapeur: Non disponible
- Densité de vapeur: Non disponible
- Densité: 1.087 - 1.127
- Solubilité: Non disponible
- Hydro solubilité : complètement miscible
- Log Pow (coefficient de partage n-octanol/eau): Non disponible
- Température d'auto-inflammabilité (°C): Non disponible
- Température de décomposition (°C): Non disponible
- Viscosité: Non disponible
- Propriétés explosives: Non disponible
- Propriétés comburantes: Non disponible
- Tension de vapeur en mm Hg à 20°C: Non disponible
- Tension de vapeur en KPa à 50°C: Non disponible

Valeurs pour la Nicotine USP :

- Aspect : Forme : clair, liquide
- Couleur : brun clair à foncé
- Odeur : donnée non disponible
- Seuil olfactif : donnée non disponible
- pH : 10,2 à 20°C et 8,1 g/l
- point de fusion/point de congélation : -79°C
- point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : 247°C à 993 hPa
- Point d'éclair : 101°C coupelle fermée
- Taux d'évaporation : donnée non disponible
- Inflammabilité : donnée non disponible
- Limites d'inflammabilité : donnée non disponible
- Pression de vapeur : 0,051 hPa à 25°C
- Densité de vapeur : 5,6 (air=1)
- Densité relative : 1,010 g/cm³ à 20°C
- Hydro solubilité : complètement miscible
- Coefficient de partage n-octanol/eau : log Kow 1,17
- Température d'auto-inflammabilité : donnée non disponible
- Température de décomposition : Donnée non disponible
- Viscosité : donnée non disponible

- Propriétés explosives : données non disponibles
- Propriétés comburantes : données non disponibles

9.2. Autres informations

Pas d'autre information pertinente.

10. SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Non disponible.

10.2. Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse lorsque manipulé et entreposé conformément aux dispositions.
Stable dans les conditions normales et raisonnables d'utilisation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Eviter les températures élevées et les sources d'ignition.
Pas de conditions particulières à éviter dans les limites normales et raisonnables d'utilisation et d'entreposage.

10.5. Matières incompatibles

Ne pas mettre au contact d'agents oxydants forts, d'agents réducteurs forts, de métaux élémentaires, d'acides ou de bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas en substances dangereuses dans des conditions normales et raisonnables d'utilisation et d'entreposage.

11. SECTION 11 : Informations toxicologiques

• Toxicité aigüe :

DL50 Dermale (mg/kg) > 5000 mg/kg (Inconnu: 0.00%)

DL50 Orale (mg/kg) > 5000 mg/kg (Inconnu: 0.00%)

DL50 par Inhalation (mg/l) : non déterminée

Composants	CAS EINECS / EINECS	Pourcentage dans le mélange (poid/poid)	DL50 Dermale (mg/kg)	DL50 Orale (mg/kg)	DL50 par Inhalation (mg/l)
NICOTINE	54-11-5/ 200-193-3	[1% ;2%[	50(lapin)	50(rat)	

- **Irritation cutanée** : Le contact direct avec la peau peut conduire à des irritations
- **Irritation oculaire** : le contact direct avec les yeux peut conduire à des irritations
- **Corrosivité** : pas de donnée disponible
- **Sensibilisation** : pas de donnée disponible
- **Mutagénicité sur les cellules germinales** : pas de donnée disponible
- **Cancérogénicité** : Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérogène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.
- **Toxicité pour la reproduction** : pas de donnée disponible
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique** : pas de donnée disponible
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée** : pas de donnée disponible
- **Danger par aspiration** : donnée non disponible

12. SECTION 12 : informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour les Daphnies: Non disponible
Toxicité pour les Crustacés: Non disponible
Toxicité pour les Poissons: Non disponible
Toxicité pour les Algues: Non disponible

Composants	CAS EINECS / EINECS	Pourcentage dans le mélange (poid/poid)	Algue (mg/l)	Crustacés (mg/l)	Daphnie (mg/l)	Poisson (mg/l)
NICOTINE	54-11-5/ 200-193-3	[1 % ;2%]			0.24 (48h, Oncorhynchus mykiss)	4 (96h Daphnia magna)

12.2. Persistance et dégradabilité :

Donnée non disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Log P (coeff. Partage octanol/eau): Non disponible
Facteur Bio Concentration: Non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

13. SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthode de traitement des déchets

Ne pas réutiliser les récipients vides.
Les vider à l'égard des normes en vigueur.
Confier les déchets et les résidus de nettoyage souillés par le mélange à un organisme habilité au traitement exigé par les normes en vigueur.

13.2 Informations supplémentaires

Conserver systématiquement la (les) étiquette(s) sur les emballages souillés.

14. SECTION 14 : Informations relatives au transport

- Numéro ONU : 3144
- Nom de l'expédition des nations unies : composé liquide de la nicotine N.S.A.
- Classe de danger pour le transport : 6.1
- Groupe d'emballage : II
- Dangers pour l'environnement : ne présente pas de danger pour l'environnement
Agent polluant marin : non
- Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : pas d'information supplémentaire disponible

15. SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementation/législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

La nicotine est classée comme substance vénéneuse en France.
L'ANSM a en outre défini que pour un taux de nicotine supérieur à 20mg/ml, les recharges de cigarette électroniques répondent à la réglementation du médicament.
La réglementation ne précise rien à ce jour pour des concentrations inférieures.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16. SECTION 16 : autres informations

La présente fiche de données de sécurité a été rédigée selon l'annexe II du règlement (UE) N° 453/2010 de la commission du 20 mai 2010 modifiant l'annexe II du règlement (CE) N° 1907/2006 dit règlement REACH, avec l'Aide mémoire technique ED 954 fourni par l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) et le Guide d'élaboration des fiches de données de sécurité Version 1.1 de décembre 2011 édité par l'ECHA.

Définition des mentions de danger et des conseils de prudence cités à la section 3 :

R25-Toxique en cas d'ingestion
R27-Très toxique par contact avec la peau
R51-Toxique pour les organismes aquatiques
R53-Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

H301- Toxique en cas d'ingestion
H310- Mortel par contact cutané

H411- Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Acronymes et abréviations :

CAS: Chemical Abstracts Service

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CLP: Classification, Labeling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of CHemicals

SVHC: Substance of Very High Concern

CO2: Dioxyde de Carbone

DL50: Dose létale 50

PBT: Persistant and Bioaccumulative Toxic

vPvB: Very Persistant, Very Bioaccumulative

ONU: Organisation des Nations Unies

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

IMDG : Code maritime International des Marchandises Dangereuses

IATA : International Air Transport Association

RID: Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses sur le continent européen

WGK : Wassergefahrdungsklasse

Notre responsabilité ne saurait être engagée en cas d'utilisation anormale du produit. Il appartient à l'utilisateur d'analyser les données fournies et de déterminer les conditions de manipulation du produit pour un usage en toute sécurité.

Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer à toute réglementation locale, nationale ou internationale applicable à son activité.

La présente fiche de données de sécurité a été rédigée selon l'annexe II du règlement (UE) N° 453/2010 de la commission du 20 mai 2010 modifiant l'annexe II du règlement (CE) N° 1907/2006 dit règlement REACH.

1. SECTION 1 : Identification du mélange et de la société/entreprise

1.1. Identificateur de Produit

E-Saveur FRAISE
16 mg/ml

1.2. Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées

Mélange liquide destiné à la recharge des cigarettes électroniques prévues à cet effet.
Toute autre utilisation est déconseillée.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Laboratoire E-Saveur
10 rue Enrico Fermi
77400 Saint Thibault Des Vignes
01 60 27 20 78
www.esaveur.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

2. SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification du mélange conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et selon la directive 1999/45/CE

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Dangers Physique :

Aucun risque spécifique.

Dangers pour la santé :

Toxicité aiguë 3

Dangers pour l'environnement :

Aucun risque spécifique.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CEE et ses amendements

Dangers Physique :

Aucun risque spécifique.

Dangers pour la santé :

Xn ; R21 Nocif par contact avec la peau.

Dangers pour l'environnement :

Aucun risque spécifique.

2.2. Eléments d'étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008



- **Pictogramme :**
- **Mention d'avertissement :** DANGER

- **Mention de danger :**

H 311 : Toxique par contact cutané

- **Mentions de mise en garde :**

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon

P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette

P102 : Tenir hors de portée des enfants

P405 : Garder sous clef

2.3. Autres dangers

Pas d'autres dangers identifiés.

3. SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

Substance	CAS / EINECS	Index	Pourcentage dans le mélange (poid/poid)	Classification selon Dir. 67/548/CE	Classification selon Reg. 1272/2008/CE
NICOTINE	54-11-5/ 200-193-3	614-001-00-4	[1% ;2%[	T+; R27 T; R25 N; R51-53	Acute Tox. 1(dermal) Acute Tox. 3 (oral) Aquatic Chronic 2 H310 H301 H411

4. SECTION 4 : Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Quelle que soit la nature de l'incident impliquant une personne physique et ce produit, contacter un centre antipoison (cf Section 1, n°ORFILA)

En cas de projection :

- Laver immédiatement et abondamment la peau à l'eau et au savon. Enlever les vêtements souillés.
- Rincer les yeux avec de l'eau claire pendant 15 minutes les paupières ouvertes. Si une gêne persiste, consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion :

- Rincer la bouche avec de l'eau.
- Ne pas faire vomir.

En cas d'inhalation :

- Eloigner le sujet de la zone polluée.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Une exposition répétée ou prolongée peut causer : vomissements, diarrhée, convulsions. A notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.

4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

5. SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens conseillés pour l'extinction : CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau (+ additifs) pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

5.2. Dangers particuliers résultant du mélange

Si ce produit est impliqué dans un incendie, il peut se dégager ce qui suit :
Monoxyde et dioxyde de carbone
Oxydes d'azote (NO_x)

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Porter un vêtement de protection totale.

6. SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des vêtements, des lunettes de protection et des gants lors de la manipulation des matériaux servant à éponger : torchons, éponges, etc.
Veiller à une aération suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter, dans la mesure du possible, toute dispersion dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir les liquides à l'aide de matières absorbantes (sable, kieselguhr, liant universel, sciure)
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément à la section 13.

6.4. Références à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter la section 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter la section 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter la section 13.

7. SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas manger, ni boire pendant le travail de manipulation.
EVITER LE CONTACT DU PRODUIT AVEC LA PEAU.
Ne pas fumer à proximité du produit, ne pas chauffer à la flamme nue, ni exposer les vapeurs à la flamme ou toute autre source d'ignition.
Manipuler dans une zone bien ventilée.
Se laver les mains après chaque manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un endroit sec et fermé, maintenu à l'abri des conditions extérieure naturelles, dument protégé contre les nuisibles.
Stocker hors de portée des enfants et à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
Ne pas réutiliser les récipients vides.

7.3. Utilisations finales particulières

Pas d'utilisation finale particulière autre que la recharge des cigarettes électroniques.

8. SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composant présentant des valeurs-seuil à surveiller :
Nicotine USP : VME=0,5 mg/m³

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuelle (EPI) :

Dans des conditions d'utilisation normales et raisonnables :

Protection respiratoire : Généralement pas nécessaire dans des locaux bien aérés (sauf mention spéciale).

Protection des yeux : Lunettes (type EN 166)

Protection des mains : Gants (type EN374-1)

Protection de la peau : Vêtements spéciaux (couvrant tout le corps à minima).

Ventilation : Assurer une ventilation adéquate. Si nécessaire, procéder à une aspiration des vapeurs au point d'émission.

9. SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique: LIQUIDE
- Couleur: INCOLORE
- Odeur: Caractéristique de l'arôme
- pH: Non disponible
- Point de fusion (°C): Non disponible
- Point d'ébullition (°C): Non disponible
- Point d'éclair (°C): >100 °C
- Taux d'évaporation: Non disponible
- Inflammabilité (solide, gaz): Non disponible
- Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité: Non disponible
- Pression de vapeur: Non disponible
- Densité de vapeur: Non disponible
- Densité: 1.087 - 1.127
- Solubilité: Non disponible
- Hydro solubilité : complètement miscible
- Log Pow (coefficient de partage n-octanol/eau): Non disponible
- Température d'auto-inflammabilité (°C): Non disponible
- Température de décomposition (°C): Non disponible
- Viscosité: Non disponible
- Propriétés explosives: Non disponible
- Propriétés comburantes: Non disponible
- Tension de vapeur en mm Hg à 20°C: Non disponible
- Tension de vapeur en KPa à 50°C: Non disponible

Valeurs pour la Nicotine USP :

- Aspect : Forme : clair, liquide
- Couleur : brun clair à foncé
- Odeur : donnée non disponible
- Seuil olfactif : donnée non disponible
- pH : 10,2 à 20°C et 8,1 g/l
- point de fusion/point de congélation : -79°C
- point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : 247°C à 993 hPa
- Point d'éclair : 101°C coupelle fermée
- Taux d'évaporation : donnée non disponible
- Inflammabilité : donnée non disponible
- Limites d'inflammabilité : donnée non disponible
- Pression de vapeur : 0,051 hPa à 25°C
- Densité de vapeur : 5,6 (air=1)
- Densité relative : 1,010 g/cm³ à 20°C
- Hydro solubilité : complètement miscible
- Coefficient de partage n-octanol/eau : log Kow 1,17
- Température d'auto-inflammabilité : donnée non disponible
- Température de décomposition : Donnée non disponible
- Viscosité : donnée non disponible

- Propriétés explosives : données non disponibles
- Propriétés comburantes : données non disponibles

9.2. Autres informations

Pas d'autre information pertinente.

10. SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Non disponible.

10.2. Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse lorsque manipulé et entreposé conformément aux dispositions.
Stable dans les conditions normales et raisonnables d'utilisation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Eviter les températures élevées et les sources d'ignition.
Pas de conditions particulières à éviter dans les limites normales et raisonnables d'utilisation et d'entreposage.

10.5. Matières incompatibles

Ne pas mettre au contact d'agents oxydants forts, d'agents réducteurs forts, de métaux élémentaires, d'acides ou de bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas en substances dangereuses dans des conditions normales et raisonnables d'utilisation et d'entreposage.

11. SECTION 11 : Informations toxicologiques

• Toxicité aigüe :

DL50 Dermale (mg/kg) > 5000 mg/kg (Inconnu: 0.00%)

DL50 Orale (mg/kg) > 5000 mg/kg (Inconnu: 0.00%)

DL50 par Inhalation (mg/l) : non déterminée

Composants	CAS EINECS / EINECS	Pourcentage dans le mélange (poid/poid)	DL50 Dermale (mg/kg)	DL50 Orale (mg/kg)	DL50 par Inhalation (mg/l)
NICOTINE	54-11-5/ 200-193-3	[1% ;2%[	50(lapin)	50(rat)	

- **Irritation cutanée** : Le contact direct avec la peau peut conduire à des irritations
- **Irritation oculaire**: le contact direct avec les yeux peut conduire à des irritations
- **Corrosivité** : pas de donnée disponible
- **Sensibilisation** : pas de donnée disponible
- **Mutagénicité sur les cellules germinales** : pas de donnée disponible
- **Cancérogénicité** : Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérogène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.
- **Toxicité pour la reproduction** : pas de donnée disponible
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique** : pas de donnée disponible
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée** : pas de donnée disponible
- **Danger par aspiration** : donnée non disponible

12. SECTION 12 : informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour les Daphnies: Non disponible
Toxicité pour les Crustacés: Non disponible
Toxicité pour les Poissons: Non disponible
Toxicité pour les Algues: Non disponible

Composants	CAS EINECS / EINECS	Pourcentage dans le mélange (poid/poid)	Algue (mg/l)	Crustacés (mg/l)	Daphnie (mg/l)	Poisson (mg/l)
NICOTINE	54-11-5/ 200-193-3	[1 % ;2%]			0.24 (48h, Oncorhynchus mykiss)	4 (96h Daphnia magna)

12.2. Persistance et dégradabilité :

Donnée non disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Log P (coeff. Partage octanol/eau): Non disponible
Facteur Bio Concentration: Non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

13. SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthode de traitement des déchets

Ne pas réutiliser les récipients vides.
Les vider à l'égard des normes en vigueur.
Confier les déchets et les résidus de nettoyage souillés par le mélange à un organisme habilité au traitement exigé par les normes en vigueur.

13.2 Informations supplémentaires

Conserver systématiquement la (les) étiquette(s) sur les emballages souillés.

14. SECTION 14 : Informations relatives au transport

- Numéro ONU : 3144
- Nom de l'expédition des nations unies : composé liquide de la nicotine N.S.A.
- Classe de danger pour le transport : 6.1
- Groupe d'emballage : II
- Dangers pour l'environnement : ne présente pas de danger pour l'environnement
Agent polluant marin : non
- Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : pas d'information supplémentaire disponible

15. SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementation/législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

La nicotine est classée comme substance vénéneuse en France.
L'ANSM a en outre défini que pour un taux de nicotine supérieur à 20mg/ml, les recharges de cigarette électroniques répondent à la réglementation du médicament.
La réglementation ne précise rien à ce jour pour des concentrations inférieures.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16. SECTION 16 : autres informations

La présente fiche de données de sécurité a été rédigée selon l'annexe II du règlement (UE) N° 453/2010 de la commission du 20 mai 2010 modifiant l'annexe II du règlement (CE) N° 1907/2006 dit règlement REACH, avec l'Aide mémoire technique ED 954 fourni par l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) et le Guide d'élaboration des fiches de données de sécurité Version 1.1 de décembre 2011 édité par l'ECHA.

Définition des mentions de danger et des conseils de prudence cités à la section 3 :

R25-Toxique en cas d'ingestion
R27-Très toxique par contact avec la peau
R51-Toxique pour les organismes aquatiques
R53-Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

H301- Toxique en cas d'ingestion
H310- Mortel par contact cutané

H411- Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Acronymes et abréviations :

CAS: Chemical Abstracts Service

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CLP: Classification, Labeling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of CHemicals

SVHC: Substance of Very High Concern

CO2: Dioxyde de Carbone

DL50: Dose létale 50

PBT: Persistant and Bioaccumulative Toxic

vPvB: Very Persistant, Very Bioaccumulative

ONU: Organisation des Nations Unies

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

IMDG : Code maritime International des Marchandises Dangereuses

IATA : International Air Transport Association

RID: Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses sur le continent européen

WGK : Wassergefahrdungsklasse

Notre responsabilité ne saurait être engagée en cas d'utilisation anormale du produit. Il appartient à l'utilisateur d'analyser les données fournies et de déterminer les conditions de manipulation du produit pour un usage en toute sécurité.

Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer à toute réglementation locale, nationale ou internationale applicable à son activité.

La présente fiche de données de sécurité a été rédigée selon l'annexe II du règlement (UE) N° 453/2010 de la commission du 20 mai 2010 modifiant l'annexe II du règlement (CE) N° 1907/2006 dit règlement REACH.

1. SECTION 1 : Identification du mélange et de la société/entreprise

1.1. Identificateur de Produit

E-Saveur FRUITS ROUGES
16 mg/ml

1.2. Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées

Mélange liquide destiné à la recharge des cigarettes électroniques prévues à cet effet.
Toute autre utilisation est déconseillée.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Laboratoire E-Saveur
10 rue Enrico Fermi
77400 Saint Thibault Des Vignes
01 60 27 20 78
www.esaveur.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

2. SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification du mélange conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et selon la directive 1999/45/CE

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Dangers Physique :

Aucun risque spécifique.

Dangers pour la santé :

Toxicité aiguë 3

Dangers pour l'environnement :

Aucun risque spécifique.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CEE et ses amendements

Dangers Physique :

Aucun risque spécifique.

Dangers pour la santé :

Xn ; R21 Nocif par contact avec la peau.

Dangers pour l'environnement :

Aucun risque spécifique.

2.2. Eléments d'étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008



- **Pictogramme :**
- **Mention d'avertissement :** DANGER

- **Mention de danger :**

H 311 : Toxique par contact cutané

- **Mentions de mise en garde :**

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon

P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette

P102 : Tenir hors de portée des enfants

P405 : Garder sous clef

2.3. Autres dangers

Pas d'autres dangers identifiés.

3. SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

Substance	CAS / EINECS	Index	Pourcentage dans le mélange (poid/poid)	Classification selon Dir. 67/548/CE	Classification selon Reg. 1272/2008/CE
NICOTINE	54-11-5/ 200-193-3	614-001-00-4	[1% ;2%[	T+; R27 T; R25 N; R51-53	Acute Tox. 1(dermal) Acute Tox. 3 (oral) Aquatic Chronic 2 H310 H301 H411

4. SECTION 4 : Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Quelle que soit la nature de l'incident impliquant une personne physique et ce produit, contacter un centre antipoison (cf Section 1, n°ORFILA)

En cas de projection :

- Laver immédiatement et abondamment la peau à l'eau et au savon. Enlever les vêtements souillés.
- Rincer les yeux avec de l'eau claire pendant 15 minutes les paupières ouvertes. Si une gêne persiste, consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion :

- Rincer la bouche avec de l'eau.
- Ne pas faire vomir.

En cas d'inhalation :

- Eloigner le sujet de la zone polluée.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Une exposition répétée ou prolongée peut causer : vomissements, diarrhée, convulsions. A notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.

4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

5. SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens conseillés pour l'extinction : CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau (+ additifs) pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

5.2. Dangers particuliers résultant du mélange

Si ce produit est impliqué dans un incendie, il peut se dégager ce qui suit :
Monoxyde et dioxyde de carbone
Oxydes d'azote (NO_x)

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Porter un vêtement de protection totale.

6. SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des vêtements, des lunettes de protection et des gants lors de la manipulation des matériaux servant à éponger : torchons, éponges, etc.
Veiller à une aération suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter, dans la mesure du possible, toute dispersion dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir les liquides à l'aide de matières absorbantes (sable, kieselguhr, liant universel, sciure)
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément à la section 13.

6.4. Références à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter la section 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter la section 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter la section 13.

7. SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas manger, ni boire pendant le travail de manipulation.
EVITER LE CONTACT DU PRODUIT AVEC LA PEAU.
Ne pas fumer à proximité du produit, ne pas chauffer à la flamme nue, ni exposer les vapeurs à la flamme ou toute autre source d'ignition.
Manipuler dans une zone bien ventilée.
Se laver les mains après chaque manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un endroit sec et fermé, maintenu à l'abri des conditions extérieure naturelles, dument protégé contre les nuisibles.
Stocker hors de portée des enfants et à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
Ne pas réutiliser les récipients vides.

7.3. Utilisations finales particulières

Pas d'utilisation finale particulière autre que la recharge des cigarettes électroniques.

8. SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composant présentant des valeurs-seuil à surveiller :
Nicotine USP : VME=0,5 mg/m³

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuelle (EPI) :

Dans des conditions d'utilisation normales et raisonnables :

Protection respiratoire : Généralement pas nécessaire dans des locaux bien aérés (sauf mention spéciale).

Protection des yeux : Lunettes (type EN 166)

Protection des mains : Gants (type EN374-1)

Protection de la peau : Vêtements spéciaux (couvrant tout le corps à minima).

Ventilation : Assurer une ventilation adéquate. Si nécessaire, procéder à une aspiration des vapeurs au point d'émission.

9. SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique: LIQUIDE
- Couleur: INCOLORE
- Odeur: Caractéristique de l'arôme
- pH: Non disponible
- Point de fusion (°C): Non disponible
- Point d'ébullition (°C): Non disponible
- Point d'éclair (°C): >100 °C
- Taux d'évaporation: Non disponible
- Inflammabilité (solide, gaz): Non disponible
- Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité: Non disponible
- Pression de vapeur: Non disponible
- Densité de vapeur: Non disponible
- Densité: 1.087 - 1.127
- Solubilité: Non disponible
- Hydro solubilité : complètement miscible
- Log Pow (coefficient de partage n-octanol/eau): Non disponible
- Température d'auto-inflammabilité (°C): Non disponible
- Température de décomposition (°C): Non disponible
- Viscosité: Non disponible
- Propriétés explosives: Non disponible
- Propriétés comburantes: Non disponible
- Tension de vapeur en mm Hg à 20°C: Non disponible
- Tension de vapeur en KPa à 50°C: Non disponible

Valeurs pour la Nicotine USP :

- Aspect : Forme : clair, liquide
- Couleur : brun clair à foncé
- Odeur : donnée non disponible
- Seuil olfactif : donnée non disponible
- pH : 10,2 à 20°C et 8,1 g/l
- point de fusion/point de congélation : -79°C
- point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : 247°C à 993 hPa
- Point d'éclair : 101°C coupelle fermée
- Taux d'évaporation : donnée non disponible
- Inflammabilité : donnée non disponible
- Limites d'inflammabilité : donnée non disponible
- Pression de vapeur : 0,051 hPa à 25°C
- Densité de vapeur : 5,6 (air=1)
- Densité relative : 1,010 g/cm³ à 20°C
- Hydro solubilité : complètement miscible
- Coefficient de partage n-octanol/eau : log Kow 1,17
- Température d'auto-inflammabilité : donnée non disponible
- Température de décomposition : Donnée non disponible
- Viscosité : donnée non disponible

- Propriétés explosives : données non disponibles
- Propriétés comburantes : données non disponibles

9.2. Autres informations

Pas d'autre information pertinente.

10. SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Non disponible.

10.2. Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse lorsque manipulé et entreposé conformément aux dispositions.
Stable dans les conditions normales et raisonnables d'utilisation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Eviter les températures élevées et les sources d'ignition.
Pas de conditions particulières à éviter dans les limites normales et raisonnables d'utilisation et d'entreposage.

10.5. Matières incompatibles

Ne pas mettre au contact d'agents oxydants forts, d'agents réducteurs forts, de métaux élémentaires, d'acides ou de bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas en substances dangereuses dans des conditions normales et raisonnables d'utilisation et d'entreposage.

11. SECTION 11 : Informations toxicologiques

• Toxicité aigüe :

DL50 Dermale (mg/kg) > 5000 mg/kg (Inconnu: 0.00%)

DL50 Orale (mg/kg) > 5000 mg/kg (Inconnu: 0.00%)

DL50 par Inhalation (mg/l) : non déterminée

Composants	CAS EINECS / EINECS	Pourcentage dans le mélange (poid/poid)	DL50 Dermale (mg/kg)	DL50 Orale (mg/kg)	DL50 par Inhalation (mg/l)
NICOTINE	54-11-5/ 200-193-3	[1% ;2%[	50(lapin)	50(rat)	

- **Irritation cutanée** : Le contact direct avec la peau peut conduire à des irritations
- **Irritation oculaire**: le contact direct avec les yeux peut conduire à des irritations
- **Corrosivité** : pas de donnée disponible
- **Sensibilisation** : pas de donnée disponible
- **Mutagénicité sur les cellules germinales** : pas de donnée disponible
- **Cancérogénicité** : Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérogène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.
- **Toxicité pour la reproduction** : pas de donnée disponible
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique** : pas de donnée disponible
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée** : pas de donnée disponible
- **Danger par aspiration** : donnée non disponible

12. SECTION 12 : informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour les Daphnies: Non disponible
Toxicité pour les Crustacés: Non disponible
Toxicité pour les Poissons: Non disponible
Toxicité pour les Algues: Non disponible

Composants	CAS EINECS / EINECS	Pourcentage dans le mélange (poid/poid)	Algue (mg/l)	Crustacés (mg/l)	Daphnie (mg/l)	Poisson (mg/l)
NICOTINE	54-11-5/ 200-193-3	[1 % ;2%]			0.24 (48h, Oncorhynchus mykiss)	4 (96h Daphnia magna)

12.2. Persistance et dégradabilité :

Donnée non disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Log P (coeff. Partage octanol/eau): Non disponible
Facteur Bio Concentration: Non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

13. SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthode de traitement des déchets

Ne pas réutiliser les récipients vides.
Les vider à l'égard des normes en vigueur.
Confier les déchets et les résidus de nettoyage souillés par le mélange à un organisme habilité au traitement exigé par les normes en vigueur.

13.2 Informations supplémentaires

Conserver systématiquement la (les) étiquette(s) sur les emballages souillés.

14. SECTION 14 : Informations relatives au transport

- Numéro ONU : 3144
- Nom de l'expédition des nations unies : composé liquide de la nicotine N.S.A.
- Classe de danger pour le transport : 6.1
- Groupe d'emballage : II
- Dangers pour l'environnement : ne présente pas de danger pour l'environnement
Agent polluant marin : non
- Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : pas d'information supplémentaire disponible

15. SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementation/législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

La nicotine est classée comme substance vénéneuse en France.
L'ANSM a en outre défini que pour un taux de nicotine supérieur à 20mg/ml, les recharges de cigarette électroniques répondent à la réglementation du médicament.
La réglementation ne précise rien à ce jour pour des concentrations inférieures.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16. SECTION 16 : autres informations

La présente fiche de données de sécurité a été rédigée selon l'annexe II du règlement (UE) N° 453/2010 de la commission du 20 mai 2010 modifiant l'annexe II du règlement (CE) N° 1907/2006 dit règlement REACH, avec l'Aide mémoire technique ED 954 fourni par l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) et le Guide d'élaboration des fiches de données de sécurité Version 1.1 de décembre 2011 édité par l'ECHA.

Définition des mentions de danger et des conseils de prudence cités à la section 3 :

R25-Toxique en cas d'ingestion
R27-Très toxique par contact avec la peau
R51-Toxique pour les organismes aquatiques
R53-Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

H301- Toxique en cas d'ingestion
H310- Mortel par contact cutané

H411- Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Acronymes et abréviations :

CAS: Chemical Abstracts Service

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CLP: Classification, Labeling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of CHemicals

SVHC: Substance of Very High Concern

CO2: Dioxyde de Carbone

DL50: Dose létale 50

PBT: Persistant and Bioaccumulative Toxic

vPvB: Very Persistant, Very Bioaccumulative

ONU: Organisation des Nations Unies

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

IMDG : Code maritime International des Marchandises Dangereuses

IATA : International Air Transport Association

RID: Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses sur le continent européen

WGK : Wassergefahrdungsklasse

Notre responsabilité ne saurait être engagée en cas d'utilisation anormale du produit. Il appartient à l'utilisateur d'analyser les données fournies et de déterminer les conditions de manipulation du produit pour un usage en toute sécurité.

Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer à toute réglementation locale, nationale ou internationale applicable à son activité.

La présente fiche de données de sécurité a été rédigée selon l'annexe II du règlement (UE) N° 453/2010 de la commission du 20 mai 2010 modifiant l'annexe II du règlement (CE) N° 1907/2006 dit règlement REACH.

1. SECTION 1 : Identification du mélange et de la société/entreprise

1.1. Identificateur de Produit

E-Saveur MENTHE FRAICHE
16 mg/ml

1.2. Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées

Mélange liquide destiné à la recharge des cigarettes électroniques prévues à cet effet.
Toute autre utilisation est déconseillée.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Laboratoire E-Saveur
10 rue Enrico Fermi
77400 Saint Thibault Des Vignes
01 60 27 20 78
www.esaveur.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

2. SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification du mélange conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et selon la directive 1999/45/CE

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Dangers Physique :

Aucun risque spécifique.

Dangers pour la santé :

Toxicité aiguë 3

Dangers pour l'environnement :

Aucun risque spécifique.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CEE et ses amendements

Dangers Physique :

Aucun risque spécifique.

Dangers pour la santé :

Xn ; R21 Nocif par contact avec la peau.

Dangers pour l'environnement :

Aucun risque spécifique.

2.2. Eléments d'étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008



- **Pictogramme :**
- **Mention d'avertissement :** DANGER

- **Mention de danger :**

H 311 : Toxique par contact cutané

- **Mentions de mise en garde :**

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon

P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette

P102 : Tenir hors de portée des enfants

P405 : Garder sous clef

2.3. Autres dangers

Pas d'autres dangers identifiés.

3. SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

Substance	Concentration Poids/poids du mélange	Index	CAS	EINECS	Classification 67/548/CE	Classification Selon (CE) 1272/2008
NICOTINE	[1% ,2%[	614-001-00-4	54-11-5	200-193-3	T+; R27 T; R25 N; R51-53	Acute Tox. 1(Dermal) Acute Tox. 3 (Oral) Aquatic Chronic 2 H310 H301 H411
MENTHOL	[0.1 %,1.25 %[		89-78-1	201-939-0	Xi R38	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319

4. SECTION 4 : Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Quelle que soit la nature de l'incident impliquant une personne physique et ce produit, contacter un centre antipoison (cf Section 1, n°ORFILA)

En cas de projection :

- Laver immédiatement et abondamment la peau à l'eau et au savon. Enlever les vêtements souillés.
- Rincer les yeux avec de l'eau claire pendant 15 minutes les paupières ouvertes. Si une gêne persiste, consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion :

- Rincer la bouche avec de l'eau.
- Ne pas faire vomir.

En cas d'inhalation :

- Eloigner le sujet de la zone polluée.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Une exposition répétée ou prolongée peut causer : vomissements, diarrhée, convulsions. A notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.

4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

5. SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens conseillés pour l'extinction : CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau (+ additifs) pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

5.2. Dangers particuliers résultant du mélange

Si ce produit est impliqué dans un incendie, il peut se dégager ce qui suit :
Monoxyde et dioxyde de carbone
Oxydes d'azote (NO_x)

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Porter un vêtement de protection totale.

6. SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des vêtements, des lunettes de protection et des gants lors de la manipulation des matériaux servant à éponger : torchons, éponges, etc.
Veiller à une aération suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter, dans la mesure du possible, toute dispersion dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir les liquides à l'aide de matières absorbantes (sable, kieselguhr, liant universel, sciure)
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément à la section 13.

6.4. Références à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter la section 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter la section 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter la section 13.

7. SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas manger, ni boire pendant le travail de manipulation.
EVITER LE CONTACT DU PRODUIT AVEC LA PEAU.
Ne pas fumer à proximité du produit, ne pas chauffer à la flamme nue, ni exposer les vapeurs à la flamme ou toute autre source d'ignition.
Manipuler dans une zone bien ventilée.
Se laver les mains après chaque manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un endroit sec et fermé, maintenu à l'abri des conditions extérieure naturelles, dument protégé contre les nuisibles.
Stocker hors de portée des enfants et à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
Ne pas réutiliser les récipients vides.

7.3. Utilisations finales particulières

Pas d'utilisation finale particulière autre que la recharge des cigarettes électroniques.

8. SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composant présentant des valeurs-seuil à surveiller :
Nicotine USP : VME=0,5 mg/m³

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuelle (EPI) :

Dans des conditions d'utilisation normales et raisonnables :

Protection respiratoire : Généralement pas nécessaire dans des locaux bien aérés (sauf mention spéciale).

Protection des yeux : Lunettes (type EN 166)

Protection des mains : Gants (type EN374-1)

Protection de la peau : Vêtements spéciaux (couvrant tout le corps à minima).

Ventilation : Assurer une ventilation adéquate. Si nécessaire, procéder à une aspiration des vapeurs au point d'émission.

9. SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique: LIQUIDE
- Couleur: INCOLORE
- Odeur: Caractéristique de l'arôme
- pH: Non disponible
- Point de fusion (°C): Non disponible
- Point d'ébullition (°C): Non disponible
- Point d'éclair (°C): >100 °C
- Taux d'évaporation: Non disponible
- Inflammabilité (solide, gaz): Non disponible
- Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité: Non disponible
- Pression de vapeur: Non disponible
- Densité de vapeur: Non disponible
- Densité: 1.087 - 1.127
- Solubilité: Non disponible
- Hydro solubilité : complètement miscible
- Log Pow (coefficient de partage n-octanol/eau): Non disponible
- Température d'auto-inflammabilité (°C): Non disponible
- Température de décomposition (°C): Non disponible
- Viscosité: Non disponible
- Propriétés explosives: Non disponible
- Propriétés comburantes: Non disponible
- Tension de vapeur en mm Hg à 20°C: Non disponible
- Tension de vapeur en KPa à 50°C: Non disponible

Valeurs pour la Nicotine USP :

- Aspect : Forme : clair, liquide
- Couleur : brun clair à foncé
- Odeur : donnée non disponible
- Seuil olfactif : donnée non disponible
- pH : 10,2 à 20°C et 8,1 g/l
- point de fusion/point de congélation : -79°C
- point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : 247°C à 993 hPa
- Point d'éclair : 101°C coupelle fermée
- Taux d'évaporation : donnée non disponible
- Inflammabilité : donnée non disponible
- Limites d'inflammabilité : donnée non disponible
- Pression de vapeur : 0,051 hPa à 25°C
- Densité de vapeur : 5,6 (air=1)
- Densité relative : 1,010 g/cm³ à 20°C
- Hydro solubilité : complètement miscible

- Coefficient de partage n-octanol/eau : log Kow 1,17
- Température d'auto-inflammabilité : donnée non disponible
- Température de décomposition : Donnée non disponible
- Viscosité : donnée non disponible
- Propriétés explosives : données non disponibles
- Propriétés comburantes : données non disponibles

9.2. Autres informations

Pas d'autre information pertinente.

10. SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Non disponible.

10.2. Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse lorsque manipulé et entreposé conformément aux dispositions.
Stable dans les conditions normales et raisonnables d'utilisation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Eviter les températures élevées et les sources d'ignition.
Pas de conditions particulières à éviter dans les limites normales et raisonnables d'utilisation et d'entreposage.

10.5. Matières incompatibles

Ne pas mettre au contact d'agents oxydants forts, d'agents réducteurs forts, de métaux élémentaires, d'acides ou de bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas en substances dangereuses dans des conditions normales et raisonnables d'utilisation et d'entreposage.

11. SECTION 11 : Informations toxicologiques

• Toxicité aigüe :

DL50 Dermale (mg/kg) > 5000 mg/kg (Inconnu: 0.00%)
DL50 Orale (mg/kg) > 5000 mg/kg (Inconnu: 0.00%)
DL50 par Inhalation (mg/l) : non déterminée

Composants	CAS EINECS / EINECS	Pourcentage dans le mélange (poid/poid)	DL50 Dermale (mg/kg)	DL50 Orale (mg/kg)	DL50 par Inhalation (mg/l)
NICOTINE	54-11-5/ 200-193-3	[1% ;2%[	50(lapin)	50(rat)	
MENTHOL	89-78-1 201-939-0	[0.1 % , 1.25 %]	> 5000	2300.0	> 100

- **Irritation cutanée** : Le contact direct avec la peau peut conduire à des irritations
- **Irritation oculaire**: le contact direct avec les yeux peut conduire à des irritations
- **Corrosivité** : pas de donnée disponible
- **Sensibilisation** : pas de donnée disponible
- **Mutagénicité sur les cellules germinales** : pas de donnée disponible
- **Cancérogénicité** : Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.
- **Toxicité pour la reproduction** : pas de donnée disponible
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique** : pas de donnée disponible
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée** : pas de donnée disponible
- **Danger par aspiration** : donnée non disponible

12. SECTION 12 : informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour les Daphnies: Non disponible
Toxicité pour les Crustacés: Non disponible
Toxicité pour les Poissons: Non disponible
Toxicité pour les Algues: Non disponible

Composants	CAS EINECS / EINECS	Pourcentage dans le mélange (poid/poid)	Algue (mg/l)	Crustacés (mg/l)	Daphnie (mg/l)	Poisson (mg/l)
NICOTINE	54-11-5/ 200-193-3	[1% ;2%[			0.24 (48h, Oncorhynchus mykiss)	4 (96h Daphnia magna)

12.2. Persistance et dégradabilité :

Donnée non disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Log P (coeff. Partage octanol/eau): Non disponible
Facteur Bio Concentration: Non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

13. SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthode de traitement des déchets

Ne pas réutiliser les récipients vides.

Les vidanger à l'égard des normes en vigueur.

Confier les déchets et les résidus de nettoyage souillé par le mélange à un organisme habilité au traitement exigé par les normes en vigueur.

13.2 Informations supplémentaires

Conserver systématiquement la (les) étiquette(s) sur les emballages souillés.

14. SECTION 14 : Informations relatives au transport

- Numéro ONU : 3144
- Nom de l'expédition des nations unies : composé liquide de la nicotine N.S.A.
- Classe de danger pour le transport : 6.1
- Groupe d'emballage : II
- Dangers pour l'environnement : ne présente pas de danger pour l'environnement
- Agent polluant marin : non
- Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : pas d'information supplémentaire disponible

15. SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementation/législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

La nicotine est classée comme substance vénéneuse en France.

L'ANSM a en outre défini que pour un taux de nicotine supérieur à 20mg/ml, les recharges de cigarette électroniques répondent à la réglementation du médicament.

La réglementation ne précise rien à ce jour pour des concentrations inférieures.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16. SECTION 16 : autres informations

La présente fiche de données de sécurité a été rédigée selon l'annexe II du règlement (UE) N° 453/2010 de la commission du 20 mai 2010 modifiant l'annexe II du règlement (CE) N° 1907/2006 dit règlement REACH, avec l'Aide mémoire technique ED 954 fourni par l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) et le Guide d'élaboration des fiches de données de sécurité Version 1.1 de décembre 2011 édité par l'ECHA.

Définition des mentions de danger et des conseils de prudence cités à la section 3 :

R25-Toxique en cas d'ingestion
R27-Très toxique par contact avec la peau
R51-Toxique pour les organismes aquatiques
R53-Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

H301- Toxique en cas d'ingestion
H310- Mortel par contact cutané
H411- Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Acronymes et abréviations :

CAS: Chemical Abstracts Service
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
CLP: Classification, Labeling and Packaging
REACH: Registration, Evaluation and Authorization of CHemicals
SVHC: Substance of Very High Concern
CO2: Dioxyde de Carbone
DL50: Dose létale 50
PBT: Persistant and Bioaccumulative Toxic
vPvB: Very Persistant, Very Bioaccumulative
ONU: Organisation des Nations Unies
ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
IMDG : Code maritime International des Marchandises Dangereuses
IATA : International Air Transport Association
RID: Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses sur le continent européen
WGK : Wassergefahrdungsklasse

Notre responsabilité ne saurait être engagée en cas d'utilisation anormale du produit. Il appartient à l'utilisateur d'analyser les données fournies et de déterminer les conditions de manipulation du produit pour un usage en toute sécurité.

Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer à toute réglementation locale, nationale ou internationale applicable à son activité.

La présente fiche de données de sécurité a été rédigée selon l'annexe II du règlement (UE) N° 453/2010 de la commission du 20 mai 2010 modifiant l'annexe II du règlement (CE) N° 1907/2006 dit règlement REACH.

1. SECTION 1 : Identification du mélange et de la société/entreprise

1.1. Identificateur de Produit

E-Saveur MENTHE VERTE
16 mg/ml

1.2. Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées

Mélange liquide destiné à la recharge des cigarettes électroniques prévues à cet effet.
Toute autre utilisation est déconseillée.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Laboratoire E-Saveur
10 rue Enrico Fermi
77400 Saint Thibault Des Vignes
01 60 27 20 78
www.esaveur.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

2. SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification du mélange conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et selon la directive 1999/45/CE

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Dangers Physique :

Aucun risque spécifique.

Dangers pour la santé :

Toxicité aiguë 3

Dangers pour l'environnement :

Aucun risque spécifique.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CEE et ses amendements

Dangers Physique :

Aucun risque spécifique.

Dangers pour la santé :

Xn ; R21 Nocif par contact avec la peau.

Dangers pour l'environnement :

Aucun risque spécifique.

2.2. Eléments d'étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008



- **Pictogramme :**
- **Mention d'avertissement :** DANGER

- **Mention de danger :**

H 311 : Toxique par contact cutané

- **Mentions de mise en garde :**

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon

P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette

P102 : Tenir hors de portée des enfants

P405 : Garder sous clef

2.3. Autres dangers

Pas d'autres dangers identifiés.

3. SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

Substance	CAS / EINECS	Index	Pourcentage dans le mélange (poid/poid)	Classification selon Dir. 67/548/CE	Classification selon Reg. 1272/2008/CE
NICOTINE	54-11-5/ 200-193-3	614-001-00-4	[1% ;2%[	T+; R27 T; R25 N; R51-53	Acute Tox. 1(dermal) Acute Tox. 3 (oral) Aquatic Chronic 2 H310 H301 H411

4. SECTION 4 : Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Quelle que soit la nature de l'incident impliquant une personne physique et ce produit, contacter un centre antipoison (cf Section 1, n°ORFILA)

En cas de projection :

- Laver immédiatement et abondamment la peau à l'eau et au savon. Enlever les vêtements souillés.
- Rincer les yeux avec de l'eau claire pendant 15 minutes les paupières ouvertes. Si une gêne persiste, consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion :

- Rincer la bouche avec de l'eau.
- Ne pas faire vomir.

En cas d'inhalation :

- Eloigner le sujet de la zone polluée.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Une exposition répétée ou prolongée peut causer : vomissements, diarrhée, convulsions. A notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.

4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

5. SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens conseillés pour l'extinction : CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau (+ additifs) pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

5.2. Dangers particuliers résultant du mélange

Si ce produit est impliqué dans un incendie, il peut se dégager ce qui suit :
Monoxyde et dioxyde de carbone
Oxydes d'azote (NO_x)

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Porter un vêtement de protection totale.

6. SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des vêtements, des lunettes de protection et des gants lors de la manipulation des matériaux servant à éponger : torchons, éponges, etc.
Veiller à une aération suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter, dans la mesure du possible, toute dispersion dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir les liquides à l'aide de matières absorbantes (sable, kieselguhr, liant universel, sciure)
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément à la section 13.

6.4. Références à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter la section 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter la section 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter la section 13.

7. SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas manger, ni boire pendant le travail de manipulation.
EVITER LE CONTACT DU PRODUIT AVEC LA PEAU.
Ne pas fumer à proximité du produit, ne pas chauffer à la flamme nue, ni exposer les vapeurs à la flamme ou toute autre source d'ignition.
Manipuler dans une zone bien ventilée.
Se laver les mains après chaque manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un endroit sec et fermé, maintenu à l'abri des conditions extérieure naturelles, dument protégé contre les nuisibles.
Stocker hors de portée des enfants et à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
Ne pas réutiliser les récipients vides.

7.3. Utilisations finales particulières

Pas d'utilisation finale particulière autre que la recharge des cigarettes électroniques.

8. SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composant présentant des valeurs-seuil à surveiller :
Nicotine USP : VME=0,5 mg/m³

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuelle (EPI) :

Dans des conditions d'utilisation normales et raisonnables :

Protection respiratoire : Généralement pas nécessaire dans des locaux bien aérés (sauf mention spéciale).

Protection des yeux : Lunettes (type EN 166)

Protection des mains : Gants (type EN374-1)

Protection de la peau : Vêtements spéciaux (couvrant tout le corps à minima).

Ventilation : Assurer une ventilation adéquate. Si nécessaire, procéder à une aspiration des vapeurs au point d'émission.

9. SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique: LIQUIDE
- Couleur: INCOLORE
- Odeur: Caractéristique de l'arôme
- pH: Non disponible
- Point de fusion (°C): Non disponible
- Point d'ébullition (°C): Non disponible
- Point d'éclair (°C): >100 °C
- Taux d'évaporation: Non disponible
- Inflammabilité (solide, gaz): Non disponible
- Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité: Non disponible
- Pression de vapeur: Non disponible
- Densité de vapeur: Non disponible
- Densité: 1.087 - 1.127
- Solubilité: Non disponible
- Hydro solubilité : complètement miscible
- Log Pow (coefficient de partage n-octanol/eau): Non disponible
- Température d'auto-inflammabilité (°C): Non disponible
- Température de décomposition (°C): Non disponible
- Viscosité: Non disponible
- Propriétés explosives: Non disponible
- Propriétés comburantes: Non disponible
- Tension de vapeur en mm Hg à 20°C: Non disponible
- Tension de vapeur en KPa à 50°C: Non disponible

Valeurs pour la Nicotine USP :

- Aspect : Forme : clair, liquide
- Couleur : brun clair à foncé
- Odeur : donnée non disponible
- Seuil olfactif : donnée non disponible
- pH : 10,2 à 20°C et 8,1 g/l
- point de fusion/point de congélation : -79°C
- point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : 247°C à 993 hPa
- Point d'éclair : 101°C coupelle fermée
- Taux d'évaporation : donnée non disponible
- Inflammabilité : donnée non disponible
- Limites d'inflammabilité : donnée non disponible
- Pression de vapeur : 0,051 hPa à 25°C
- Densité de vapeur : 5,6 (air=1)
- Densité relative : 1,010 g/cm³ à 20°C
- Hydro solubilité : complètement miscible
- Coefficient de partage n-octanol/eau : log Kow 1,17
- Température d'auto-inflammabilité : donnée non disponible
- Température de décomposition : Donnée non disponible
- Viscosité : donnée non disponible

- Propriétés explosives : données non disponibles
- Propriétés comburantes : données non disponibles

9.2. Autres informations

Pas d'autre information pertinente.

10. SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Non disponible.

10.2. Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse lorsque manipulé et entreposé conformément aux dispositions.
Stable dans les conditions normales et raisonnables d'utilisation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Eviter les températures élevées et les sources d'ignition.
Pas de conditions particulières à éviter dans les limites normales et raisonnables d'utilisation et d'entreposage.

10.5. Matières incompatibles

Ne pas mettre au contact d'agents oxydants forts, d'agents réducteurs forts, de métaux élémentaires, d'acides ou de bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas en substances dangereuses dans des conditions normales et raisonnables d'utilisation et d'entreposage.

11. SECTION 11 : Informations toxicologiques

• Toxicité aigüe :

DL50 Dermale (mg/kg) > 5000 mg/kg (Inconnu: 0.00%)

DL50 Orale (mg/kg) > 5000 mg/kg (Inconnu: 0.00%)

DL50 par Inhalation (mg/l) : non déterminée

Composants	CAS EINECS / EINECS	Pourcentage dans le mélange (poid/poid)	DL50 Dermale (mg/kg)	DL50 Orale (mg/kg)	DL50 par Inhalation (mg/l)
NICOTINE	54-11-5/ 200-193-3	[1% ;2%[	50(lapin)	50(rat)	

- **Irritation cutanée** : Le contact direct avec la peau peut conduire à des irritations
- **Irritation oculaire**: le contact direct avec les yeux peut conduire à des irritations
- **Corrosivité** : pas de donnée disponible
- **Sensibilisation** : pas de donnée disponible
- **Mutagénicité sur les cellules germinales** : pas de donnée disponible
- **Cancérogénicité** : Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérogène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.
- **Toxicité pour la reproduction** : pas de donnée disponible
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique** : pas de donnée disponible
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée** : pas de donnée disponible
- **Danger par aspiration** : donnée non disponible

12. SECTION 12 : informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour les Daphnies: Non disponible
Toxicité pour les Crustacés: Non disponible
Toxicité pour les Poissons: Non disponible
Toxicité pour les Algues: Non disponible

Composants	CAS EINECS / EINECS	Pourcentage dans le mélange (poid/poid)	Algue (mg/l)	Crustacés (mg/l)	Daphnie (mg/l)	Poisson (mg/l)
NICOTINE	54-11-5/ 200-193-3	[1 % ;2%]			0.24 (48h, Oncorhynchus mykiss)	4 (96h Daphnia magna)

12.2. Persistance et dégradabilité :

Donnée non disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Log P (coeff. Partage octanol/eau): Non disponible
Facteur Bio Concentration: Non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

13. SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthode de traitement des déchets

Ne pas réutiliser les récipients vides.
Les vider à l'égard des normes en vigueur.
Confier les déchets et les résidus de nettoyage souillés par le mélange à un organisme habilité au traitement exigé par les normes en vigueur.

13.2 Informations supplémentaires

Conserver systématiquement la (les) étiquette(s) sur les emballages souillés.

14. SECTION 14 : Informations relatives au transport

- Numéro ONU : 3144
- Nom de l'expédition des nations unies : composé liquide de la nicotine N.S.A.
- Classe de danger pour le transport : 6.1
- Groupe d'emballage : II
- Dangers pour l'environnement : ne présente pas de danger pour l'environnement
Agent polluant marin : non
- Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : pas d'information supplémentaire disponible

15. SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementation/législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

La nicotine est classée comme substance vénéneuse en France.
L'ANSM a en outre défini que pour un taux de nicotine supérieur à 20mg/ml, les recharges de cigarette électroniques répondent à la réglementation du médicament.
La réglementation ne précise rien à ce jour pour des concentrations inférieures.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16. SECTION 16 : autres informations

La présente fiche de données de sécurité a été rédigée selon l'annexe II du règlement (UE) N° 453/2010 de la commission du 20 mai 2010 modifiant l'annexe II du règlement (CE) N° 1907/2006 dit règlement REACH, avec l'Aide mémoire technique ED 954 fourni par l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) et le Guide d'élaboration des fiches de données de sécurité Version 1.1 de décembre 2011 édité par l'ECHA.

Définition des mentions de danger et des conseils de prudence cités à la section 3 :

R25-Toxique en cas d'ingestion
R27-Très toxique par contact avec la peau
R51-Toxique pour les organismes aquatiques
R53-Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

H301- Toxique en cas d'ingestion
H310- Mortel par contact cutané

H411- Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Acronymes et abréviations :

CAS: Chemical Abstracts Service

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CLP: Classification, Labeling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of CHemicals

SVHC: Substance of Very High Concern

CO2: Dioxyde de Carbone

DL50: Dose létale 50

PBT: Persistant and Bioaccumulative Toxic

vPvB: Very Persistant, Very Bioaccumulative

ONU: Organisation des Nations Unies

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

IMDG : Code maritime International des Marchandises Dangereuses

IATA : International Air Transport Association

RID: Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses sur le continent européen

WGK : Wassergefahrdungsklasse

Notre responsabilité ne saurait être engagée en cas d'utilisation anormale du produit. Il appartient à l'utilisateur d'analyser les données fournies et de déterminer les conditions de manipulation du produit pour un usage en toute sécurité.

Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer à toute réglementation locale, nationale ou internationale applicable à son activité.

La présente fiche de données de sécurité a été rédigée selon l'annexe II du règlement (UE) N° 453/2010 de la commission du 20 mai 2010 modifiant l'annexe II du règlement (CE) N° 1907/2006 dit règlement REACH.

1. SECTION 1 : Identification du mélange et de la société/entreprise

1.1. Identificateur de Produit

E-Saveur NOUGAT
16 mg/ml

1.2. Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées

Mélange liquide destiné à la recharge des cigarettes électroniques prévues à cet effet.
Toute autre utilisation est déconseillée.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Laboratoire E-Saveur
10 rue Enrico Fermi
77400 Saint Thibault Des Vignes
01 60 27 20 78
www.esaveur.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

2. SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification du mélange conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et selon la directive 1999/45/CE

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Dangers Physique :

Aucun risque spécifique.

Dangers pour la santé :

Toxicité aiguë 3

Dangers pour l'environnement :

Aucun risque spécifique.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CEE et ses amendements

Dangers Physique :

Aucun risque spécifique.

Dangers pour la santé :

Xn ; R21 Nocif par contact avec la peau.

Dangers pour l'environnement :

Aucun risque spécifique.

2.2. Eléments d'étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008



- **Pictogramme :**
- **Mention d'avertissement :** DANGER

- **Mention de danger :**

H 311 : Toxique par contact cutané

- **Mentions de mise en garde :**

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon

P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette

P102 : Tenir hors de portée des enfants

P405 : Garder sous clef

2.3. Autres dangers

Pas d'autres dangers identifiés.

3. SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

Substance	CAS / EINECS	Index	Pourcentage dans le mélange (poid/poid)	Classification selon Dir. 67/548/CE	Classification selon Reg. 1272/2008/CE
NICOTINE	54-11-5/ 200-193-3	614-001-00-4	[1% ;2%[	T+; R27 T; R25 N; R51-53	Acute Tox. 1(dermal) Acute Tox. 3 (oral) Aquatic Chronic 2 H310 H301 H411

4. SECTION 4 : Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Quelle que soit la nature de l'incident impliquant une personne physique et ce produit, contacter un centre antipoison (cf Section 1, n°ORFILA)

En cas de projection :

- Laver immédiatement et abondamment la peau à l'eau et au savon. Enlever les vêtements souillés.
- Rincer les yeux avec de l'eau claire pendant 15 minutes les paupières ouvertes. Si une gêne persiste, consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion :

- Rincer la bouche avec de l'eau.
- Ne pas faire vomir.

En cas d'inhalation :

- Eloigner le sujet de la zone polluée.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Une exposition répétée ou prolongée peut causer : vomissements, diarrhée, convulsions. A notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.

4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

5. SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens conseillés pour l'extinction : CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau (+ additifs) pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

5.2. Dangers particuliers résultant du mélange

Si ce produit est impliqué dans un incendie, il peut se dégager ce qui suit :
Monoxyde et dioxyde de carbone
Oxydes d'azote (NO_x)

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Porter un vêtement de protection totale.

6. SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des vêtements, des lunettes de protection et des gants lors de la manipulation des matériaux servant à éponger : torchons, éponges, etc.
Veiller à une aération suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter, dans la mesure du possible, toute dispersion dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir les liquides à l'aide de matières absorbantes (sable, kieselguhr, liant universel, sciure)
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément à la section 13.

6.4. Références à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter la section 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter la section 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter la section 13.

7. SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas manger, ni boire pendant le travail de manipulation.
EVITER LE CONTACT DU PRODUIT AVEC LA PEAU.
Ne pas fumer à proximité du produit, ne pas chauffer à la flamme nue, ni exposer les vapeurs à la flamme ou toute autre source d'ignition.
Manipuler dans une zone bien ventilée.
Se laver les mains après chaque manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un endroit sec et fermé, maintenu à l'abri des conditions extérieure naturelles, dument protégé contre les nuisibles.
Stocker hors de portée des enfants et à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
Ne pas réutiliser les récipients vides.

7.3. Utilisations finales particulières

Pas d'utilisation finale particulière autre que la recharge des cigarettes électroniques.

8. SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composant présentant des valeurs-seuil à surveiller :
Nicotine USP : VME=0,5 mg/m³

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuelle (EPI) :

Dans des conditions d'utilisation normales et raisonnables :

Protection respiratoire : Généralement pas nécessaire dans des locaux bien aérés (sauf mention spéciale).

Protection des yeux : Lunettes (type EN 166)

Protection des mains : Gants (type EN374-1)

Protection de la peau : Vêtements spéciaux (couvrant tout le corps à minima).

Ventilation : Assurer une ventilation adéquate. Si nécessaire, procéder à une aspiration des vapeurs au point d'émission.

9. SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique: LIQUIDE
- Couleur: INCOLORE
- Odeur: Caractéristique de l'arôme
- pH: Non disponible
- Point de fusion (°C): Non disponible
- Point d'ébullition (°C): Non disponible
- Point d'éclair (°C): >100 °C
- Taux d'évaporation: Non disponible
- Inflammabilité (solide, gaz): Non disponible
- Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité: Non disponible
- Pression de vapeur: Non disponible
- Densité de vapeur: Non disponible
- Densité: 1.087 - 1.127
- Solubilité: Non disponible
- Hydro solubilité : complètement miscible
- Log Pow (coefficient de partage n-octanol/eau): Non disponible
- Température d'auto-inflammabilité (°C): Non disponible
- Température de décomposition (°C): Non disponible
- Viscosité: Non disponible
- Propriétés explosives: Non disponible
- Propriétés comburantes: Non disponible
- Tension de vapeur en mm Hg à 20°C: Non disponible
- Tension de vapeur en KPa à 50°C: Non disponible

Valeurs pour la Nicotine USP :

- Aspect : Forme : clair, liquide
- Couleur : brun clair à foncé
- Odeur : donnée non disponible
- Seuil olfactif : donnée non disponible
- pH : 10,2 à 20°C et 8,1 g/l
- point de fusion/point de congélation : -79°C
- point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : 247°C à 993 hPa
- Point d'éclair : 101°C coupelle fermée
- Taux d'évaporation : donnée non disponible
- Inflammabilité : donnée non disponible
- Limites d'inflammabilité : donnée non disponible
- Pression de vapeur : 0,051 hPa à 25°C
- Densité de vapeur : 5,6 (air=1)
- Densité relative : 1,010 g/cm³ à 20°C
- Hydro solubilité : complètement miscible
- Coefficient de partage n-octanol/eau : log Kow 1,17
- Température d'auto-inflammabilité : donnée non disponible
- Température de décomposition : Donnée non disponible
- Viscosité : donnée non disponible

- Propriétés explosives : données non disponibles
- Propriétés comburantes : données non disponibles

9.2. Autres informations

Pas d'autre information pertinente.

10. SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Non disponible.

10.2. Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse lorsque manipulé et entreposé conformément aux dispositions.
Stable dans les conditions normales et raisonnables d'utilisation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Eviter les températures élevées et les sources d'ignition.
Pas de conditions particulières à éviter dans les limites normales et raisonnables d'utilisation et d'entreposage.

10.5. Matières incompatibles

Ne pas mettre au contact d'agents oxydants forts, d'agents réducteurs forts, de métaux élémentaires, d'acides ou de bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas en substances dangereuses dans des conditions normales et raisonnables d'utilisation et d'entreposage.

11. SECTION 11 : Informations toxicologiques

• Toxicité aigüe :

DL50 Dermale (mg/kg) > 5000 mg/kg (Inconnu: 0.00%)

DL50 Orale (mg/kg) > 5000 mg/kg (Inconnu: 0.00%)

DL50 par Inhalation (mg/l) : non déterminée

Composants	CAS EINECS / EINECS	Pourcentage dans le mélange (poid/poid)	DL50 Dermale (mg/kg)	DL50 Orale (mg/kg)	DL50 par Inhalation (mg/l)
NICOTINE	54-11-5/ 200-193-3	[1% ;2%[	50(lapin)	50(rat)	

- **Irritation cutanée** : Le contact direct avec la peau peut conduire à des irritations
- **Irritation oculaire** : le contact direct avec les yeux peut conduire à des irritations
- **Corrosivité** : pas de donnée disponible
- **Sensibilisation** : pas de donnée disponible
- **Mutagénicité sur les cellules germinales** : pas de donnée disponible
- **Cancérogénicité** : Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérogène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.
- **Toxicité pour la reproduction** : pas de donnée disponible
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique** : pas de donnée disponible
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée** : pas de donnée disponible
- **Danger par aspiration** : donnée non disponible

12. SECTION 12 : informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour les Daphnies: Non disponible
Toxicité pour les Crustacés: Non disponible
Toxicité pour les Poissons: Non disponible
Toxicité pour les Algues: Non disponible

Composants	CAS EINECS / EINECS	Pourcentage dans le mélange (poid/poid)	Algue (mg/l)	Crustacés (mg/l)	Daphnie (mg/l)	Poisson (mg/l)
NICOTINE	54-11-5/ 200-193-3	[1 % ;2%]			0.24 (48h, Oncorhynchus mykiss)	4 (96h Daphnia magna)

12.2. Persistance et dégradabilité :

Donnée non disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Log P (coeff. Partage octanol/eau): Non disponible
Facteur Bio Concentration: Non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

13. SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthode de traitement des déchets

Ne pas réutiliser les récipients vides.
Les vider à l'égard des normes en vigueur.
Confier les déchets et les résidus de nettoyage souillés par le mélange à un organisme habilité au traitement exigé par les normes en vigueur.

13.2 Informations supplémentaires

Conserver systématiquement la (les) étiquette(s) sur les emballages souillés.

14. SECTION 14 : Informations relatives au transport

- Numéro ONU : 3144
- Nom de l'expédition des nations unies : composé liquide de la nicotine N.S.A.
- Classe de danger pour le transport : 6.1
- Groupe d'emballage : II
- Dangers pour l'environnement : ne présente pas de danger pour l'environnement
Agent polluant marin : non
- Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : pas d'information supplémentaire disponible

15. SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementation/législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

La nicotine est classée comme substance vénéneuse en France.
L'ANSM a en outre défini que pour un taux de nicotine supérieur à 20mg/ml, les recharges de cigarette électroniques répondent à la réglementation du médicament.
La réglementation ne précise rien à ce jour pour des concentrations inférieures.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16. SECTION 16 : autres informations

La présente fiche de données de sécurité a été rédigée selon l'annexe II du règlement (UE) N° 453/2010 de la commission du 20 mai 2010 modifiant l'annexe II du règlement (CE) N° 1907/2006 dit règlement REACH, avec l'Aide mémoire technique ED 954 fourni par l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) et le Guide d'élaboration des fiches de données de sécurité Version 1.1 de décembre 2011 édité par l'ECHA.

Définition des mentions de danger et des conseils de prudence cités à la section 3 :

R25-Toxique en cas d'ingestion
R27-Très toxique par contact avec la peau
R51-Toxique pour les organismes aquatiques
R53-Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

H301- Toxique en cas d'ingestion
H310- Mortel par contact cutané

H411- Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Acronymes et abréviations :

CAS: Chemical Abstracts Service

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CLP: Classification, Labeling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of CHemicals

SVHC: Substance of Very High Concern

CO2: Dioxyde de Carbone

DL50: Dose létale 50

PBT: Persistant and Bioaccumulative Toxic

vPvB: Very Persistant, Very Bioaccumulative

ONU: Organisation des Nations Unies

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

IMDG : Code maritime International des Marchandises Dangereuses

IATA : International Air Transport Association

RID: Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses sur le continent européen

WGK : Wassergefahrdungsklasse

Notre responsabilité ne saurait être engagée en cas d'utilisation anormale du produit. Il appartient à l'utilisateur d'analyser les données fournies et de déterminer les conditions de manipulation du produit pour un usage en toute sécurité.

Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer à toute réglementation locale, nationale ou internationale applicable à son activité.

La présente fiche de données de sécurité a été rédigée selon l'annexe II du règlement (UE) N° 453/2010 de la commission du 20 mai 2010 modifiant l'annexe II du règlement (CE) N° 1907/2006 dit règlement REACH.

1. SECTION 1 : Identification du mélange et de la société/entreprise

1.1. Identificateur de Produit

E-Saveur PASSION
16 mg/ml

1.2. Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées

Mélange liquide destiné à la recharge des cigarettes électroniques prévues à cet effet.
Toute autre utilisation est déconseillée.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Laboratoire E-Saveur
10 rue Enrico Fermi
77400 Saint Thibault Des Vignes
01 60 27 20 78
www.esaveur.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

2. SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification du mélange conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et selon la directive 1999/45/CE

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Dangers Physique :

Aucun risque spécifique.

Dangers pour la santé :

Toxicité aiguë 3

Dangers pour l'environnement :

Aucun risque spécifique.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CEE et ses amendements

Dangers Physique :

Aucun risque spécifique.

Dangers pour la santé :

Xn ; R21 Nocif par contact avec la peau.

Dangers pour l'environnement :

Aucun risque spécifique.

2.2. Eléments d'étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008



- **Pictogramme :**
- **Mention d'avertissement :** DANGER

- **Mention de danger :**

H 311 : Toxique par contact cutané

- **Mentions de mise en garde :**

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon

P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette

P102 : Tenir hors de portée des enfants

P405 : Garder sous clef

2.3. Autres dangers

Pas d'autres dangers identifiés.

3. SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

Substance	CAS / EINECS	Index	Pourcentage dans le mélange (poid/poid)	Classification selon Dir. 67/548/CE	Classification selon Reg. 1272/2008/CE
NICOTINE	54-11-5/ 200-193-3	614-001-00-4	[1% ;2%[	T+; R27 T; R25 N; R51-53	Acute Tox. 1(dermal) Acute Tox. 3 (oral) Aquatic Chronic 2 H310 H301 H411

4. SECTION 4 : Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Quelle que soit la nature de l'incident impliquant une personne physique et ce produit, contacter un centre antipoison (cf Section 1, n°ORFILA)

En cas de projection :

- Laver immédiatement et abondamment la peau à l'eau et au savon. Enlever les vêtements souillés.
- Rincer les yeux avec de l'eau claire pendant 15 minutes les paupières ouvertes. Si une gêne persiste, consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion :

- Rincer la bouche avec de l'eau.
- Ne pas faire vomir.

En cas d'inhalation :

- Eloigner le sujet de la zone polluée.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Une exposition répétée ou prolongée peut causer : vomissements, diarrhée, convulsions. A notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.

4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

5. SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens conseillés pour l'extinction : CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau (+ additifs) pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

5.2. Dangers particuliers résultant du mélange

Si ce produit est impliqué dans un incendie, il peut se dégager ce qui suit :
Monoxyde et dioxyde de carbone
Oxydes d'azote (NO_x)

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Porter un vêtement de protection totale.

6. SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des vêtements, des lunettes de protection et des gants lors de la manipulation des matériaux servant à éponger : torchons, éponges, etc.
Veiller à une aération suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter, dans la mesure du possible, toute dispersion dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir les liquides à l'aide de matières absorbantes (sable, kieselguhr, liant universel, sciure)
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément à la section 13.

6.4. Références à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter la section 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter la section 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter la section 13.

7. SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas manger, ni boire pendant le travail de manipulation.
EVITER LE CONTACT DU PRODUIT AVEC LA PEAU.
Ne pas fumer à proximité du produit, ne pas chauffer à la flamme nue, ni exposer les vapeurs à la flamme ou toute autre source d'ignition.
Manipuler dans une zone bien ventilée.
Se laver les mains après chaque manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un endroit sec et fermé, maintenu à l'abri des conditions extérieure naturelles, dument protégé contre les nuisibles.
Stocker hors de portée des enfants et à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
Ne pas réutiliser les récipients vides.

7.3. Utilisations finales particulières

Pas d'utilisation finale particulière autre que la recharge des cigarettes électroniques.

8. SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composant présentant des valeurs-seuil à surveiller :
Nicotine USP : VME=0,5 mg/m³

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuelle (EPI) :

Dans des conditions d'utilisation normales et raisonnables :

Protection respiratoire : Généralement pas nécessaire dans des locaux bien aérés (sauf mention spéciale).

Protection des yeux : Lunettes (type EN 166)

Protection des mains : Gants (type EN374-1)

Protection de la peau : Vêtements spéciaux (couvrant tout le corps à minima).

Ventilation : Assurer une ventilation adéquate. Si nécessaire, procéder à une aspiration des vapeurs au point d'émission.

9. SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique: LIQUIDE
- Couleur: INCOLORE
- Odeur: Caractéristique de l'arôme
- pH: Non disponible
- Point de fusion (°C): Non disponible
- Point d'ébullition (°C): Non disponible
- Point d'éclair (°C): >100 °C
- Taux d'évaporation: Non disponible
- Inflammabilité (solide, gaz): Non disponible
- Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité: Non disponible
- Pression de vapeur: Non disponible
- Densité de vapeur: Non disponible
- Densité: 1.087 - 1.127
- Solubilité: Non disponible
- Hydro solubilité : complètement miscible
- Log Pow (coefficient de partage n-octanol/eau): Non disponible
- Température d'auto-inflammabilité (°C): Non disponible
- Température de décomposition (°C): Non disponible
- Viscosité: Non disponible
- Propriétés explosives: Non disponible
- Propriétés comburantes: Non disponible
- Tension de vapeur en mm Hg à 20°C: Non disponible
- Tension de vapeur en KPa à 50°C: Non disponible

Valeurs pour la Nicotine USP :

- Aspect : Forme : clair, liquide
- Couleur : brun clair à foncé
- Odeur : donnée non disponible
- Seuil olfactif : donnée non disponible
- pH : 10,2 à 20°C et 8,1 g/l
- point de fusion/point de congélation : -79°C
- point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : 247°C à 993 hPa
- Point d'éclair : 101°C coupelle fermée
- Taux d'évaporation : donnée non disponible
- Inflammabilité : donnée non disponible
- Limites d'inflammabilité : donnée non disponible
- Pression de vapeur : 0,051 hPa à 25°C
- Densité de vapeur : 5,6 (air=1)
- Densité relative : 1,010 g/cm³ à 20°C
- Hydro solubilité : complètement miscible
- Coefficient de partage n-octanol/eau : log Kow 1,17
- Température d'auto-inflammabilité : donnée non disponible
- Température de décomposition : Donnée non disponible
- Viscosité : donnée non disponible

- Propriétés explosives : données non disponibles
- Propriétés comburantes : données non disponibles

9.2. Autres informations

Pas d'autre information pertinente.

10. SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Non disponible.

10.2. Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse lorsque manipulé et entreposé conformément aux dispositions.
Stable dans les conditions normales et raisonnables d'utilisation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Eviter les températures élevées et les sources d'ignition.
Pas de conditions particulières à éviter dans les limites normales et raisonnables d'utilisation et d'entreposage.

10.5. Matières incompatibles

Ne pas mettre au contact d'agents oxydants forts, d'agents réducteurs forts, de métaux élémentaires, d'acides ou de bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas en substances dangereuses dans des conditions normales et raisonnables d'utilisation et d'entreposage.

11. SECTION 11 : Informations toxicologiques

• Toxicité aigüe :

DL50 Dermale (mg/kg) > 5000 mg/kg (Inconnu: 0.00%)

DL50 Orale (mg/kg) > 5000 mg/kg (Inconnu: 0.00%)

DL50 par Inhalation (mg/l) : non déterminée

Composants	CAS EINECS / EINECS	Pourcentage dans le mélange (poid/poid)	DL50 Dermale (mg/kg)	DL50 Orale (mg/kg)	DL50 par Inhalation (mg/l)
NICOTINE	54-11-5/ 200-193-3	[1% ;2%[	50(lapin)	50(rat)	

- **Irritation cutanée** : Le contact direct avec la peau peut conduire à des irritations
- **Irritation oculaire**: le contact direct avec les yeux peut conduire à des irritations
- **Corrosivité** : pas de donnée disponible
- **Sensibilisation** : pas de donnée disponible
- **Mutagénicité sur les cellules germinales** : pas de donnée disponible
- **Cancérogénicité** : Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérogène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.
- **Toxicité pour la reproduction** : pas de donnée disponible
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique** : pas de donnée disponible
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée** : pas de donnée disponible
- **Danger par aspiration** : donnée non disponible

12. SECTION 12 : informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour les Daphnies: Non disponible
Toxicité pour les Crustacés: Non disponible
Toxicité pour les Poissons: Non disponible
Toxicité pour les Algues: Non disponible

Composants	CAS EINECS / EINECS	Pourcentage dans le mélange (poid/poid)	Algue (mg/l)	Crustacés (mg/l)	Daphnie (mg/l)	Poisson (mg/l)
NICOTINE	54-11-5/ 200-193-3	[1 % ;2%]			0.24 (48h, Oncorhynchus mykiss)	4 (96h Daphnia magna)

12.2. Persistance et dégradabilité :

Donnée non disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Log P (coeff. Partage octanol/eau): Non disponible
Facteur Bio Concentration: Non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

13. SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthode de traitement des déchets

Ne pas réutiliser les récipients vides.
Les vider à l'égard des normes en vigueur.
Confier les déchets et les résidus de nettoyage souillé par le mélange à un organisme habilité au traitement exigé par les normes en vigueur.

13.2 Informations supplémentaires

Conserver systématiquement la (les) étiquette(s) sur les emballages souillés.

14. SECTION 14 : Informations relatives au transport

- Numéro ONU : 3144
- Nom de l'expédition des nations unies : composé liquide de la nicotine N.S.A.
- Classe de danger pour le transport : 6.1
- Groupe d'emballage : II
- Dangers pour l'environnement : ne présente pas de danger pour l'environnement
Agent polluant marin : non
- Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : pas d'information supplémentaire disponible

15. SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementation/législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

La nicotine est classée comme substance vénéneuse en France.
L'ANSM a en outre défini que pour un taux de nicotine supérieur à 20mg/ml, les recharges de cigarette électroniques répondent à la réglementation du médicament.
La réglementation ne précise rien à ce jour pour des concentrations inférieures.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16. SECTION 16 : autres informations

La présente fiche de données de sécurité a été rédigée selon l'annexe II du règlement (UE) N° 453/2010 de la commission du 20 mai 2010 modifiant l'annexe II du règlement (CE) N° 1907/2006 dit règlement REACH, avec l'Aide mémoire technique ED 954 fourni par l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) et le Guide d'élaboration des fiches de données de sécurité Version 1.1 de décembre 2011 édité par l'ECHA.

Définition des mentions de danger et des conseils de prudence cités à la section 3 :

R25-Toxique en cas d'ingestion
R27-Très toxique par contact avec la peau
R51-Toxique pour les organismes aquatiques
R53-Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

H301- Toxique en cas d'ingestion
H310- Mortel par contact cutané

H411- Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Acronymes et abréviations :

CAS: Chemical Abstracts Service

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CLP: Classification, Labeling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of CHemicals

SVHC: Substance of Very High Concern

CO2: Dioxyde de Carbone

DL50: Dose létale 50

PBT: Persistant and Bioaccumulative Toxic

vPvB: Very Persistant, Very Bioaccumulative

ONU: Organisation des Nations Unies

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

IMDG : Code maritime International des Marchandises Dangereuses

IATA : International Air Transport Association

RID: Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses sur le continent européen

WGK : Wassergefahrdungsklasse

Notre responsabilité ne saurait être engagée en cas d'utilisation anormale du produit. Il appartient à l'utilisateur d'analyser les données fournies et de déterminer les conditions de manipulation du produit pour un usage en toute sécurité.

Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer à toute réglementation locale, nationale ou internationale applicable à son activité.

La présente fiche de données de sécurité a été rédigée selon l'annexe II du règlement (UE) N° 453/2010 de la commission du 20 mai 2010 modifiant l'annexe II du règlement (CE) N° 1907/2006 dit règlement REACH.

1. SECTION 1 : Identification du mélange et de la société/entreprise

1.1. Identificateur de Produit

E-Saveur PECHE ABRICOT
16 mg/ml

1.2. Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées

Mélange liquide destiné à la recharge des cigarettes électroniques prévues à cet effet.
Toute autre utilisation est déconseillée.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Laboratoire E-Saveur
10 rue Enrico Fermi
77400 Saint Thibault Des Vignes
01 60 27 20 78
www.esaveur.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

2. SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification du mélange conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et selon la directive 1999/45/CE

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Dangers Physique :

Aucun risque spécifique.

Dangers pour la santé :

Toxicité aiguë 3

Dangers pour l'environnement :

Aucun risque spécifique.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CEE et ses amendements

Dangers Physique :

Aucun risque spécifique.

Dangers pour la santé :

Xn ; R21 Nocif par contact avec la peau.

Dangers pour l'environnement :

Aucun risque spécifique.

2.2. Eléments d'étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008



- **Pictogramme :**
- **Mention d'avertissement :** DANGER

- **Mention de danger :**

H 311 : Toxique par contact cutané

- **Mentions de mise en garde :**

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon

P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette

P102 : Tenir hors de portée des enfants

P405 : Garder sous clef

2.3. Autres dangers

Pas d'autres dangers identifiés.

3. SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

Substance	CAS / EINECS	Index	Pourcentage dans le mélange (poid/poid)	Classification selon Dir. 67/548/CE	Classification selon Reg. 1272/2008/CE
NICOTINE	54-11-5/ 200-193-3	614-001-00-4	[1% ;2%[	T+; R27 T; R25 N; R51-53	Acute Tox. 1(dermal) Acute Tox. 3 (oral) Aquatic Chronic 2 H310 H301 H411

4. SECTION 4 : Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Quelle que soit la nature de l'incident impliquant une personne physique et ce produit, contacter un centre antipoison (cf Section 1, n°ORFILA)

En cas de projection :

- Laver immédiatement et abondamment la peau à l'eau et au savon. Enlever les vêtements souillés.
- Rincer les yeux avec de l'eau claire pendant 15 minutes les paupières ouvertes. Si une gêne persiste, consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion :

- Rincer la bouche avec de l'eau.
- Ne pas faire vomir.

En cas d'inhalation :

- Eloigner le sujet de la zone polluée.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Une exposition répétée ou prolongée peut causer : vomissements, diarrhée, convulsions. A notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.

4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

5. SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens conseillés pour l'extinction : CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau (+ additifs) pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

5.2. Dangers particuliers résultant du mélange

Si ce produit est impliqué dans un incendie, il peut se dégager ce qui suit :
Monoxyde et dioxyde de carbone
Oxydes d'azote (NO_x)

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Porter un vêtement de protection totale.

6. SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des vêtements, des lunettes de protection et des gants lors de la manipulation des matériaux servant à éponger : torchons, éponges, etc.
Veiller à une aération suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter, dans la mesure du possible, toute dispersion dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir les liquides à l'aide de matières absorbantes (sable, kieselguhr, liant universel, sciure)
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément à la section 13.

6.4. Références à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter la section 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter la section 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter la section 13.

7. SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas manger, ni boire pendant le travail de manipulation.
EVITER LE CONTACT DU PRODUIT AVEC LA PEAU.
Ne pas fumer à proximité du produit, ne pas chauffer à la flamme nue, ni exposer les vapeurs à la flamme ou toute autre source d'ignition.
Manipuler dans une zone bien ventilée.
Se laver les mains après chaque manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un endroit sec et fermé, maintenu à l'abri des conditions extérieure naturelles, dument protégé contre les nuisibles.
Stocker hors de portée des enfants et à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
Ne pas réutiliser les récipients vides.

7.3. Utilisations finales particulières

Pas d'utilisation finale particulière autre que la recharge des cigarettes électroniques.

8. SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composant présentant des valeurs-seuil à surveiller :
Nicotine USP : VME=0,5 mg/m³

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuelle (EPI) :

Dans des conditions d'utilisation normales et raisonnables :

Protection respiratoire : Généralement pas nécessaire dans des locaux bien aérés (sauf mention spéciale).

Protection des yeux : Lunettes (type EN 166)

Protection des mains : Gants (type EN374-1)

Protection de la peau : Vêtements spéciaux (couvrant tout le corps à minima).

Ventilation : Assurer une ventilation adéquate. Si nécessaire, procéder à une aspiration des vapeurs au point d'émission.

9. SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique: LIQUIDE
- Couleur: INCOLORE
- Odeur: Caractéristique de l'arôme
- pH: Non disponible
- Point de fusion (°C): Non disponible
- Point d'ébullition (°C): Non disponible
- Point d'éclair (°C): >100 °C
- Taux d'évaporation: Non disponible
- Inflammabilité (solide, gaz): Non disponible
- Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité: Non disponible
- Pression de vapeur: Non disponible
- Densité de vapeur: Non disponible
- Densité: 1.087 - 1.127
- Solubilité: Non disponible
- Hydro solubilité : complètement miscible
- Log Pow (coefficient de partage n-octanol/eau): Non disponible
- Température d'auto-inflammabilité (°C): Non disponible
- Température de décomposition (°C): Non disponible
- Viscosité: Non disponible
- Propriétés explosives: Non disponible
- Propriétés comburantes: Non disponible
- Tension de vapeur en mm Hg à 20°C: Non disponible
- Tension de vapeur en KPa à 50°C: Non disponible

Valeurs pour la Nicotine USP :

- Aspect : Forme : clair, liquide
- Couleur : brun clair à foncé
- Odeur : donnée non disponible
- Seuil olfactif : donnée non disponible
- pH : 10,2 à 20°C et 8,1 g/l
- point de fusion/point de congélation : -79°C
- point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : 247°C à 993 hPa
- Point d'éclair : 101°C coupelle fermée
- Taux d'évaporation : donnée non disponible
- Inflammabilité : donnée non disponible
- Limites d'inflammabilité : donnée non disponible
- Pression de vapeur : 0,051 hPa à 25°C
- Densité de vapeur : 5,6 (air=1)
- Densité relative : 1,010 g/cm³ à 20°C
- Hydro solubilité : complètement miscible
- Coefficient de partage n-octanol/eau : log Kow 1,17
- Température d'auto-inflammabilité : donnée non disponible
- Température de décomposition : Donnée non disponible
- Viscosité : donnée non disponible

- Propriétés explosives : données non disponibles
- Propriétés comburantes : données non disponibles

9.2. Autres informations

Pas d'autre information pertinente.

10. SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Non disponible.

10.2. Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse lorsque manipulé et entreposé conformément aux dispositions.
Stable dans les conditions normales et raisonnables d'utilisation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Eviter les températures élevées et les sources d'ignition.
Pas de conditions particulières à éviter dans les limites normales et raisonnables d'utilisation et d'entreposage.

10.5. Matières incompatibles

Ne pas mettre au contact d'agents oxydants forts, d'agents réducteurs forts, de métaux élémentaires, d'acides ou de bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas en substances dangereuses dans des conditions normales et raisonnables d'utilisation et d'entreposage.

11. SECTION 11 : Informations toxicologiques

- Toxicité aigüe :

DL50 Dermale (mg/kg) > 5000 mg/kg (Inconnu: 0.00%)

DL50 Orale (mg/kg) > 5000 mg/kg (Inconnu: 0.00%)

DL50 par Inhalation (mg/l) : non déterminée

Composants	CAS EINECS / EINECS	Pourcentage dans le mélange (poid/poid)	DL50 Dermale (mg/kg)	DL50 Orale (mg/kg)	DL50 par Inhalation (mg/l)
NICOTINE	54-11-5/ 200-193-3	[1% ;2%[	50(lapin)	50(rat)	

- **Irritation cutanée** : Le contact direct avec la peau peut conduire à des irritations
- **Irritation oculaire**: le contact direct avec les yeux peut conduire à des irritations
- **Corrosivité** : pas de donnée disponible
- **Sensibilisation** : pas de donnée disponible
- **Mutagénicité sur les cellules germinales** : pas de donnée disponible
- **Cancérogénicité** : Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérogène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.
- **Toxicité pour la reproduction** : pas de donnée disponible
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique** : pas de donnée disponible
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée** : pas de donnée disponible
- **Danger par aspiration** : donnée non disponible

12. SECTION 12 : informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour les Daphnies: Non disponible
Toxicité pour les Crustacés: Non disponible
Toxicité pour les Poissons: Non disponible
Toxicité pour les Algues: Non disponible

Composants	CAS EINECS / EINECS	Pourcentage dans le mélange (poid/poid)	Algue (mg/l)	Crustacés (mg/l)	Daphnie (mg/l)	Poisson (mg/l)
NICOTINE	54-11-5/ 200-193-3	[1 % ;2%]			0.24 (48h, Oncorhynchus mykiss)	4 (96h Daphnia magna)

12.2. Persistance et dégradabilité :

Donnée non disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Log P (coeff. Partage octanol/eau): Non disponible
Facteur Bio Concentration: Non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

13. SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthode de traitement des déchets

Ne pas réutiliser les récipients vides.
Les vidanger à l'égard des normes en vigueur.
Confier les déchets et les résidus de nettoyage souillé par le mélange à un organisme habilité au traitement exigé par les normes en vigueur.

13.2 Informations supplémentaires

Conserver systématiquement la (les) étiquette(s) sur les emballages souillés.

14. SECTION 14 : Informations relatives au transport

- Numéro ONU : 3144
- Nom de l'expédition des nations unies : composé liquide de la nicotine N.S.A.
- Classe de danger pour le transport : 6.1
- Groupe d'emballage : II
- Dangers pour l'environnement : ne présente pas de danger pour l'environnement
Agent polluant marin : non
- Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : pas d'information supplémentaire disponible

15. SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementation/législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

La nicotine est classée comme substance vénéneuse en France.
L'ANSM a en outre défini que pour un taux de nicotine supérieur à 20mg/ml, les recharges de cigarette électroniques répondent à la réglementation du médicament.
La réglementation ne précise rien à ce jour pour des concentrations inférieures.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16. SECTION 16 : autres informations

La présente fiche de données de sécurité a été rédigée selon l'annexe II du règlement (UE) N° 453/2010 de la commission du 20 mai 2010 modifiant l'annexe II du règlement (CE) N° 1907/2006 dit règlement REACH, avec l'Aide mémoire technique ED 954 fourni par l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) et le Guide d'élaboration des fiches de données de sécurité Version 1.1 de décembre 2011 édité par l'ECHA.

Définition des mentions de danger et des conseils de prudence cités à la section 3 :

R25-Toxique en cas d'ingestion
R27-Très toxique par contact avec la peau
R51-Toxique pour les organismes aquatiques
R53-Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

H301- Toxique en cas d'ingestion
H310- Mortel par contact cutané

H411- Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Acronymes et abréviations :

CAS: Chemical Abstracts Service

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CLP: Classification, Labeling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of CHemicals

SVHC: Substance of Very High Concern

CO2: Dioxyde de Carbone

DL50: Dose létale 50

PBT: Persistant and Bioaccumulative Toxic

vPvB: Very Persistant, Very Bioaccumulative

ONU: Organisation des Nations Unies

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

IMDG : Code maritime International des Marchandises Dangereuses

IATA : International Air Transport Association

RID: Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses sur le continent européen

WGK : Wassergefahrdungsklasse

Notre responsabilité ne saurait être engagée en cas d'utilisation anormale du produit. Il appartient à l'utilisateur d'analyser les données fournies et de déterminer les conditions de manipulation du produit pour un usage en toute sécurité.

Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer à toute réglementation locale, nationale ou internationale applicable à son activité.

La présente fiche de données de sécurité a été rédigée selon l'annexe II du règlement (UE) N° 453/2010 de la commission du 20 mai 2010 modifiant l'annexe II du règlement (CE) N° 1907/2006 dit règlement REACH.

1. SECTION 1 : Identification du mélange et de la société/entreprise

1.1. Identificateur de Produit

E-Saveur PINA COLADA
16 mg/ml

1.2. Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées

Mélange liquide destiné à la recharge des cigarettes électroniques prévues à cet effet.
Toute autre utilisation est déconseillée.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Laboratoire E-Saveur
10 rue Enrico Fermi
77400 Saint Thibault Des Vignes
01 60 27 20 78
www.esaveur.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

2. SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification du mélange conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et selon la directive 1999/45/CE

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Dangers Physique :

Aucun risque spécifique.

Dangers pour la santé :

Toxicité aiguë 3

Dangers pour l'environnement :

Aucun risque spécifique.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CEE et ses amendements

Dangers Physique :

Aucun risque spécifique.

Dangers pour la santé :

Xn ; R21 Nocif par contact avec la peau.

Dangers pour l'environnement :

Aucun risque spécifique.

2.2. Eléments d'étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008



- **Pictogramme :**
- **Mention d'avertissement :** DANGER

- **Mention de danger :**

H 311 : Toxique par contact cutané

- **Mentions de mise en garde :**

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon

P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette

P102 : Tenir hors de portée des enfants

P405 : Garder sous clef

2.3. Autres dangers

Pas d'autres dangers identifiés.

3. SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

Substance	CAS / EINECS	Index	Pourcentage dans le mélange (poid/poid)	Classification selon Dir. 67/548/CE	Classification selon Reg. 1272/2008/CE
NICOTINE	54-11-5/ 200-193-3	614-001-00-4	[1% ;2%[	T+; R27 T; R25 N; R51-53	Acute Tox. 1(dermal) Acute Tox. 3 (oral) Aquatic Chronic 2 H310 H301 H411

4. SECTION 4 : Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Quelle que soit la nature de l'incident impliquant une personne physique et ce produit, contacter un centre antipoison (cf Section 1, n°ORFILA)

En cas de projection :

- Laver immédiatement et abondamment la peau à l'eau et au savon. Enlever les vêtements souillés.
- Rincer les yeux avec de l'eau claire pendant 15 minutes les paupières ouvertes. Si une gêne persiste, consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion :

- Rincer la bouche avec de l'eau.
- Ne pas faire vomir.

En cas d'inhalation :

- Eloigner le sujet de la zone polluée.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Une exposition répétée ou prolongée peut causer : vomissements, diarrhée, convulsions. A notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.

4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

5. SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens conseillés pour l'extinction : CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau (+ additifs) pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

5.2. Dangers particuliers résultant du mélange

Si ce produit est impliqué dans un incendie, il peut se dégager ce qui suit :
Monoxyde et dioxyde de carbone
Oxydes d'azote (NO_x)

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Porter un vêtement de protection totale.

6. SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des vêtements, des lunettes de protection et des gants lors de la manipulation des matériaux servant à éponger : torchons, éponges, etc.
Veiller à une aération suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter, dans la mesure du possible, toute dispersion dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir les liquides à l'aide de matières absorbantes (sable, kieselguhr, liant universel, sciure)
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément à la section 13.

6.4. Références à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter la section 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter la section 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter la section 13.

7. SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas manger, ni boire pendant le travail de manipulation.
EVITER LE CONTACT DU PRODUIT AVEC LA PEAU.
Ne pas fumer à proximité du produit, ne pas chauffer à la flamme nue, ni exposer les vapeurs à la flamme ou toute autre source d'ignition.
Manipuler dans une zone bien ventilée.
Se laver les mains après chaque manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un endroit sec et fermé, maintenu à l'abri des conditions extérieure naturelles, dument protégé contre les nuisibles.
Stocker hors de portée des enfants et à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
Ne pas réutiliser les récipients vides.

7.3. Utilisations finales particulières

Pas d'utilisation finale particulière autre que la recharge des cigarettes électroniques.

8. SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composant présentant des valeurs-seuil à surveiller :
Nicotine USP : VME=0,5 mg/m³

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuelle (EPI) :

Dans des conditions d'utilisation normales et raisonnables :

Protection respiratoire : Généralement pas nécessaire dans des locaux bien aérés (sauf mention spéciale).

Protection des yeux : Lunettes (type EN 166)

Protection des mains : Gants (type EN374-1)

Protection de la peau : Vêtements spéciaux (couvrant tout le corps à minima).

Ventilation : Assurer une ventilation adéquate. Si nécessaire, procéder à une aspiration des vapeurs au point d'émission.

9. SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique: LIQUIDE
- Couleur: INCOLORE
- Odeur: Caractéristique de l'arôme
- pH: Non disponible
- Point de fusion (°C): Non disponible
- Point d'ébullition (°C): Non disponible
- Point d'éclair (°C): >100 °C
- Taux d'évaporation: Non disponible
- Inflammabilité (solide, gaz): Non disponible
- Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité: Non disponible
- Pression de vapeur: Non disponible
- Densité de vapeur: Non disponible
- Densité: 1.087 - 1.127
- Solubilité: Non disponible
- Hydro solubilité : complètement miscible
- Log Pow (coefficient de partage n-octanol/eau): Non disponible
- Température d'auto-inflammabilité (°C): Non disponible
- Température de décomposition (°C): Non disponible
- Viscosité: Non disponible
- Propriétés explosives: Non disponible
- Propriétés comburantes: Non disponible
- Tension de vapeur en mm Hg à 20°C: Non disponible
- Tension de vapeur en KPa à 50°C: Non disponible

Valeurs pour la Nicotine USP :

- Aspect : Forme : clair, liquide
- Couleur : brun clair à foncé
- Odeur : donnée non disponible
- Seuil olfactif : donnée non disponible
- pH : 10,2 à 20°C et 8,1 g/l
- point de fusion/point de congélation : -79°C
- point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : 247°C à 993 hPa
- Point d'éclair : 101°C coupelle fermée
- Taux d'évaporation : donnée non disponible
- Inflammabilité : donnée non disponible
- Limites d'inflammabilité : donnée non disponible
- Pression de vapeur : 0,051 hPa à 25°C
- Densité de vapeur : 5,6 (air=1)
- Densité relative : 1,010 g/cm³ à 20°C
- Hydro solubilité : complètement miscible
- Coefficient de partage n-octanol/eau : log Kow 1,17
- Température d'auto-inflammabilité : donnée non disponible
- Température de décomposition : Donnée non disponible
- Viscosité : donnée non disponible

- Propriétés explosives : données non disponibles
- Propriétés comburantes : données non disponibles

9.2. Autres informations

Pas d'autre information pertinente.

10. SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Non disponible.

10.2. Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse lorsque manipulé et entreposé conformément aux dispositions.
Stable dans les conditions normales et raisonnables d'utilisation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Eviter les températures élevées et les sources d'ignition.
Pas de conditions particulières à éviter dans les limites normales et raisonnables d'utilisation et d'entreposage.

10.5. Matières incompatibles

Ne pas mettre au contact d'agents oxydants forts, d'agents réducteurs forts, de métaux élémentaires, d'acides ou de bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas en substances dangereuses dans des conditions normales et raisonnables d'utilisation et d'entreposage.

11. SECTION 11 : Informations toxicologiques

• Toxicité aigüe :

DL50 Dermale (mg/kg) > 5000 mg/kg (Inconnu: 0.00%)

DL50 Orale (mg/kg) > 5000 mg/kg (Inconnu: 0.00%)

DL50 par Inhalation (mg/l) : non déterminée

Composants	CAS EINECS / EINECS	Pourcentage dans le mélange (poid/poid)	DL50 Dermale (mg/kg)	DL50 Orale (mg/kg)	DL50 par Inhalation (mg/l)
NICOTINE	54-11-5/ 200-193-3	[1% ;2%[	50(lapin)	50(rat)	

- **Irritation cutanée** : Le contact direct avec la peau peut conduire à des irritations
- **Irritation oculaire**: le contact direct avec les yeux peut conduire à des irritations
- **Corrosivité** : pas de donnée disponible
- **Sensibilisation** : pas de donnée disponible
- **Mutagénicité sur les cellules germinales** : pas de donnée disponible
- **Cancérogénicité** : Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérogène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.
- **Toxicité pour la reproduction** : pas de donnée disponible
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique** : pas de donnée disponible
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée** : pas de donnée disponible
- **Danger par aspiration** : donnée non disponible

12. SECTION 12 : informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour les Daphnies: Non disponible
Toxicité pour les Crustacés: Non disponible
Toxicité pour les Poissons: Non disponible
Toxicité pour les Algues: Non disponible

Composants	CAS EINECS / EINECS	Pourcentage dans le mélange (poid/poid)	Algue (mg/l)	Crustacés (mg/l)	Daphnie (mg/l)	Poisson (mg/l)
NICOTINE	54-11-5/ 200-193-3	[1 % ;2%]			0.24 (48h, Oncorhynchus mykiss)	4 (96h Daphnia magna)

12.2. Persistance et dégradabilité :

Donnée non disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Log P (coeff. Partage octanol/eau): Non disponible
Facteur Bio Concentration: Non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

13. SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthode de traitement des déchets

Ne pas réutiliser les récipients vides.
Les vider à l'égard des normes en vigueur.
Confier les déchets et les résidus de nettoyage souillés par le mélange à un organisme habilité au traitement exigé par les normes en vigueur.

13.2 Informations supplémentaires

Conserver systématiquement la (les) étiquette(s) sur les emballages souillés.

14. SECTION 14 : Informations relatives au transport

- Numéro ONU : 3144
- Nom de l'expédition des nations unies : composé liquide de la nicotine N.S.A.
- Classe de danger pour le transport : 6.1
- Groupe d'emballage : II
- Dangers pour l'environnement : ne présente pas de danger pour l'environnement
Agent polluant marin : non
- Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : pas d'information supplémentaire disponible

15. SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementation/législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

La nicotine est classée comme substance vénéneuse en France.
L'ANSM a en outre défini que pour un taux de nicotine supérieur à 20mg/ml, les recharges de cigarette électroniques répondent à la réglementation du médicament.
La réglementation ne précise rien à ce jour pour des concentrations inférieures.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16. SECTION 16 : autres informations

La présente fiche de données de sécurité a été rédigée selon l'annexe II du règlement (UE) N° 453/2010 de la commission du 20 mai 2010 modifiant l'annexe II du règlement (CE) N° 1907/2006 dit règlement REACH, avec l'Aide mémoire technique ED 954 fourni par l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) et le Guide d'élaboration des fiches de données de sécurité Version 1.1 de décembre 2011 édité par l'ECHA.

Définition des mentions de danger et des conseils de prudence cités à la section 3 :

R25-Toxique en cas d'ingestion
R27-Très toxique par contact avec la peau
R51-Toxique pour les organismes aquatiques
R53-Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

H301- Toxique en cas d'ingestion
H310- Mortel par contact cutané

H411- Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Acronymes et abréviations :

CAS: Chemical Abstracts Service

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CLP: Classification, Labeling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of CHemicals

SVHC: Substance of Very High Concern

CO2: Dioxyde de Carbone

DL50: Dose létale 50

PBT: Persistant and Bioaccumulative Toxic

vPvB: Very Persistant, Very Bioaccumulative

ONU: Organisation des Nations Unies

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

IMDG : Code maritime International des Marchandises Dangereuses

IATA : International Air Transport Association

RID: Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses sur le continent européen

WGK : Wassergefahrdungsklasse

Notre responsabilité ne saurait être engagée en cas d'utilisation anormale du produit. Il appartient à l'utilisateur d'analyser les données fournies et de déterminer les conditions de manipulation du produit pour un usage en toute sécurité.

Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer à toute réglementation locale, nationale ou internationale applicable à son activité.

La présente fiche de données de sécurité a été rédigée selon l'annexe II du règlement (UE) N° 453/2010 de la commission du 20 mai 2010 modifiant l'annexe II du règlement (CE) N° 1907/2006 dit règlement REACH.

1. SECTION 1 : Identification du mélange et de la société/entreprise

1.1. Identificateur de Produit

E-Saveur POMME CANNELLE
16 mg/ml

1.2. Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées

Mélange liquide destiné à la recharge des cigarettes électroniques prévues à cet effet.
Toute autre utilisation est déconseillée.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Laboratoire E-Saveur
10 rue Enrico Fermi
77400 Saint Thibault Des Vignes
01 60 27 20 78
www.esaveur.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

2. SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification du mélange conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et selon la directive 1999/45/CE

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Dangers Physique :

Aucun risque spécifique.

Dangers pour la santé :

Toxicité aiguë 3

Dangers pour l'environnement :

Aucun risque spécifique.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CEE et ses amendements

Dangers Physique :

Aucun risque spécifique.

Dangers pour la santé :

Xn ; R21 Nocif par contact avec la peau.

Dangers pour l'environnement :

Aucun risque spécifique.

2.2. Eléments d'étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008



- **Pictogramme :**
- **Mention d'avertissement :** DANGER

- **Mention de danger :**

H 311 : Toxique par contact cutané

- **Mentions de mise en garde :**

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon

P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette

P102 : Tenir hors de portée des enfants

P405 : Garder sous clef

2.3. Autres dangers

Pas d'autres dangers identifiés.

3. SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

Substance	CAS / EINECS	Index	Pourcentage dans le mélange (poid/poid)	Classification selon Dir. 67/548/CE	Classification selon Reg. 1272/2008/CE
NICOTINE	54-11-5/ 200-193-3	614-001-00-4	[1% ;2%[	T+; R27 T; R25 N; R51-53	Acute Tox. 1(dermal) Acute Tox. 3 (oral) Aquatic Chronic 2 H310 H301 H411

4. SECTION 4 : Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Quelle que soit la nature de l'incident impliquant une personne physique et ce produit, contacter un centre antipoison (cf Section 1, n°ORFILA)

En cas de projection :

- Laver immédiatement et abondamment la peau à l'eau et au savon. Enlever les vêtements souillés.
- Rincer les yeux avec de l'eau claire pendant 15 minutes les paupières ouvertes. Si une gêne persiste, consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion :

- Rincer la bouche avec de l'eau.
- Ne pas faire vomir.

En cas d'inhalation :

- Eloigner le sujet de la zone polluée.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Une exposition répétée ou prolongée peut causer : vomissements, diarrhée, convulsions. A notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.

4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

5. SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens conseillés pour l'extinction : CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau (+ additifs) pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

5.2. Dangers particuliers résultant du mélange

Si ce produit est impliqué dans un incendie, il peut se dégager ce qui suit :
Monoxyde et dioxyde de carbone
Oxydes d'azote (NO_x)

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Porter un vêtement de protection totale.

6. SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des vêtements, des lunettes de protection et des gants lors de la manipulation des matériaux servant à éponger : torchons, éponges, etc.
Veiller à une aération suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter, dans la mesure du possible, toute dispersion dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir les liquides à l'aide de matières absorbantes (sable, kieselguhr, liant universel, sciure)
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément à la section 13.

6.4. Références à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter la section 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter la section 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter la section 13.

7. SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas manger, ni boire pendant le travail de manipulation.
EVITER LE CONTACT DU PRODUIT AVEC LA PEAU.
Ne pas fumer à proximité du produit, ne pas chauffer à la flamme nue, ni exposer les vapeurs à la flamme ou toute autre source d'ignition.
Manipuler dans une zone bien ventilée.
Se laver les mains après chaque manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un endroit sec et fermé, maintenu à l'abri des conditions extérieure naturelles, dument protégé contre les nuisibles.
Stocker hors de portée des enfants et à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
Ne pas réutiliser les récipients vides.

7.3. Utilisations finales particulières

Pas d'utilisation finale particulière autre que la recharge des cigarettes électroniques.

8. SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composant présentant des valeurs-seuil à surveiller :
Nicotine USP : VME=0,5 mg/m³

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuelle (EPI) :

Dans des conditions d'utilisation normales et raisonnables :

Protection respiratoire : Généralement pas nécessaire dans des locaux bien aérés (sauf mention spéciale).

Protection des yeux : Lunettes (type EN 166)

Protection des mains : Gants (type EN374-1)

Protection de la peau : Vêtements spéciaux (couvrant tout le corps à minima).

Ventilation : Assurer une ventilation adéquate. Si nécessaire, procéder à une aspiration des vapeurs au point d'émission.

9. SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique: LIQUIDE
- Couleur: INCOLORE
- Odeur: Caractéristique de l'arôme
- pH: Non disponible
- Point de fusion (°C): Non disponible
- Point d'ébullition (°C): Non disponible
- Point d'éclair (°C): >100 °C
- Taux d'évaporation: Non disponible
- Inflammabilité (solide, gaz): Non disponible
- Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité: Non disponible
- Pression de vapeur: Non disponible
- Densité de vapeur: Non disponible
- Densité: 1.087 - 1.127
- Solubilité: Non disponible
- Hydro solubilité : complètement miscible
- Log Pow (coefficient de partage n-octanol/eau): Non disponible
- Température d'auto-inflammabilité (°C): Non disponible
- Température de décomposition (°C): Non disponible
- Viscosité: Non disponible
- Propriétés explosives: Non disponible
- Propriétés comburantes: Non disponible
- Tension de vapeur en mm Hg à 20°C: Non disponible
- Tension de vapeur en KPa à 50°C: Non disponible

Valeurs pour la Nicotine USP :

- Aspect : Forme : clair, liquide
- Couleur : brun clair à foncé
- Odeur : donnée non disponible
- Seuil olfactif : donnée non disponible
- pH : 10,2 à 20°C et 8,1 g/l
- point de fusion/point de congélation : -79°C
- point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : 247°C à 993 hPa
- Point d'éclair : 101°C coupelle fermée
- Taux d'évaporation : donnée non disponible
- Inflammabilité : donnée non disponible
- Limites d'inflammabilité : donnée non disponible
- Pression de vapeur : 0,051 hPa à 25°C
- Densité de vapeur : 5,6 (air=1)
- Densité relative : 1,010 g/cm³ à 20°C
- Hydro solubilité : complètement miscible
- Coefficient de partage n-octanol/eau : log Kow 1,17
- Température d'auto-inflammabilité : donnée non disponible
- Température de décomposition : Donnée non disponible
- Viscosité : donnée non disponible

- Propriétés explosives : données non disponibles
- Propriétés comburantes : données non disponibles

9.2. Autres informations

Pas d'autre information pertinente.

10. SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Non disponible.

10.2. Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse lorsque manipulé et entreposé conformément aux dispositions.
Stable dans les conditions normales et raisonnables d'utilisation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Eviter les températures élevées et les sources d'ignition.
Pas de conditions particulières à éviter dans les limites normales et raisonnables d'utilisation et d'entreposage.

10.5. Matières incompatibles

Ne pas mettre au contact d'agents oxydants forts, d'agents réducteurs forts, de métaux élémentaires, d'acides ou de bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas en substances dangereuses dans des conditions normales et raisonnables d'utilisation et d'entreposage.

11. SECTION 11 : Informations toxicologiques

• Toxicité aigüe :

DL50 Dermale (mg/kg) > 5000 mg/kg (Inconnu: 0.00%)

DL50 Orale (mg/kg) > 5000 mg/kg (Inconnu: 0.00%)

DL50 par Inhalation (mg/l) : non déterminée

Composants	CAS EINECS / EINECS	Pourcentage dans le mélange (poid/poid)	DL50 Dermale (mg/kg)	DL50 Orale (mg/kg)	DL50 par Inhalation (mg/l)
NICOTINE	54-11-5/ 200-193-3	[1% ;2%[	50(lapin)	50(rat)	

- **Irritation cutanée** : Le contact direct avec la peau peut conduire à des irritations
- **Irritation oculaire**: le contact direct avec les yeux peut conduire à des irritations
- **Corrosivité** : pas de donnée disponible
- **Sensibilisation** : pas de donnée disponible
- **Mutagénicité sur les cellules germinales** : pas de donnée disponible
- **Cancérogénicité** : Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérogène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.
- **Toxicité pour la reproduction** : pas de donnée disponible
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique** : pas de donnée disponible
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée** : pas de donnée disponible
- **Danger par aspiration** : donnée non disponible

12. SECTION 12 : informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour les Daphnies: Non disponible
Toxicité pour les Crustacés: Non disponible
Toxicité pour les Poissons: Non disponible
Toxicité pour les Algues: Non disponible

Composants	CAS EINECS / EINECS	Pourcentage dans le mélange (poid/poid)	Algue (mg/l)	Crustacés (mg/l)	Daphnie (mg/l)	Poisson (mg/l)
NICOTINE	54-11-5/ 200-193-3	[1 % ;2%]			0.24 (48h, Oncorhynchus mykiss)	4 (96h Daphnia magna)

12.2. Persistance et dégradabilité :

Donnée non disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Log P (coeff. Partage octanol/eau): Non disponible
Facteur Bio Concentration: Non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

13. SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthode de traitement des déchets

Ne pas réutiliser les récipients vides.
Les vidanger à l'égard des normes en vigueur.
Confier les déchets et les résidus de nettoyage souillé par le mélange à un organisme habilité au traitement exigé par les normes en vigueur.

13.2 Informations supplémentaires

Conserver systématiquement la (les) étiquette(s) sur les emballages souillés.

14. SECTION 14 : Informations relatives au transport

- Numéro ONU : 3144
- Nom de l'expédition des nations unies : composé liquide de la nicotine N.S.A.
- Classe de danger pour le transport : 6.1
- Groupe d'emballage : II
- Dangers pour l'environnement : ne présente pas de danger pour l'environnement
Agent polluant marin : non
- Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : pas d'information supplémentaire disponible

15. SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementation/législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

La nicotine est classée comme substance vénéneuse en France.
L'ANSM a en outre défini que pour un taux de nicotine supérieur à 20mg/ml, les recharges de cigarette électroniques répondent à la réglementation du médicament.
La réglementation ne précise rien à ce jour pour des concentrations inférieures.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16. SECTION 16 : autres informations

La présente fiche de données de sécurité a été rédigée selon l'annexe II du règlement (UE) N° 453/2010 de la commission du 20 mai 2010 modifiant l'annexe II du règlement (CE) N° 1907/2006 dit règlement REACH, avec l'Aide mémoire technique ED 954 fourni par l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) et le Guide d'élaboration des fiches de données de sécurité Version 1.1 de décembre 2011 édité par l'ECHA.

Définition des mentions de danger et des conseils de prudence cités à la section 3 :

R25-Toxique en cas d'ingestion
R27-Très toxique par contact avec la peau
R51-Toxique pour les organismes aquatiques
R53-Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

H301- Toxique en cas d'ingestion
H310- Mortel par contact cutané

H411- Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Acronymes et abréviations :

CAS: Chemical Abstracts Service

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CLP: Classification, Labeling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of CHemicals

SVHC: Substance of Very High Concern

CO2: Dioxyde de Carbone

DL50: Dose létale 50

PBT: Persistant and Bioaccumulative Toxic

vPvB: Very Persistant, Very Bioaccumulative

ONU: Organisation des Nations Unies

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

IMDG : Code maritime International des Marchandises Dangereuses

IATA : International Air Transport Association

RID: Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses sur le continent européen

WGK : Wassergefahrdungsklasse

Notre responsabilité ne saurait être engagée en cas d'utilisation anormale du produit. Il appartient à l'utilisateur d'analyser les données fournies et de déterminer les conditions de manipulation du produit pour un usage en toute sécurité.

Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer à toute réglementation locale, nationale ou internationale applicable à son activité.

La présente fiche de données de sécurité a été rédigée selon l'annexe II du règlement (UE) N° 453/2010 de la commission du 20 mai 2010 modifiant l'annexe II du règlement (CE) N° 1907/2006 dit règlement REACH.

1. SECTION 1 : Identification du mélange et de la société/entreprise

1.1. Identificateur de Produit

E-Saveur POMME VERTE
16 mg/ml

1.2. Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées

Mélange liquide destiné à la recharge des cigarettes électroniques prévues à cet effet.
Toute autre utilisation est déconseillée.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Laboratoire E-Saveur
10 rue Enrico Fermi
77400 Saint Thibault Des Vignes
01 60 27 20 78
www.esaveur.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

2. SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification du mélange conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et selon la directive 1999/45/CE

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Dangers Physique :

Aucun risque spécifique.

Dangers pour la santé :

Toxicité aiguë 3

Dangers pour l'environnement :

Aucun risque spécifique.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CEE et ses amendements

Dangers Physique :

Aucun risque spécifique.

Dangers pour la santé :

Xn ; R21 Nocif par contact avec la peau.

Dangers pour l'environnement :

Aucun risque spécifique.

2.2. Eléments d'étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008



- **Pictogramme :**
- **Mention d'avertissement :** DANGER

- **Mention de danger :**

H 311 : Toxique par contact cutané

- **Mentions de mise en garde :**

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon

P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette

P102 : Tenir hors de portée des enfants

P405 : Garder sous clef

2.3. Autres dangers

Pas d'autres dangers identifiés.

3. SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

Substance	CAS / EINECS	Index	Pourcentage dans le mélange (poid/poid)	Classification selon Dir. 67/548/CE	Classification selon Reg. 1272/2008/CE
NICOTINE	54-11-5/ 200-193-3	614-001-00-4	[1% ;2%[	T+; R27 T; R25 N; R51-53	Acute Tox. 1(dermal) Acute Tox. 3 (oral) Aquatic Chronic 2 H310 H301 H411

4. SECTION 4 : Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Quelle que soit la nature de l'incident impliquant une personne physique et ce produit, contacter un centre antipoison (cf Section 1, n°ORFILA)

En cas de projection :

- Laver immédiatement et abondamment la peau à l'eau et au savon. Enlever les vêtements souillés.
- Rincer les yeux avec de l'eau claire pendant 15 minutes les paupières ouvertes. Si une gêne persiste, consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion :

- Rincer la bouche avec de l'eau.
- Ne pas faire vomir.

En cas d'inhalation :

- Eloigner le sujet de la zone polluée.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Une exposition répétée ou prolongée peut causer : vomissements, diarrhée, convulsions. A notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.

4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

5. SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens conseillés pour l'extinction : CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau (+ additifs) pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

5.2. Dangers particuliers résultant du mélange

Si ce produit est impliqué dans un incendie, il peut se dégager ce qui suit :
Monoxyde et dioxyde de carbone
Oxydes d'azote (NO_x)

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Porter un vêtement de protection totale.

6. SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des vêtements, des lunettes de protection et des gants lors de la manipulation des matériaux servant à éponger : torchons, éponges, etc.
Veiller à une aération suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter, dans la mesure du possible, toute dispersion dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir les liquides à l'aide de matières absorbantes (sable, kieselguhr, liant universel, sciure)
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément à la section 13.

6.4. Références à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter la section 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter la section 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter la section 13.

7. SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas manger, ni boire pendant le travail de manipulation.
EVITER LE CONTACT DU PRODUIT AVEC LA PEAU.
Ne pas fumer à proximité du produit, ne pas chauffer à la flamme nue, ni exposer les vapeurs à la flamme ou toute autre source d'ignition.
Manipuler dans une zone bien ventilée.
Se laver les mains après chaque manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un endroit sec et fermé, maintenu à l'abri des conditions extérieure naturelles, dument protégé contre les nuisibles.
Stocker hors de portée des enfants et à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
Ne pas réutiliser les récipients vides.

7.3. Utilisations finales particulières

Pas d'utilisation finale particulière autre que la recharge des cigarettes électroniques.

8. SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composant présentant des valeurs-seuil à surveiller :
Nicotine USP : VME=0,5 mg/m³

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuelle (EPI) :

Dans des conditions d'utilisation normales et raisonnables :

Protection respiratoire : Généralement pas nécessaire dans des locaux bien aérés (sauf mention spéciale).

Protection des yeux : Lunettes (type EN 166)

Protection des mains : Gants (type EN374-1)

Protection de la peau : Vêtements spéciaux (couvrant tout le corps à minima).

Ventilation : Assurer une ventilation adéquate. Si nécessaire, procéder à une aspiration des vapeurs au point d'émission.

9. SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique: LIQUIDE
- Couleur: INCOLORE
- Odeur: Caractéristique de l'arôme
- pH: Non disponible
- Point de fusion (°C): Non disponible
- Point d'ébullition (°C): Non disponible
- Point d'éclair (°C): >100 °C
- Taux d'évaporation: Non disponible
- Inflammabilité (solide, gaz): Non disponible
- Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité: Non disponible
- Pression de vapeur: Non disponible
- Densité de vapeur: Non disponible
- Densité: 1.087 - 1.127
- Solubilité: Non disponible
- Hydro solubilité : complètement miscible
- Log Pow (coefficient de partage n-octanol/eau): Non disponible
- Température d'auto-inflammabilité (°C): Non disponible
- Température de décomposition (°C): Non disponible
- Viscosité: Non disponible
- Propriétés explosives: Non disponible
- Propriétés comburantes: Non disponible
- Tension de vapeur en mm Hg à 20°C: Non disponible
- Tension de vapeur en KPa à 50°C: Non disponible

Valeurs pour la Nicotine USP :

- Aspect : Forme : clair, liquide
- Couleur : brun clair à foncé
- Odeur : donnée non disponible
- Seuil olfactif : donnée non disponible
- pH : 10,2 à 20°C et 8,1 g/l
- point de fusion/point de congélation : -79°C
- point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : 247°C à 993 hPa
- Point d'éclair : 101°C coupelle fermée
- Taux d'évaporation : donnée non disponible
- Inflammabilité : donnée non disponible
- Limites d'inflammabilité : donnée non disponible
- Pression de vapeur : 0,051 hPa à 25°C
- Densité de vapeur : 5,6 (air=1)
- Densité relative : 1,010 g/cm³ à 20°C
- Hydro solubilité : complètement miscible
- Coefficient de partage n-octanol/eau : log Kow 1,17
- Température d'auto-inflammabilité : donnée non disponible
- Température de décomposition : Donnée non disponible
- Viscosité : donnée non disponible

- Propriétés explosives : données non disponibles
- Propriétés comburantes : données non disponibles

9.2. Autres informations

Pas d'autre information pertinente.

10. SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Non disponible.

10.2. Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse lorsque manipulé et entreposé conformément aux dispositions.
Stable dans les conditions normales et raisonnables d'utilisation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Eviter les températures élevées et les sources d'ignition.
Pas de conditions particulières à éviter dans les limites normales et raisonnables d'utilisation et d'entreposage.

10.5. Matières incompatibles

Ne pas mettre au contact d'agents oxydants forts, d'agents réducteurs forts, de métaux élémentaires, d'acides ou de bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas en substances dangereuses dans des conditions normales et raisonnables d'utilisation et d'entreposage.

11. SECTION 11 : Informations toxicologiques

• Toxicité aigüe :

DL50 Dermale (mg/kg) > 5000 mg/kg (Inconnu: 0.00%)

DL50 Orale (mg/kg) > 5000 mg/kg (Inconnu: 0.00%)

DL50 par Inhalation (mg/l) : non déterminée

Composants	CAS EINECS / EINECS	Pourcentage dans le mélange (poid/poid)	DL50 Dermale (mg/kg)	DL50 Orale (mg/kg)	DL50 par Inhalation (mg/l)
NICOTINE	54-11-5/ 200-193-3	[1% ;2%[	50(lapin)	50(rat)	

- **Irritation cutanée** : Le contact direct avec la peau peut conduire à des irritations
- **Irritation oculaire**: le contact direct avec les yeux peut conduire à des irritations
- **Corrosivité** : pas de donnée disponible
- **Sensibilisation** : pas de donnée disponible
- **Mutagénicité sur les cellules germinales** : pas de donnée disponible
- **Cancérogénicité** : Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérogène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.
- **Toxicité pour la reproduction** : pas de donnée disponible
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique** : pas de donnée disponible
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée** : pas de donnée disponible
- **Danger par aspiration** : donnée non disponible

12. SECTION 12 : informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour les Daphnies: Non disponible
Toxicité pour les Crustacés: Non disponible
Toxicité pour les Poissons: Non disponible
Toxicité pour les Algues: Non disponible

Composants	CAS EINECS / EINECS	Pourcentage dans le mélange (poid/poid)	Algue (mg/l)	Crustacés (mg/l)	Daphnie (mg/l)	Poisson (mg/l)
NICOTINE	54-11-5/ 200-193-3	[1 % ;2%]			0.24 (48h, Oncorhynchus mykiss)	4 (96h Daphnia magna)

12.2. Persistance et dégradabilité :

Donnée non disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Log P (coeff. Partage octanol/eau): Non disponible
Facteur Bio Concentration: Non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

13. SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthode de traitement des déchets

Ne pas réutiliser les récipients vides.
Les vider à l'égard des normes en vigueur.
Confier les déchets et les résidus de nettoyage souillés par le mélange à un organisme habilité au traitement exigé par les normes en vigueur.

13.2 Informations supplémentaires

Conserver systématiquement la (les) étiquette(s) sur les emballages souillés.

14. SECTION 14 : Informations relatives au transport

- Numéro ONU : 3144
- Nom de l'expédition des nations unies : composé liquide de la nicotine N.S.A.
- Classe de danger pour le transport : 6.1
- Groupe d'emballage : II
- Dangers pour l'environnement : ne présente pas de danger pour l'environnement
Agent polluant marin : non
- Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : pas d'information supplémentaire disponible

15. SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementation/législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

La nicotine est classée comme substance vénéneuse en France.
L'ANSM a en outre défini que pour un taux de nicotine supérieur à 20mg/ml, les recharges de cigarette électroniques répondent à la réglementation du médicament.
La réglementation ne précise rien à ce jour pour des concentrations inférieures.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16. SECTION 16 : autres informations

La présente fiche de données de sécurité a été rédigée selon l'annexe II du règlement (UE) N° 453/2010 de la commission du 20 mai 2010 modifiant l'annexe II du règlement (CE) N° 1907/2006 dit règlement REACH, avec l'Aide mémoire technique ED 954 fourni par l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) et le Guide d'élaboration des fiches de données de sécurité Version 1.1 de décembre 2011 édité par l'ECHA.

Définition des mentions de danger et des conseils de prudence cités à la section 3 :

R25-Toxique en cas d'ingestion
R27-Très toxique par contact avec la peau
R51-Toxique pour les organismes aquatiques
R53-Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

H301- Toxique en cas d'ingestion
H310- Mortel par contact cutané

H411- Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Acronymes et abréviations :

CAS: Chemical Abstracts Service

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CLP: Classification, Labeling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of CHemicals

SVHC: Substance of Very High Concern

CO2: Dioxyde de Carbone

DL50: Dose létale 50

PBT: Persistant and Bioaccumulative Toxic

vPvB: Very Persistant, Very Bioaccumulative

ONU: Organisation des Nations Unies

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

IMDG : Code maritime International des Marchandises Dangereuses

IATA : International Air Transport Association

RID: Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses sur le continent européen

WGK : Wassergefahrdungsklasse

Notre responsabilité ne saurait être engagée en cas d'utilisation anormale du produit. Il appartient à l'utilisateur d'analyser les données fournies et de déterminer les conditions de manipulation du produit pour un usage en toute sécurité.

Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer à toute réglementation locale, nationale ou internationale applicable à son activité.

La présente fiche de données de sécurité a été rédigée selon l'annexe II du règlement (UE) N° 453/2010 de la commission du 20 mai 2010 modifiant l'annexe II du règlement (CE) N° 1907/2006 dit règlement REACH.

1. SECTION 1 : Identification du mélange et de la société/entreprise

1.1. Identificateur de Produit

E-Saveur TABAC BRUN
16 mg/ml

1.2. Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées

Mélange liquide destiné à la recharge des cigarettes électroniques prévues à cet effet.
Toute autre utilisation est déconseillée.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Laboratoire E-Saveur
10 rue Enrico Fermi
77400 Saint Thibault Des Vignes
01 60 27 20 78
www.esaveur.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

2. SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification du mélange conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et selon la directive 1999/45/CE

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Dangers Physique :

Aucun risque spécifique.

Dangers pour la santé :

Toxicité aiguë 3

Dangers pour l'environnement :

Aucun risque spécifique.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CEE et ses amendements

Dangers Physique :

Aucun risque spécifique.

Dangers pour la santé :

Xn ; R21 Nocif par contact avec la peau.

Dangers pour l'environnement :

Aucun risque spécifique.

2.2. Eléments d'étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008



- **Pictogramme :**
- **Mention d'avertissement :** DANGER

- **Mention de danger :**

H 311 : Toxique par contact cutané

- **Mentions de mise en garde :**

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon

P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette

P102 : Tenir hors de portée des enfants

P405 : Garder sous clef

2.3. Autres dangers

Pas d'autres dangers identifiés.

3. SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

Substance	CAS / EINECS	Index	Pourcentage dans le mélange (poid/poid)	Classification selon Dir. 67/548/CE	Classification selon Reg. 1272/2008/CE
NICOTINE	54-11-5/ 200-193-3	614-001-00-4	[1% ;2%[	T+; R27 T; R25 N; R51-53	Acute Tox. 1(dermal) Acute Tox. 3 (oral) Aquatic Chronic 2 H310 H301 H411

4. SECTION 4 : Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Quelle que soit la nature de l'incident impliquant une personne physique et ce produit, contacter un centre antipoison (cf Section 1, n°ORFILA)

En cas de projection :

- Laver immédiatement et abondamment la peau à l'eau et au savon. Enlever les vêtements souillés.
- Rincer les yeux avec de l'eau claire pendant 15 minutes les paupières ouvertes. Si une gêne persiste, consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion :

- Rincer la bouche avec de l'eau.
- Ne pas faire vomir.

En cas d'inhalation :

- Eloigner le sujet de la zone polluée.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Une exposition répétée ou prolongée peut causer : vomissements, diarrhée, convulsions. A notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.

4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

5. SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens conseillés pour l'extinction : CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau (+ additifs) pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

5.2. Dangers particuliers résultant du mélange

Si ce produit est impliqué dans un incendie, il peut se dégager ce qui suit :
Monoxyde et dioxyde de carbone
Oxydes d'azote (NO_x)

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Porter un vêtement de protection totale.

6. SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des vêtements, des lunettes de protection et des gants lors de la manipulation des matériaux servant à éponger : torchons, éponges, etc.
Veiller à une aération suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter, dans la mesure du possible, toute dispersion dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir les liquides à l'aide de matières absorbantes (sable, kieselguhr, liant universel, sciure)
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément à la section 13.

6.4. Références à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter la section 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter la section 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter la section 13.

7. SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas manger, ni boire pendant le travail de manipulation.
EVITER LE CONTACT DU PRODUIT AVEC LA PEAU.
Ne pas fumer à proximité du produit, ne pas chauffer à la flamme nue, ni exposer les vapeurs à la flamme ou toute autre source d'ignition.
Manipuler dans une zone bien ventilée.
Se laver les mains après chaque manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un endroit sec et fermé, maintenu à l'abri des conditions extérieure naturelles, dument protégé contre les nuisibles.
Stocker hors de portée des enfants et à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
Ne pas réutiliser les récipients vides.

7.3. Utilisations finales particulières

Pas d'utilisation finale particulière autre que la recharge des cigarettes électroniques.

8. SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composant présentant des valeurs-seuil à surveiller :
Nicotine USP : VME=0,5 mg/m³

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuelle (EPI) :

Dans des conditions d'utilisation normales et raisonnables :

Protection respiratoire : Généralement pas nécessaire dans des locaux bien aérés (sauf mention spéciale).

Protection des yeux : Lunettes (type EN 166)

Protection des mains : Gants (type EN374-1)

Protection de la peau : Vêtements spéciaux (couvrant tout le corps à minima).

Ventilation : Assurer une ventilation adéquate. Si nécessaire, procéder à une aspiration des vapeurs au point d'émission.

9. SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique: LIQUIDE
- Couleur: INCOLORE
- Odeur: Caractéristique de l'arôme
- pH: Non disponible
- Point de fusion (°C): Non disponible
- Point d'ébullition (°C): Non disponible
- Point d'éclair (°C): >100 °C
- Taux d'évaporation: Non disponible
- Inflammabilité (solide, gaz): Non disponible
- Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité: Non disponible
- Pression de vapeur: Non disponible
- Densité de vapeur: Non disponible
- Densité: 1.087 - 1.127
- Solubilité: Non disponible
- Hydro solubilité : complètement miscible
- Log Pow (coefficient de partage n-octanol/eau): Non disponible
- Température d'auto-inflammabilité (°C): Non disponible
- Température de décomposition (°C): Non disponible
- Viscosité: Non disponible
- Propriétés explosives: Non disponible
- Propriétés comburantes: Non disponible
- Tension de vapeur en mm Hg à 20°C: Non disponible
- Tension de vapeur en KPa à 50°C: Non disponible

Valeurs pour la Nicotine USP :

- Aspect : Forme : clair, liquide
- Couleur : brun clair à foncé
- Odeur : donnée non disponible
- Seuil olfactif : donnée non disponible
- pH : 10,2 à 20°C et 8,1 g/l
- point de fusion/point de congélation : -79°C
- point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : 247°C à 993 hPa
- Point d'éclair : 101°C coupelle fermée
- Taux d'évaporation : donnée non disponible
- Inflammabilité : donnée non disponible
- Limites d'inflammabilité : donnée non disponible
- Pression de vapeur : 0,051 hPa à 25°C
- Densité de vapeur : 5,6 (air=1)
- Densité relative : 1,010 g/cm³ à 20°C
- Hydro solubilité : complètement miscible
- Coefficient de partage n-octanol/eau : log Kow 1,17
- Température d'auto-inflammabilité : donnée non disponible
- Température de décomposition : Donnée non disponible
- Viscosité : donnée non disponible

- Propriétés explosives : données non disponibles
- Propriétés comburantes : données non disponibles

9.2. Autres informations

Pas d'autre information pertinente.

10. SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Non disponible.

10.2. Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse lorsque manipulé et entreposé conformément aux dispositions.
Stable dans les conditions normales et raisonnables d'utilisation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Eviter les températures élevées et les sources d'ignition.
Pas de conditions particulières à éviter dans les limites normales et raisonnables d'utilisation et d'entreposage.

10.5. Matières incompatibles

Ne pas mettre au contact d'agents oxydants forts, d'agents réducteurs forts, de métaux élémentaires, d'acides ou de bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas en substances dangereuses dans des conditions normales et raisonnables d'utilisation et d'entreposage.

11. SECTION 11 : Informations toxicologiques

• Toxicité aigüe :

DL50 Dermale (mg/kg) > 5000 mg/kg (Inconnu: 0.00%)

DL50 Orale (mg/kg) > 5000 mg/kg (Inconnu: 0.00%)

DL50 par Inhalation (mg/l) : non déterminée

Composants	CAS EINECS / EINECS	Pourcentage dans le mélange (poid/poid)	DL50 Dermale (mg/kg)	DL50 Orale (mg/kg)	DL50 par Inhalation (mg/l)
NICOTINE	54-11-5/ 200-193-3	[1% ;2%[	50(lapin)	50(rat)	

- **Irritation cutanée** : Le contact direct avec la peau peut conduire à des irritations
- **Irritation oculaire** : le contact direct avec les yeux peut conduire à des irritations
- **Corrosivité** : pas de donnée disponible
- **Sensibilisation** : pas de donnée disponible
- **Mutagénicité sur les cellules germinales** : pas de donnée disponible
- **Cancérogénicité** : Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérogène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.
- **Toxicité pour la reproduction** : pas de donnée disponible
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique** : pas de donnée disponible
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée** : pas de donnée disponible
- **Danger par aspiration** : donnée non disponible

12. SECTION 12 : informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour les Daphnies: Non disponible
Toxicité pour les Crustacés: Non disponible
Toxicité pour les Poissons: Non disponible
Toxicité pour les Algues: Non disponible

Composants	CAS EINECS / EINECS	Pourcentage dans le mélange (poid/poid)	Algue (mg/l)	Crustacés (mg/l)	Daphnie (mg/l)	Poisson (mg/l)
NICOTINE	54-11-5/ 200-193-3	[1 % ;2%]			0.24 (48h, Oncorhynchus mykiss)	4 (96h Daphnia magna)

12.2. Persistance et dégradabilité :

Donnée non disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Log P (coeff. Partage octanol/eau): Non disponible
Facteur Bio Concentration: Non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

13. SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthode de traitement des déchets

Ne pas réutiliser les récipients vides.
Les vider à l'égard des normes en vigueur.
Confier les déchets et les résidus de nettoyage souillés par le mélange à un organisme habilité au traitement exigé par les normes en vigueur.

13.2 Informations supplémentaires

Conserver systématiquement la (les) étiquette(s) sur les emballages souillés.

14. SECTION 14 : Informations relatives au transport

- Numéro ONU : 3144
- Nom de l'expédition des nations unies : composé liquide de la nicotine N.S.A.
- Classe de danger pour le transport : 6.1
- Groupe d'emballage : II
- Dangers pour l'environnement : ne présente pas de danger pour l'environnement
Agent polluant marin : non
- Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : pas d'information supplémentaire disponible

15. SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementation/législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

La nicotine est classée comme substance vénéneuse en France.
L'ANSM a en outre défini que pour un taux de nicotine supérieur à 20mg/ml, les recharges de cigarette électroniques répondent à la réglementation du médicament.
La réglementation ne précise rien à ce jour pour des concentrations inférieures.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16. SECTION 16 : autres informations

La présente fiche de données de sécurité a été rédigée selon l'annexe II du règlement (UE) N° 453/2010 de la commission du 20 mai 2010 modifiant l'annexe II du règlement (CE) N° 1907/2006 dit règlement REACH, avec l'Aide mémoire technique ED 954 fourni par l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) et le Guide d'élaboration des fiches de données de sécurité Version 1.1 de décembre 2011 édité par l'ECHA.

Définition des mentions de danger et des conseils de prudence cités à la section 3 :

R25-Toxique en cas d'ingestion
R27-Très toxique par contact avec la peau
R51-Toxique pour les organismes aquatiques
R53-Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

H301- Toxique en cas d'ingestion
H310- Mortel par contact cutané

H411- Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Acronymes et abréviations :

CAS: Chemical Abstracts Service

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CLP: Classification, Labeling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of CHemicals

SVHC: Substance of Very High Concern

CO2: Dioxyde de Carbone

DL50: Dose létale 50

PBT: Persistant and Bioaccumulative Toxic

vPvB: Very Persistant, Very Bioaccumulative

ONU: Organisation des Nations Unies

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

IMDG : Code maritime International des Marchandises Dangereuses

IATA : International Air Transport Association

RID: Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses sur le continent européen

WGK : Wassergefahrdungsklasse

Notre responsabilité ne saurait être engagée en cas d'utilisation anormale du produit. Il appartient à l'utilisateur d'analyser les données fournies et de déterminer les conditions de manipulation du produit pour un usage en toute sécurité.

Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer à toute réglementation locale, nationale ou internationale applicable à son activité.

La présente fiche de données de sécurité a été rédigée selon l'annexe II du règlement (UE) N° 453/2010 de la commission du 20 mai 2010 modifiant l'annexe II du règlement (CE) N° 1907/2006 dit règlement REACH.

1. SECTION 1 : Identification du mélange et de la société/entreprise

1.1. Identificateur de Produit

E-Saveur TABAC DOLCE
16 mg/ml

1.2. Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées

Mélange liquide destiné à la recharge des cigarettes électroniques prévues à cet effet.
Toute autre utilisation est déconseillée.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Laboratoire E-Saveur
10 rue Enrico Fermi
77400 Saint Thibault Des Vignes
01 60 27 20 78
www.esaveur.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

2. SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification du mélange conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et selon la directive 1999/45/CE

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Dangers Physique :

Aucun risque spécifique.

Dangers pour la santé :

Toxicité aiguë 3

Dangers pour l'environnement :

Aucun risque spécifique.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CEE et ses amendements

Dangers Physique :

Aucun risque spécifique.

Dangers pour la santé :

Xn ; R21 Nocif par contact avec la peau.

Dangers pour l'environnement :

Aucun risque spécifique.

2.2. Eléments d'étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008



- **Pictogramme :**
- **Mention d'avertissement :** DANGER

- **Mention de danger :**

H 311 : Toxique par contact cutané

- **Mentions de mise en garde :**

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon

P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette

P102 : Tenir hors de portée des enfants

P405 : Garder sous clef

2.3. Autres dangers

Pas d'autres dangers identifiés.

3. SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

Substance	CAS / EINECS	Index	Pourcentage dans le mélange (poid/poid)	Classification selon Dir. 67/548/CE	Classification selon Reg. 1272/2008/CE
NICOTINE	54-11-5/ 200-193-3	614-001-00-4	[1% ;2%[	T+; R27 T; R25 N; R51-53	Acute Tox. 1(dermal) Acute Tox. 3 (oral) Aquatic Chronic 2 H310 H301 H411

4. SECTION 4 : Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Quelle que soit la nature de l'incident impliquant une personne physique et ce produit, contacter un centre antipoison (cf Section 1, n°ORFILA)

En cas de projection :

- Laver immédiatement et abondamment la peau à l'eau et au savon. Enlever les vêtements souillés.
- Rincer les yeux avec de l'eau claire pendant 15 minutes les paupières ouvertes. Si une gêne persiste, consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion :

- Rincer la bouche avec de l'eau.
- Ne pas faire vomir.

En cas d'inhalation :

- Eloigner le sujet de la zone polluée.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Une exposition répétée ou prolongée peut causer : vomissements, diarrhée, convulsions. A notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.

4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

5. SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens conseillés pour l'extinction : CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau (+ additifs) pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

5.2. Dangers particuliers résultant du mélange

Si ce produit est impliqué dans un incendie, il peut se dégager ce qui suit :
Monoxyde et dioxyde de carbone
Oxydes d'azote (NO_x)

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Porter un vêtement de protection totale.

6. SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des vêtements, des lunettes de protection et des gants lors de la manipulation des matériaux servant à éponger : torchons, éponges, etc.
Veiller à une aération suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter, dans la mesure du possible, toute dispersion dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir les liquides à l'aide de matières absorbantes (sable, kieselguhr, liant universel, sciure)
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément à la section 13.

6.4. Références à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter la section 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter la section 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter la section 13.

7. SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas manger, ni boire pendant le travail de manipulation.
EVITER LE CONTACT DU PRODUIT AVEC LA PEAU.
Ne pas fumer à proximité du produit, ne pas chauffer à la flamme nue, ni exposer les vapeurs à la flamme ou toute autre source d'ignition.
Manipuler dans une zone bien ventilée.
Se laver les mains après chaque manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un endroit sec et fermé, maintenu à l'abri des conditions extérieure naturelles, dument protégé contre les nuisibles.
Stocker hors de portée des enfants et à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
Ne pas réutiliser les récipients vides.

7.3. Utilisations finales particulières

Pas d'utilisation finale particulière autre que la recharge des cigarettes électroniques.

8. SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composant présentant des valeurs-seuil à surveiller :
Nicotine USP : VME=0,5 mg/m³

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuelle (EPI) :

Dans des conditions d'utilisation normales et raisonnables :

Protection respiratoire : Généralement pas nécessaire dans des locaux bien aérés (sauf mention spéciale).

Protection des yeux : Lunettes (type EN 166)

Protection des mains : Gants (type EN374-1)

Protection de la peau : Vêtements spéciaux (couvrant tout le corps à minima).

Ventilation : Assurer une ventilation adéquate. Si nécessaire, procéder à une aspiration des vapeurs au point d'émission.

9. SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique: LIQUIDE
- Couleur: INCOLORE
- Odeur: Caractéristique de l'arôme
- pH: Non disponible
- Point de fusion (°C): Non disponible
- Point d'ébullition (°C): Non disponible
- Point d'éclair (°C): >100 °C
- Taux d'évaporation: Non disponible
- Inflammabilité (solide, gaz): Non disponible
- Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité: Non disponible
- Pression de vapeur: Non disponible
- Densité de vapeur: Non disponible
- Densité: 1.087 - 1.127
- Solubilité: Non disponible
- Hydro solubilité : complètement miscible
- Log Pow (coefficient de partage n-octanol/eau): Non disponible
- Température d'auto-inflammabilité (°C): Non disponible
- Température de décomposition (°C): Non disponible
- Viscosité: Non disponible
- Propriétés explosives: Non disponible
- Propriétés comburantes: Non disponible
- Tension de vapeur en mm Hg à 20°C: Non disponible
- Tension de vapeur en KPa à 50°C: Non disponible

Valeurs pour la Nicotine USP :

- Aspect : Forme : clair, liquide
- Couleur : brun clair à foncé
- Odeur : donnée non disponible
- Seuil olfactif : donnée non disponible
- pH : 10,2 à 20°C et 8,1 g/l
- point de fusion/point de congélation : -79°C
- point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : 247°C à 993 hPa
- Point d'éclair : 101°C coupelle fermée
- Taux d'évaporation : donnée non disponible
- Inflammabilité : donnée non disponible
- Limites d'inflammabilité : donnée non disponible
- Pression de vapeur : 0,051 hPa à 25°C
- Densité de vapeur : 5,6 (air=1)
- Densité relative : 1,010 g/cm³ à 20°C
- Hydro solubilité : complètement miscible
- Coefficient de partage n-octanol/eau : log Kow 1,17
- Température d'auto-inflammabilité : donnée non disponible
- Température de décomposition : Donnée non disponible
- Viscosité : donnée non disponible

- Propriétés explosives : données non disponibles
- Propriétés comburantes : données non disponibles

9.2. Autres informations

Pas d'autre information pertinente.

10. SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Non disponible.

10.2. Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse lorsque manipulé et entreposé conformément aux dispositions.
Stable dans les conditions normales et raisonnables d'utilisation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Eviter les températures élevées et les sources d'ignition.
Pas de conditions particulières à éviter dans les limites normales et raisonnables d'utilisation et d'entreposage.

10.5. Matières incompatibles

Ne pas mettre au contact d'agents oxydants forts, d'agents réducteurs forts, de métaux élémentaires, d'acides ou de bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas en substances dangereuses dans des conditions normales et raisonnables d'utilisation et d'entreposage.

11. SECTION 11 : Informations toxicologiques

• Toxicité aigüe :

DL50 Dermale (mg/kg) > 5000 mg/kg (Inconnu: 0.00%)

DL50 Orale (mg/kg) > 5000 mg/kg (Inconnu: 0.00%)

DL50 par Inhalation (mg/l) : non déterminée

Composants	CAS EINECS / EINECS	Pourcentage dans le mélange (poid/poid)	DL50 Dermale (mg/kg)	DL50 Orale (mg/kg)	DL50 par Inhalation (mg/l)
NICOTINE	54-11-5/ 200-193-3	[1% ;2%[	50(lapin)	50(rat)	

- **Irritation cutanée** : Le contact direct avec la peau peut conduire à des irritations
- **Irritation oculaire**: le contact direct avec les yeux peut conduire à des irritations
- **Corrosivité** : pas de donnée disponible
- **Sensibilisation** : pas de donnée disponible
- **Mutagénicité sur les cellules germinales** : pas de donnée disponible
- **Cancérogénicité** : Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérogène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.
- **Toxicité pour la reproduction** : pas de donnée disponible
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique** : pas de donnée disponible
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée** : pas de donnée disponible
- **Danger par aspiration** : donnée non disponible

12. SECTION 12 : informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour les Daphnies: Non disponible
Toxicité pour les Crustacés: Non disponible
Toxicité pour les Poissons: Non disponible
Toxicité pour les Algues: Non disponible

Composants	CAS EINECS / EINECS	Pourcentage dans le mélange (poid/poid)	Algue (mg/l)	Crustacés (mg/l)	Daphnie (mg/l)	Poisson (mg/l)
NICOTINE	54-11-5/ 200-193-3	[1 % ;2%]			0.24 (48h, Oncorhynchus mykiss)	4 (96h Daphnia magna)

12.2. Persistance et dégradabilité :

Donnée non disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Log P (coeff. Partage octanol/eau): Non disponible
Facteur Bio Concentration: Non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

13. SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthode de traitement des déchets

Ne pas réutiliser les récipients vides.
Les vidanger à l'égard des normes en vigueur.
Confier les déchets et les résidus de nettoyage souillé par le mélange à un organisme habilité au traitement exigé par les normes en vigueur.

13.2 Informations supplémentaires

Conserver systématiquement la (les) étiquette(s) sur les emballages souillés.

14. SECTION 14 : Informations relatives au transport

- Numéro ONU : 3144
- Nom de l'expédition des nations unies : composé liquide de la nicotine N.S.A.
- Classe de danger pour le transport : 6.1
- Groupe d'emballage : II
- Dangers pour l'environnement : ne présente pas de danger pour l'environnement
Agent polluant marin : non
- Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : pas d'information supplémentaire disponible

15. SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementation/législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

La nicotine est classée comme substance vénéneuse en France.
L'ANSM a en outre défini que pour un taux de nicotine supérieur à 20mg/ml, les recharges de cigarette électroniques répondent à la réglementation du médicament.
La réglementation ne précise rien à ce jour pour des concentrations inférieures.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16. SECTION 16 : autres informations

La présente fiche de données de sécurité a été rédigée selon l'annexe II du règlement (UE) N° 453/2010 de la commission du 20 mai 2010 modifiant l'annexe II du règlement (CE) N° 1907/2006 dit règlement REACH, avec l'Aide mémoire technique ED 954 fourni par l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) et le Guide d'élaboration des fiches de données de sécurité Version 1.1 de décembre 2011 édité par l'ECHA.

Définition des mentions de danger et des conseils de prudence cités à la section 3 :

R25-Toxique en cas d'ingestion
R27-Très toxique par contact avec la peau
R51-Toxique pour les organismes aquatiques
R53-Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

H301- Toxique en cas d'ingestion
H310- Mortel par contact cutané

H411- Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Acronymes et abréviations :

CAS: Chemical Abstracts Service

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CLP: Classification, Labeling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of CHemicals

SVHC: Substance of Very High Concern

CO2: Dioxyde de Carbone

DL50: Dose létale 50

PBT: Persistant and Bioaccumulative Toxic

vPvB: Very Persistant, Very Bioaccumulative

ONU: Organisation des Nations Unies

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

IMDG : Code maritime International des Marchandises Dangereuses

IATA : International Air Transport Association

RID: Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses sur le continent européen

WGK : Wassergefahrdungsklasse

Notre responsabilité ne saurait être engagée en cas d'utilisation anormale du produit. Il appartient à l'utilisateur d'analyser les données fournies et de déterminer les conditions de manipulation du produit pour un usage en toute sécurité.

Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer à toute réglementation locale, nationale ou internationale applicable à son activité.

La présente fiche de données de sécurité a été rédigée selon l'annexe II du règlement (UE) N° 453/2010 de la commission du 20 mai 2010 modifiant l'annexe II du règlement (CE) N° 1907/2006 dit règlement REACH.

1. SECTION 1 : Identification du mélange et de la société/entreprise

1.1. Identificateur de Produit

E-Saveur TABAC MAXX BLEND
16 mg/ml

1.2. Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées

Mélange liquide destiné à la recharge des cigarettes électroniques prévues à cet effet.
Toute autre utilisation est déconseillée.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Laboratoire E-Saveur
10 rue Enrico Fermi
77400 Saint Thibault Des Vignes
01 60 27 20 78
www.esaveur.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

2. SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification du mélange conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et selon la directive 1999/45/CE

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Dangers Physique :

Aucun risque spécifique.

Dangers pour la santé :

Toxicité aiguë 3

Dangers pour l'environnement :

Aucun risque spécifique.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CEE et ses amendements

Dangers Physique :

Aucun risque spécifique.

Dangers pour la santé :

Xn ; R21 Nocif par contact avec la peau.

Dangers pour l'environnement :

Aucun risque spécifique.

2.2. Eléments d'étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008



- **Pictogramme :**
- **Mention d'avertissement :** DANGER

- **Mention de danger :**

H 311 : Toxique par contact cutané

- **Mentions de mise en garde :**

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon

P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette

P102 : Tenir hors de portée des enfants

P405 : Garder sous clef

2.3. Autres dangers

Pas d'autres dangers identifiés.

3. SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

Substance	CAS / EINECS	Index	Pourcentage dans le mélange (poid/poid)	Classification selon Dir. 67/548/CE	Classification selon Reg. 1272/2008/CE
NICOTINE	54-11-5/ 200-193-3	614-001-00-4	[1% ;2%[	T+; R27 T; R25 N; R51-53	Acute Tox. 1(dermal) Acute Tox. 3 (oral) Aquatic Chronic 2 H310 H301 H411

4. SECTION 4 : Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Quelle que soit la nature de l'incident impliquant une personne physique et ce produit, contacter un centre antipoison (cf Section 1, n°ORFILA)

En cas de projection :

- Laver immédiatement et abondamment la peau à l'eau et au savon. Enlever les vêtements souillés.
- Rincer les yeux avec de l'eau claire pendant 15 minutes les paupières ouvertes. Si une gêne persiste, consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion :

- Rincer la bouche avec de l'eau.
- Ne pas faire vomir.

En cas d'inhalation :

- Eloigner le sujet de la zone polluée.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Une exposition répétée ou prolongée peut causer : vomissements, diarrhée, convulsions. A notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.

4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

5. SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens conseillés pour l'extinction : CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau (+ additifs) pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

5.2. Dangers particuliers résultant du mélange

Si ce produit est impliqué dans un incendie, il peut se dégager ce qui suit :
Monoxyde et dioxyde de carbone
Oxydes d'azote (NO_x)

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Porter un vêtement de protection totale.

6. SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des vêtements, des lunettes de protection et des gants lors de la manipulation des matériaux servant à éponger : torchons, éponges, etc.
Veiller à une aération suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter, dans la mesure du possible, toute dispersion dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir les liquides à l'aide de matières absorbantes (sable, kieselguhr, liant universel, sciure)
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément à la section 13.

6.4. Références à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter la section 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter la section 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter la section 13.

7. SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas manger, ni boire pendant le travail de manipulation.
EVITER LE CONTACT DU PRODUIT AVEC LA PEAU.
Ne pas fumer à proximité du produit, ne pas chauffer à la flamme nue, ni exposer les vapeurs à la flamme ou toute autre source d'ignition.
Manipuler dans une zone bien ventilée.
Se laver les mains après chaque manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un endroit sec et fermé, maintenu à l'abri des conditions extérieure naturelles, dument protégé contre les nuisibles.
Stocker hors de portée des enfants et à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
Ne pas réutiliser les récipients vides.

7.3. Utilisations finales particulières

Pas d'utilisation finale particulière autre que la recharge des cigarettes électroniques.

8. SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composant présentant des valeurs-seuil à surveiller :
Nicotine USP : VME=0,5 mg/m³

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuelle (EPI) :

Dans des conditions d'utilisation normales et raisonnables :

Protection respiratoire : Généralement pas nécessaire dans des locaux bien aérés (sauf mention spéciale).

Protection des yeux : Lunettes (type EN 166)

Protection des mains : Gants (type EN374-1)

Protection de la peau : Vêtements spéciaux (couvrant tout le corps à minima).

Ventilation : Assurer une ventilation adéquate. Si nécessaire, procéder à une aspiration des vapeurs au point d'émission.

9. SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique: LIQUIDE
- Couleur: INCOLORE
- Odeur: Caractéristique de l'arôme
- pH: Non disponible
- Point de fusion (°C): Non disponible
- Point d'ébullition (°C): Non disponible
- Point d'éclair (°C): >100 °C
- Taux d'évaporation: Non disponible
- Inflammabilité (solide, gaz): Non disponible
- Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité: Non disponible
- Pression de vapeur: Non disponible
- Densité de vapeur: Non disponible
- Densité: 1.087 - 1.127
- Solubilité: Non disponible
- Hydro solubilité : complètement miscible
- Log Pow (coefficient de partage n-octanol/eau): Non disponible
- Température d'auto-inflammabilité (°C): Non disponible
- Température de décomposition (°C): Non disponible
- Viscosité: Non disponible
- Propriétés explosives: Non disponible
- Propriétés comburantes: Non disponible
- Tension de vapeur en mm Hg à 20°C: Non disponible
- Tension de vapeur en KPa à 50°C: Non disponible

Valeurs pour la Nicotine USP :

- Aspect : Forme : clair, liquide
- Couleur : brun clair à foncé
- Odeur : donnée non disponible
- Seuil olfactif : donnée non disponible
- pH : 10,2 à 20°C et 8,1 g/l
- point de fusion/point de congélation : -79°C
- point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : 247°C à 993 hPa
- Point d'éclair : 101°C coupelle fermée
- Taux d'évaporation : donnée non disponible
- Inflammabilité : donnée non disponible
- Limites d'inflammabilité : donnée non disponible
- Pression de vapeur : 0,051 hPa à 25°C
- Densité de vapeur : 5,6 (air=1)
- Densité relative : 1,010 g/cm³ à 20°C
- Hydro solubilité : complètement miscible
- Coefficient de partage n-octanol/eau : log Kow 1,17
- Température d'auto-inflammabilité : donnée non disponible
- Température de décomposition : Donnée non disponible
- Viscosité : donnée non disponible

- Propriétés explosives : données non disponibles
- Propriétés comburantes : données non disponibles

9.2. Autres informations

Pas d'autre information pertinente.

10. SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Non disponible.

10.2. Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse lorsque manipulé et entreposé conformément aux dispositions.
Stable dans les conditions normales et raisonnables d'utilisation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Eviter les températures élevées et les sources d'ignition.
Pas de conditions particulières à éviter dans les limites normales et raisonnables d'utilisation et d'entreposage.

10.5. Matières incompatibles

Ne pas mettre au contact d'agents oxydants forts, d'agents réducteurs forts, de métaux élémentaires, d'acides ou de bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas en substances dangereuses dans des conditions normales et raisonnables d'utilisation et d'entreposage.

11. SECTION 11 : Informations toxicologiques

• Toxicité aigüe :

DL50 Dermale (mg/kg) > 5000 mg/kg (Inconnu: 0.00%)

DL50 Orale (mg/kg) > 5000 mg/kg (Inconnu: 0.00%)

DL50 par Inhalation (mg/l) : non déterminée

Composants	CAS EINECS / EINECS	Pourcentage dans le mélange (poid/poid)	DL50 Dermale (mg/kg)	DL50 Orale (mg/kg)	DL50 par Inhalation (mg/l)
NICOTINE	54-11-5/ 200-193-3	[1% ;2%[	50(lapin)	50(rat)	

- **Irritation cutanée** : Le contact direct avec la peau peut conduire à des irritations
- **Irritation oculaire**: le contact direct avec les yeux peut conduire à des irritations
- **Corrosivité** : pas de donnée disponible
- **Sensibilisation** : pas de donnée disponible
- **Mutagénicité sur les cellules germinales** : pas de donnée disponible
- **Cancérogénicité** : Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérogène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.
- **Toxicité pour la reproduction** : pas de donnée disponible
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique** : pas de donnée disponible
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée** : pas de donnée disponible
- **Danger par aspiration** : donnée non disponible

12. SECTION 12 : informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour les Daphnies: Non disponible
Toxicité pour les Crustacés: Non disponible
Toxicité pour les Poissons: Non disponible
Toxicité pour les Algues: Non disponible

Composants	CAS EINECS / EINECS	Pourcentage dans le mélange (poid/poid)	Algue (mg/l)	Crustacés (mg/l)	Daphnie (mg/l)	Poisson (mg/l)
NICOTINE	54-11-5/ 200-193-3	[1 % ;2%]			0.24 (48h, Oncorhynchus mykiss)	4 (96h Daphnia magna)

12.2. Persistance et dégradabilité :

Donnée non disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Log P (coeff. Partage octanol/eau): Non disponible
Facteur Bio Concentration: Non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

13. SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthode de traitement des déchets

Ne pas réutiliser les récipients vides.
Les vider à l'égard des normes en vigueur.
Confier les déchets et les résidus de nettoyage souillés par le mélange à un organisme habilité au traitement exigé par les normes en vigueur.

13.2 Informations supplémentaires

Conserver systématiquement la (les) étiquette(s) sur les emballages souillés.

14. SECTION 14 : Informations relatives au transport

- Numéro ONU : 3144
- Nom de l'expédition des nations unies : composé liquide de la nicotine N.S.A.
- Classe de danger pour le transport : 6.1
- Groupe d'emballage : II
- Dangers pour l'environnement : ne présente pas de danger pour l'environnement
Agent polluant marin : non
- Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : pas d'information supplémentaire disponible

15. SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementation/législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

La nicotine est classée comme substance vénéneuse en France.
L'ANSM a en outre défini que pour un taux de nicotine supérieur à 20mg/ml, les recharges de cigarette électroniques répondent à la réglementation du médicament.
La réglementation ne précise rien à ce jour pour des concentrations inférieures.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16. SECTION 16 : autres informations

La présente fiche de données de sécurité a été rédigée selon l'annexe II du règlement (UE) N° 453/2010 de la commission du 20 mai 2010 modifiant l'annexe II du règlement (CE) N° 1907/2006 dit règlement REACH, avec l'Aide mémoire technique ED 954 fourni par l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) et le Guide d'élaboration des fiches de données de sécurité Version 1.1 de décembre 2011 édité par l'ECHA.

Définition des mentions de danger et des conseils de prudence cités à la section 3 :

R25-Toxique en cas d'ingestion
R27-Très toxique par contact avec la peau
R51-Toxique pour les organismes aquatiques
R53-Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

H301- Toxique en cas d'ingestion
H310- Mortel par contact cutané

H411- Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Acronymes et abréviations :

CAS: Chemical Abstracts Service

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CLP: Classification, Labeling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of CHemicals

SVHC: Substance of Very High Concern

CO2: Dioxyde de Carbone

DL50: Dose létale 50

PBT: Persistant and Bioaccumulative Toxic

vPvB: Very Persistant, Very Bioaccumulative

ONU: Organisation des Nations Unies

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

IMDG : Code maritime International des Marchandises Dangereuses

IATA : International Air Transport Association

RID: Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses sur le continent européen

WGK : Wassergefahrdungsklasse

Notre responsabilité ne saurait être engagée en cas d'utilisation anormale du produit. Il appartient à l'utilisateur d'analyser les données fournies et de déterminer les conditions de manipulation du produit pour un usage en toute sécurité.

Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer à toute réglementation locale, nationale ou internationale applicable à son activité.

La présente fiche de données de sécurité a été rédigée selon l'annexe II du règlement (UE) N° 453/2010 de la commission du 20 mai 2010 modifiant l'annexe II du règlement (CE) N° 1907/2006 dit règlement REACH.

1. SECTION 1 : Identification du mélange et de la société/entreprise

1.1. Identificateur de Produit

E-Saveur TABAC MENTHE
16 mg/ml

1.2. Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées

Mélange liquide destiné à la recharge des cigarettes électroniques prévues à cet effet.
Toute autre utilisation est déconseillée.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Laboratoire E-Saveur
10 rue Enrico Fermi
77400 Saint Thibault Des Vignes
01 60 27 20 78
www.esaveur.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

2. SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification du mélange conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et selon la directive 1999/45/CE

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Dangers Physique :

Aucun risque spécifique.

Dangers pour la santé :

Toxicité aiguë 3

Dangers pour l'environnement :

Aucun risque spécifique.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CEE et ses amendements

Dangers Physique :

Aucun risque spécifique.

Dangers pour la santé :

Xn ; R21 Nocif par contact avec la peau.

Dangers pour l'environnement :

Aucun risque spécifique.

2.2. Eléments d'étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008



- **Pictogramme :**
- **Mention d'avertissement :** DANGER

- **Mention de danger :**

H 311 : Toxique par contact cutané

- **Mentions de mise en garde :**

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon

P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette

P102 : Tenir hors de portée des enfants

P405 : Garder sous clef

2.3. Autres dangers

Pas d'autres dangers identifiés.

3. SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

Substance	Concentration Poids/poids du mélange	Index	CAS	EINECS	Classification 67/548/CE	Classification Selon (CE) 1272/2008
NICOTINE	[1% ,2%[	614-001-00-4	54-11-5	200-193-3	T+; R27 T; R25 N; R51-53	Acute Tox. 1(Dermal) Acute Tox. 3 (Oral) Aquatic Chronic 2 H310 H301 H411
MENTHOL	[0.1 %,1.25 %[		89-78-1	201-939-0	Xi R38	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319

4. SECTION 4 : Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Quelle que soit la nature de l'incident impliquant une personne physique et ce produit, contacter un centre antipoison (cf Section 1, n°ORFILA)

En cas de projection :

- Laver immédiatement et abondamment la peau à l'eau et au savon. Enlever les vêtements souillés.
- Rincer les yeux avec de l'eau claire pendant 15 minutes les paupières ouvertes. Si une gêne persiste, consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion :

- Rincer la bouche avec de l'eau.
- Ne pas faire vomir.

En cas d'inhalation :

- Eloigner le sujet de la zone polluée.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Une exposition répétée ou prolongée peut causer : vomissements, diarrhée, convulsions. A notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.

4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

5. SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens conseillés pour l'extinction : CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau (+ additifs) pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

5.2. Dangers particuliers résultant du mélange

Si ce produit est impliqué dans un incendie, il peut se dégager ce qui suit :
Monoxyde et dioxyde de carbone
Oxydes d'azote (NO_x)

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Porter un vêtement de protection totale.

6. SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des vêtements, des lunettes de protection et des gants lors de la manipulation des matériaux servant à éponger : torchons, éponges, etc.
Veiller à une aération suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter, dans la mesure du possible, toute dispersion dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir les liquides à l'aide de matières absorbantes (sable, kieselguhr, liant universel, sciure)
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément à la section 13.

6.4. Références à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter la section 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter la section 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter la section 13.

7. SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas manger, ni boire pendant le travail de manipulation.
EVITER LE CONTACT DU PRODUIT AVEC LA PEAU.
Ne pas fumer à proximité du produit, ne pas chauffer à la flamme nue, ni exposer les vapeurs à la flamme ou toute autre source d'ignition.
Manipuler dans une zone bien ventilée.
Se laver les mains après chaque manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un endroit sec et fermé, maintenu à l'abri des conditions extérieure naturelles, dument protégé contre les nuisibles.
Stocker hors de portée des enfants et à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
Ne pas réutiliser les récipients vides.

7.3. Utilisations finales particulières

Pas d'utilisation finale particulière autre que la recharge des cigarettes électroniques.

8. SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composant présentant des valeurs-seuil à surveiller :
Nicotine USP : VME=0,5 mg/m³

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuelle (EPI) :

Dans des conditions d'utilisation normales et raisonnables :

Protection respiratoire : Généralement pas nécessaire dans des locaux bien aérés (sauf mention spéciale).

Protection des yeux : Lunettes (type EN 166)

Protection des mains : Gants (type EN374-1)

Protection de la peau : Vêtements spéciaux (couvrant tout le corps à minima).

Ventilation : Assurer une ventilation adéquate. Si nécessaire, procéder à une aspiration des vapeurs au point d'émission.

9. SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique: LIQUIDE
- Couleur: INCOLORE
- Odeur: Caractéristique de l'arôme
- pH: Non disponible
- Point de fusion (°C): Non disponible
- Point d'ébullition (°C): Non disponible
- Point d'éclair (°C): >100 °C
- Taux d'évaporation: Non disponible
- Inflammabilité (solide, gaz): Non disponible
- Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité: Non disponible
- Pression de vapeur: Non disponible
- Densité de vapeur: Non disponible
- Densité: 1.087 - 1.127
- Solubilité: Non disponible
- Hydro solubilité : complètement miscible
- Log Pow (coefficient de partage n-octanol/eau): Non disponible
- Température d'auto-inflammabilité (°C): Non disponible
- Température de décomposition (°C): Non disponible
- Viscosité: Non disponible
- Propriétés explosives: Non disponible
- Propriétés comburantes: Non disponible
- Tension de vapeur en mm Hg à 20°C: Non disponible
- Tension de vapeur en KPa à 50°C: Non disponible

Valeurs pour la Nicotine USP :

- Aspect : Forme : clair, liquide
- Couleur : brun clair à foncé
- Odeur : donnée non disponible
- Seuil olfactif : donnée non disponible
- pH : 10,2 à 20°C et 8,1 g/l
- point de fusion/point de congélation : -79°C
- point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : 247°C à 993 hPa
- Point d'éclair : 101°C coupelle fermée
- Taux d'évaporation : donnée non disponible
- Inflammabilité : donnée non disponible
- Limites d'inflammabilité : donnée non disponible
- Pression de vapeur : 0,051 hPa à 25°C
- Densité de vapeur : 5,6 (air=1)
- Densité relative : 1,010 g/cm³ à 20°C
- Hydro solubilité : complètement miscible

- Coefficient de partage n-octanol/eau : log Kow 1,17
- Température d'auto-inflammabilité : donnée non disponible
- Température de décomposition : Donnée non disponible
- Viscosité : donnée non disponible
- Propriétés explosives : données non disponibles
- Propriétés comburantes : données non disponibles

9.2. Autres informations

Pas d'autre information pertinente.

10. SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Non disponible.

10.2. Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse lorsque manipulé et entreposé conformément aux dispositions.
Stable dans les conditions normales et raisonnables d'utilisation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Eviter les températures élevées et les sources d'ignition.
Pas de conditions particulières à éviter dans les limites normales et raisonnables d'utilisation et d'entreposage.

10.5. Matières incompatibles

Ne pas mettre au contact d'agents oxydants forts, d'agents réducteurs forts, de métaux élémentaires, d'acides ou de bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas en substances dangereuses dans des conditions normales et raisonnables d'utilisation et d'entreposage.

11. SECTION 11 : Informations toxicologiques

• Toxicité aigüe :

DL50 Dermale (mg/kg) > 5000 mg/kg (Inconnu: 0.00%)
DL50 Orale (mg/kg) > 5000 mg/kg (Inconnu: 0.00%)
DL50 par Inhalation (mg/l) : non déterminée

Composants	CAS EINECS / EINECS	Pourcentage dans le mélange (poid/poid)	DL50 Dermale (mg/kg)	DL50 Orale (mg/kg)	DL50 par Inhalation (mg/l)
NICOTINE	54-11-5/ 200-193-3	[1% ;2%[	50(lapin)	50(rat)	
MENTHOL	89-78-1 201-939-0	[0.1 % , 1.25 %]	> 5000	2300.0	> 100

- **Irritation cutanée** : Le contact direct avec la peau peut conduire à des irritations
- **Irritation oculaire**: le contact direct avec les yeux peut conduire à des irritations
- **Corrosivité** : pas de donnée disponible
- **Sensibilisation** : pas de donnée disponible
- **Mutagénicité sur les cellules germinales** : pas de donnée disponible
- **Cancérogénicité** : Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.
- **Toxicité pour la reproduction** : pas de donnée disponible
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique** : pas de donnée disponible
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée** : pas de donnée disponible
- **Danger par aspiration** : donnée non disponible

12. SECTION 12 : informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour les Daphnies: Non disponible
Toxicité pour les Crustacés: Non disponible
Toxicité pour les Poissons: Non disponible
Toxicité pour les Algues: Non disponible

Composants	CAS EINECS / EINECS	Pourcentage dans le mélange (poid/poid)	Algue (mg/l)	Crustacés (mg/l)	Daphnie (mg/l)	Poisson (mg/l)
NICOTINE	54-11-5/ 200-193-3	[1% ;2%[			0.24 (48h, Oncorhynchus mykiss)	4 (96h Daphnia magna)

12.2. Persistance et dégradabilité :

Donnée non disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Log P (coeff. Partage octanol/eau): Non disponible
Facteur Bio Concentration: Non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

13. SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthode de traitement des déchets

Ne pas réutiliser les récipients vides.

Les vidanger à l'égard des normes en vigueur.

Confier les déchets et les résidus de nettoyage souillé par le mélange à un organisme habilité au traitement exigé par les normes en vigueur.

13.2 Informations supplémentaires

Conserver systématiquement la (les) étiquette(s) sur les emballages souillés.

14. SECTION 14 : Informations relatives au transport

- Numéro ONU : 3144
- Nom de l'expédition des nations unies : composé liquide de la nicotine N.S.A.
- Classe de danger pour le transport : 6.1
- Groupe d'emballage : II
- Dangers pour l'environnement : ne présente pas de danger pour l'environnement
- Agent polluant marin : non
- Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : pas d'information supplémentaire disponible

15. SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementation/législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

La nicotine est classée comme substance vénéneuse en France.

L'ANSM a en outre défini que pour un taux de nicotine supérieur à 20mg/ml, les recharges de cigarette électroniques répondent à la réglementation du médicament.

La réglementation ne précise rien à ce jour pour des concentrations inférieures.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16. SECTION 16 : autres informations

La présente fiche de données de sécurité a été rédigée selon l'annexe II du règlement (UE) N° 453/2010 de la commission du 20 mai 2010 modifiant l'annexe II du règlement (CE) N° 1907/2006 dit règlement REACH, avec l'Aide mémoire technique ED 954 fourni par l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) et le Guide d'élaboration des fiches de données de sécurité Version 1.1 de décembre 2011 édité par l'ECHA.

Définition des mentions de danger et des conseils de prudence cités à la section 3 :

R25-Toxique en cas d'ingestion
R27-Très toxique par contact avec la peau
R51-Toxique pour les organismes aquatiques
R53-Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

H301- Toxique en cas d'ingestion
H310- Mortel par contact cutané
H411- Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Acronymes et abréviations :

CAS: Chemical Abstracts Service
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
CLP: Classification, Labeling and Packaging
REACH: Registration, Evaluation and Authorization of CHemicals
SVHC: Substance of Very High Concern
CO2: Dioxyde de Carbone
DL50: Dose létale 50
PBT: Persistant and Bioaccumulative Toxic
vPvB: Very Persistant, Very Bioaccumulative
ONU: Organisation des Nations Unies
ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
IMDG : Code maritime International des Marchandises Dangereuses
IATA : International Air Transport Association
RID: Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses sur le continent européen
WGK : Wassergefährdungsklasse

Notre responsabilité ne saurait être engagée en cas d'utilisation anormale du produit. Il appartient à l'utilisateur d'analyser les données fournies et de déterminer les conditions de manipulation du produit pour un usage en toute sécurité.

Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer à toute réglementation locale, nationale ou internationale applicable à son activité.

La présente fiche de données de sécurité a été rédigée selon l'annexe II du règlement (UE) N° 453/2010 de la commission du 20 mai 2010 modifiant l'annexe II du règlement (CE) N° 1907/2006 dit règlement REACH.

1. SECTION 1 : Identification du mélange et de la société/entreprise

1.1. Identificateur de Produit

E-Saveur TABAC US MIX
16 mg/ml

1.2. Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées

Mélange liquide destiné à la recharge des cigarettes électroniques prévues à cet effet.
Toute autre utilisation est déconseillée.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Laboratoire E-Saveur
10 rue Enrico Fermi
77400 Saint Thibault Des Vignes
01 60 27 20 78
www.esaveur.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

2. SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification du mélange conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et selon la directive 1999/45/CE

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Dangers Physique :

Aucun risque spécifique.

Dangers pour la santé :

Toxicité aiguë 3

Dangers pour l'environnement :

Aucun risque spécifique.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CEE et ses amendements

Dangers Physique :

Aucun risque spécifique.

Dangers pour la santé :

Xn ; R21 Nocif par contact avec la peau.

Dangers pour l'environnement :

Aucun risque spécifique.

2.2. Eléments d'étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008



- **Pictogramme :**
- **Mention d'avertissement :** DANGER

- **Mention de danger :**

H 311 : Toxique par contact cutané

- **Mentions de mise en garde :**

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon

P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette

P102 : Tenir hors de portée des enfants

P405 : Garder sous clef

2.3. Autres dangers

Pas d'autres dangers identifiés.

3. SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

Substance	CAS / EINECS	Index	Pourcentage dans le mélange (poid/poid)	Classification selon Dir. 67/548/CE	Classification selon Reg. 1272/2008/CE
NICOTINE	54-11-5/ 200-193-3	614-001-00-4	[1% ;2%[	T+; R27 T; R25 N; R51-53	Acute Tox. 1(dermal) Acute Tox. 3 (oral) Aquatic Chronic 2 H310 H301 H411

4. SECTION 4 : Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Quelle que soit la nature de l'incident impliquant une personne physique et ce produit, contacter un centre antipoison (cf Section 1, n°ORFILA)

En cas de projection :

- Laver immédiatement et abondamment la peau à l'eau et au savon. Enlever les vêtements souillés.
- Rincer les yeux avec de l'eau claire pendant 15 minutes les paupières ouvertes. Si une gêne persiste, consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion :

- Rincer la bouche avec de l'eau.
- Ne pas faire vomir.

En cas d'inhalation :

- Eloigner le sujet de la zone polluée.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Une exposition répétée ou prolongée peut causer : vomissements, diarrhée, convulsions. A notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.

4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

5. SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens conseillés pour l'extinction : CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau (+ additifs) pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

5.2. Dangers particuliers résultant du mélange

Si ce produit est impliqué dans un incendie, il peut se dégager ce qui suit :
Monoxyde et dioxyde de carbone
Oxydes d'azote (NO_x)

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Porter un vêtement de protection totale.

6. SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des vêtements, des lunettes de protection et des gants lors de la manipulation des matériaux servant à éponger : torchons, éponges, etc.
Veiller à une aération suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter, dans la mesure du possible, toute dispersion dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir les liquides à l'aide de matières absorbantes (sable, kieselguhr, liant universel, sciure)
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément à la section 13.

6.4. Références à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter la section 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter la section 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter la section 13.

7. SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas manger, ni boire pendant le travail de manipulation.
EVITER LE CONTACT DU PRODUIT AVEC LA PEAU.
Ne pas fumer à proximité du produit, ne pas chauffer à la flamme nue, ni exposer les vapeurs à la flamme ou toute autre source d'ignition.
Manipuler dans une zone bien ventilée.
Se laver les mains après chaque manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un endroit sec et fermé, maintenu à l'abri des conditions extérieure naturelles, dument protégé contre les nuisibles.
Stocker hors de portée des enfants et à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
Ne pas réutiliser les récipients vides.

7.3. Utilisations finales particulières

Pas d'utilisation finale particulière autre que la recharge des cigarettes électroniques.

8. SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composant présentant des valeurs-seuil à surveiller :
Nicotine USP : VME=0,5 mg/m³

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuelle (EPI) :

Dans des conditions d'utilisation normales et raisonnables :

Protection respiratoire : Généralement pas nécessaire dans des locaux bien aérés (sauf mention spéciale).

Protection des yeux : Lunettes (type EN 166)

Protection des mains : Gants (type EN374-1)

Protection de la peau : Vêtements spéciaux (couvrant tout le corps à minima).

Ventilation : Assurer une ventilation adéquate. Si nécessaire, procéder à une aspiration des vapeurs au point d'émission.

9. SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique: LIQUIDE
- Couleur: INCOLORE
- Odeur: Caractéristique de l'arôme
- pH: Non disponible
- Point de fusion (°C): Non disponible
- Point d'ébullition (°C): Non disponible
- Point d'éclair (°C): >100 °C
- Taux d'évaporation: Non disponible
- Inflammabilité (solide, gaz): Non disponible
- Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité: Non disponible
- Pression de vapeur: Non disponible
- Densité de vapeur: Non disponible
- Densité: 1.087 - 1.127
- Solubilité: Non disponible
- Hydro solubilité : complètement miscible
- Log Pow (coefficient de partage n-octanol/eau): Non disponible
- Température d'auto-inflammabilité (°C): Non disponible
- Température de décomposition (°C): Non disponible
- Viscosité: Non disponible
- Propriétés explosives: Non disponible
- Propriétés comburantes: Non disponible
- Tension de vapeur en mm Hg à 20°C: Non disponible
- Tension de vapeur en KPa à 50°C: Non disponible

Valeurs pour la Nicotine USP :

- Aspect : Forme : clair, liquide
- Couleur : brun clair à foncé
- Odeur : donnée non disponible
- Seuil olfactif : donnée non disponible
- pH : 10,2 à 20°C et 8,1 g/l
- point de fusion/point de congélation : -79°C
- point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : 247°C à 993 hPa
- Point d'éclair : 101°C coupelle fermée
- Taux d'évaporation : donnée non disponible
- Inflammabilité : donnée non disponible
- Limites d'inflammabilité : donnée non disponible
- Pression de vapeur : 0,051 hPa à 25°C
- Densité de vapeur : 5,6 (air=1)
- Densité relative : 1,010 g/cm³ à 20°C
- Hydro solubilité : complètement miscible
- Coefficient de partage n-octanol/eau : log Kow 1,17
- Température d'auto-inflammabilité : donnée non disponible
- Température de décomposition : Donnée non disponible
- Viscosité : donnée non disponible

- Propriétés explosives : données non disponibles
- Propriétés comburantes : données non disponibles

9.2. Autres informations

Pas d'autre information pertinente.

10. SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Non disponible.

10.2. Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse lorsque manipulé et entreposé conformément aux dispositions.
Stable dans les conditions normales et raisonnables d'utilisation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Eviter les températures élevées et les sources d'ignition.
Pas de conditions particulières à éviter dans les limites normales et raisonnables d'utilisation et d'entreposage.

10.5. Matières incompatibles

Ne pas mettre au contact d'agents oxydants forts, d'agents réducteurs forts, de métaux élémentaires, d'acides ou de bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas en substances dangereuses dans des conditions normales et raisonnables d'utilisation et d'entreposage.

11. SECTION 11 : Informations toxicologiques

• Toxicité aigüe :

DL50 Dermale (mg/kg) > 5000 mg/kg (Inconnu: 0.00%)

DL50 Orale (mg/kg) > 5000 mg/kg (Inconnu: 0.00%)

DL50 par Inhalation (mg/l) : non déterminée

Composants	CAS EINECS / EINECS	Pourcentage dans le mélange (poid/poid)	DL50 Dermale (mg/kg)	DL50 Orale (mg/kg)	DL50 par Inhalation (mg/l)
NICOTINE	54-11-5/ 200-193-3	[1% ;2%[	50(lapin)	50(rat)	

- **Irritation cutanée** : Le contact direct avec la peau peut conduire à des irritations
- **Irritation oculaire** : le contact direct avec les yeux peut conduire à des irritations
- **Corrosivité** : pas de donnée disponible
- **Sensibilisation** : pas de donnée disponible
- **Mutagénicité sur les cellules germinales** : pas de donnée disponible
- **Cancérogénicité** : Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérogène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.
- **Toxicité pour la reproduction** : pas de donnée disponible
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique** : pas de donnée disponible
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée** : pas de donnée disponible
- **Danger par aspiration** : donnée non disponible

12. SECTION 12 : informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour les Daphnies: Non disponible
Toxicité pour les Crustacés: Non disponible
Toxicité pour les Poissons: Non disponible
Toxicité pour les Algues: Non disponible

Composants	CAS EINECS / EINECS	Pourcentage dans le mélange (poid/poid)	Algue (mg/l)	Crustacés (mg/l)	Daphnie (mg/l)	Poisson (mg/l)
NICOTINE	54-11-5/ 200-193-3	[1 % ;2%]			0.24 (48h, Oncorhynchus mykiss)	4 (96h Daphnia magna)

12.2. Persistance et dégradabilité :

Donnée non disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Log P (coeff. Partage octanol/eau): Non disponible
Facteur Bio Concentration: Non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

13. SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthode de traitement des déchets

Ne pas réutiliser les récipients vides.
Les vidanger à l'égard des normes en vigueur.
Confier les déchets et les résidus de nettoyage souillé par le mélange à un organisme habilité au traitement exigé par les normes en vigueur.

13.2 Informations supplémentaires

Conserver systématiquement la (les) étiquette(s) sur les emballages souillés.

14. SECTION 14 : Informations relatives au transport

- Numéro ONU : 3144
- Nom de l'expédition des nations unies : composé liquide de la nicotine N.S.A.
- Classe de danger pour le transport : 6.1
- Groupe d'emballage : II
- Dangers pour l'environnement : ne présente pas de danger pour l'environnement
Agent polluant marin : non
- Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : pas d'information supplémentaire disponible

15. SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementation/législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

La nicotine est classée comme substance vénéneuse en France.
L'ANSM a en outre défini que pour un taux de nicotine supérieur à 20mg/ml, les recharges de cigarette électroniques répondent à la réglementation du médicament.
La réglementation ne précise rien à ce jour pour des concentrations inférieures.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16. SECTION 16 : autres informations

La présente fiche de données de sécurité a été rédigée selon l'annexe II du règlement (UE) N° 453/2010 de la commission du 20 mai 2010 modifiant l'annexe II du règlement (CE) N° 1907/2006 dit règlement REACH, avec l'Aide mémoire technique ED 954 fourni par l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) et le Guide d'élaboration des fiches de données de sécurité Version 1.1 de décembre 2011 édité par l'ECHA.

Définition des mentions de danger et des conseils de prudence cités à la section 3 :

R25-Toxique en cas d'ingestion
R27-Très toxique par contact avec la peau
R51-Toxique pour les organismes aquatiques
R53-Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

H301- Toxique en cas d'ingestion
H310- Mortel par contact cutané

H411- Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Acronymes et abréviations :

CAS: Chemical Abstracts Service

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CLP: Classification, Labeling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of CHemicals

SVHC: Substance of Very High Concern

CO2: Dioxyde de Carbone

DL50: Dose létale 50

PBT: Persistant and Bioaccumulative Toxic

vPvB: Very Persistant, Very Bioaccumulative

ONU: Organisation des Nations Unies

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

IMDG : Code maritime International des Marchandises Dangereuses

IATA : International Air Transport Association

RID: Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses sur le continent européen

WGK : Wassergefahrdungsklasse

Notre responsabilité ne saurait être engagée en cas d'utilisation anormale du produit. Il appartient à l'utilisateur d'analyser les données fournies et de déterminer les conditions de manipulation du produit pour un usage en toute sécurité.

Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer à toute réglementation locale, nationale ou internationale applicable à son activité.

La présente fiche de données de sécurité a été rédigée selon l'annexe II du règlement (UE) N° 453/2010 de la commission du 20 mai 2010 modifiant l'annexe II du règlement (CE) N° 1907/2006 dit règlement REACH.

1. SECTION 1 : Identification du mélange et de la société/entreprise

1.1. Identificateur de Produit

E-Saveur TABAC VIRGINIA
16 mg/ml

1.2. Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées

Mélange liquide destiné à la recharge des cigarettes électroniques prévues à cet effet.
Toute autre utilisation est déconseillée.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Laboratoire E-Saveur
10 rue Enrico Fermi
77400 Saint Thibault Des Vignes
01 60 27 20 78
www.esaveur.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

2. SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification du mélange conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et selon la directive 1999/45/CE

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Dangers Physique :

Aucun risque spécifique.

Dangers pour la santé :

Toxicité aiguë 3

Dangers pour l'environnement :

Aucun risque spécifique.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CEE et ses amendements

Dangers Physique :

Aucun risque spécifique.

Dangers pour la santé :

Xn ; R21 Nocif par contact avec la peau.

Dangers pour l'environnement :

Aucun risque spécifique.

2.2. Eléments d'étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008



- **Pictogramme :**
- **Mention d'avertissement :** DANGER

- **Mention de danger :**

H 311 : Toxique par contact cutané

- **Mentions de mise en garde :**

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon

P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette

P102 : Tenir hors de portée des enfants

P405 : Garder sous clef

2.3. Autres dangers

Pas d'autres dangers identifiés.

3. SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

Substance	CAS / EINECS	Index	Pourcentage dans le mélange (poid/poid)	Classification selon Dir. 67/548/CE	Classification selon Reg. 1272/2008/CE
NICOTINE	54-11-5/ 200-193-3	614-001-00-4	[1% ;2%[	T+; R27 T; R25 N; R51-53	Acute Tox. 1(dermal) Acute Tox. 3 (oral) Aquatic Chronic 2 H310 H301 H411

4. SECTION 4 : Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Quelle que soit la nature de l'incident impliquant une personne physique et ce produit, contacter un centre antipoison (cf Section 1, n°ORFILA)

En cas de projection :

- Laver immédiatement et abondamment la peau à l'eau et au savon. Enlever les vêtements souillés.
- Rincer les yeux avec de l'eau claire pendant 15 minutes les paupières ouvertes. Si une gêne persiste, consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion :

- Rincer la bouche avec de l'eau.
- Ne pas faire vomir.

En cas d'inhalation :

- Eloigner le sujet de la zone polluée.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Une exposition répétée ou prolongée peut causer : vomissements, diarrhée, convulsions. A notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.

4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

5. SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens conseillés pour l'extinction : CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau (+ additifs) pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

5.2. Dangers particuliers résultant du mélange

Si ce produit est impliqué dans un incendie, il peut se dégager ce qui suit :
Monoxyde et dioxyde de carbone
Oxydes d'azote (NO_x)

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Porter un vêtement de protection totale.

6. SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des vêtements, des lunettes de protection et des gants lors de la manipulation des matériaux servant à éponger : torchons, éponges, etc.
Veiller à une aération suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter, dans la mesure du possible, toute dispersion dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir les liquides à l'aide de matières absorbantes (sable, kieselguhr, liant universel, sciure)
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément à la section 13.

6.4. Références à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter la section 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter la section 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter la section 13.

7. SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas manger, ni boire pendant le travail de manipulation.
EVITER LE CONTACT DU PRODUIT AVEC LA PEAU.
Ne pas fumer à proximité du produit, ne pas chauffer à la flamme nue, ni exposer les vapeurs à la flamme ou toute autre source d'ignition.
Manipuler dans une zone bien ventilée.
Se laver les mains après chaque manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un endroit sec et fermé, maintenu à l'abri des conditions extérieure naturelles, dument protégé contre les nuisibles.
Stocker hors de portée des enfants et à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
Ne pas réutiliser les récipients vides.

7.3. Utilisations finales particulières

Pas d'utilisation finale particulière autre que la recharge des cigarettes électroniques.

8. SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composant présentant des valeurs-seuil à surveiller :
Nicotine USP : VME=0,5 mg/m³

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuelle (EPI) :

Dans des conditions d'utilisation normales et raisonnables :

Protection respiratoire : Généralement pas nécessaire dans des locaux bien aérés (sauf mention spéciale).

Protection des yeux : Lunettes (type EN 166)

Protection des mains : Gants (type EN374-1)

Protection de la peau : Vêtements spéciaux (couvrant tout le corps à minima).

Ventilation : Assurer une ventilation adéquate. Si nécessaire, procéder à une aspiration des vapeurs au point d'émission.

9. SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique: LIQUIDE
- Couleur: INCOLORE
- Odeur: Caractéristique de l'arôme
- pH: Non disponible
- Point de fusion (°C): Non disponible
- Point d'ébullition (°C): Non disponible
- Point d'éclair (°C): >100 °C
- Taux d'évaporation: Non disponible
- Inflammabilité (solide, gaz): Non disponible
- Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité: Non disponible
- Pression de vapeur: Non disponible
- Densité de vapeur: Non disponible
- Densité: 1.087 - 1.127
- Solubilité: Non disponible
- Hydro solubilité : complètement miscible
- Log Pow (coefficient de partage n-octanol/eau): Non disponible
- Température d'auto-inflammabilité (°C): Non disponible
- Température de décomposition (°C): Non disponible
- Viscosité: Non disponible
- Propriétés explosives: Non disponible
- Propriétés comburantes: Non disponible
- Tension de vapeur en mm Hg à 20°C: Non disponible
- Tension de vapeur en KPa à 50°C: Non disponible

Valeurs pour la Nicotine USP :

- Aspect : Forme : clair, liquide
- Couleur : brun clair à foncé
- Odeur : donnée non disponible
- Seuil olfactif : donnée non disponible
- pH : 10,2 à 20°C et 8,1 g/l
- point de fusion/point de congélation : -79°C
- point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : 247°C à 993 hPa
- Point d'éclair : 101°C coupelle fermée
- Taux d'évaporation : donnée non disponible
- Inflammabilité : donnée non disponible
- Limites d'inflammabilité : donnée non disponible
- Pression de vapeur : 0,051 hPa à 25°C
- Densité de vapeur : 5,6 (air=1)
- Densité relative : 1,010 g/cm³ à 20°C
- Hydro solubilité : complètement miscible
- Coefficient de partage n-octanol/eau : log Kow 1,17
- Température d'auto-inflammabilité : donnée non disponible
- Température de décomposition : Donnée non disponible
- Viscosité : donnée non disponible

- Propriétés explosives : données non disponibles
- Propriétés comburantes : données non disponibles

9.2. Autres informations

Pas d'autre information pertinente.

10. SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Non disponible.

10.2. Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse lorsque manipulé et entreposé conformément aux dispositions.
Stable dans les conditions normales et raisonnables d'utilisation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Eviter les températures élevées et les sources d'ignition.
Pas de conditions particulières à éviter dans les limites normales et raisonnables d'utilisation et d'entreposage.

10.5. Matières incompatibles

Ne pas mettre au contact d'agents oxydants forts, d'agents réducteurs forts, de métaux élémentaires, d'acides ou de bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas en substances dangereuses dans des conditions normales et raisonnables d'utilisation et d'entreposage.

11. SECTION 11 : Informations toxicologiques

• Toxicité aigüe :

DL50 Dermale (mg/kg) > 5000 mg/kg (Inconnu: 0.00%)

DL50 Orale (mg/kg) > 5000 mg/kg (Inconnu: 0.00%)

DL50 par Inhalation (mg/l) : non déterminée

Composants	CAS EINECS / EINECS	Pourcentage dans le mélange (poid/poid)	DL50 Dermale (mg/kg)	DL50 Orale (mg/kg)	DL50 par Inhalation (mg/l)
NICOTINE	54-11-5/ 200-193-3	[1% ;2%[	50(lapin)	50(rat)	

- **Irritation cutanée** : Le contact direct avec la peau peut conduire à des irritations
- **Irritation oculaire** : le contact direct avec les yeux peut conduire à des irritations
- **Corrosivité** : pas de donnée disponible
- **Sensibilisation** : pas de donnée disponible
- **Mutagénicité sur les cellules germinales** : pas de donnée disponible
- **Cancérogénicité** : Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérogène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.
- **Toxicité pour la reproduction** : pas de donnée disponible
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique** : pas de donnée disponible
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée** : pas de donnée disponible
- **Danger par aspiration** : donnée non disponible

12. SECTION 12 : informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour les Daphnies: Non disponible
Toxicité pour les Crustacés: Non disponible
Toxicité pour les Poissons: Non disponible
Toxicité pour les Algues: Non disponible

Composants	CAS EINECS / EINECS	Pourcentage dans le mélange (poid/poid)	Algue (mg/l)	Crustacés (mg/l)	Daphnie (mg/l)	Poisson (mg/l)
NICOTINE	54-11-5/ 200-193-3	[1 % ;2%]			0.24 (48h, Oncorhynchus mykiss)	4 (96h Daphnia magna)

12.2. Persistance et dégradabilité :

Donnée non disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Log P (coeff. Partage octanol/eau): Non disponible
Facteur Bio Concentration: Non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

13. SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthode de traitement des déchets

Ne pas réutiliser les récipients vides.
Les vider à l'égard des normes en vigueur.
Confier les déchets et les résidus de nettoyage souillés par le mélange à un organisme habilité au traitement exigé par les normes en vigueur.

13.2 Informations supplémentaires

Conserver systématiquement la (les) étiquette(s) sur les emballages souillés.

14. SECTION 14 : Informations relatives au transport

- Numéro ONU : 3144
- Nom de l'expédition des nations unies : composé liquide de la nicotine N.S.A.
- Classe de danger pour le transport : 6.1
- Groupe d'emballage : II
- Dangers pour l'environnement : ne présente pas de danger pour l'environnement
Agent polluant marin : non
- Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : pas d'information supplémentaire disponible

15. SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementation/législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

La nicotine est classée comme substance vénéneuse en France.
L'ANSM a en outre défini que pour un taux de nicotine supérieur à 20mg/ml, les recharges de cigarette électroniques répondent à la réglementation du médicament.
La réglementation ne précise rien à ce jour pour des concentrations inférieures.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16. SECTION 16 : autres informations

La présente fiche de données de sécurité a été rédigée selon l'annexe II du règlement (UE) N° 453/2010 de la commission du 20 mai 2010 modifiant l'annexe II du règlement (CE) N° 1907/2006 dit règlement REACH, avec l'Aide mémoire technique ED 954 fourni par l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) et le Guide d'élaboration des fiches de données de sécurité Version 1.1 de décembre 2011 édité par l'ECHA.

Définition des mentions de danger et des conseils de prudence cités à la section 3 :

R25-Toxique en cas d'ingestion
R27-Très toxique par contact avec la peau
R51-Toxique pour les organismes aquatiques
R53-Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

H301- Toxique en cas d'ingestion
H310- Mortel par contact cutané

H411- Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Acronymes et abréviations :

CAS: Chemical Abstracts Service

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CLP: Classification, Labeling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of CHemicals

SVHC: Substance of Very High Concern

CO2: Dioxyde de Carbone

DL50: Dose létale 50

PBT: Persistant and Bioaccumulative Toxic

vPvB: Very Persistant, Very Bioaccumulative

ONU: Organisation des Nations Unies

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

IMDG : Code maritime International des Marchandises Dangereuses

IATA : International Air Transport Association

RID: Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses sur le continent européen

WGK : Wassergefahrdungsklasse

Notre responsabilité ne saurait être engagée en cas d'utilisation anormale du produit. Il appartient à l'utilisateur d'analyser les données fournies et de déterminer les conditions de manipulation du produit pour un usage en toute sécurité.

Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer à toute réglementation locale, nationale ou internationale applicable à son activité.